édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 20

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

COMMUNE D AIRVAULT
MAIRIE RUE CONSTANT BALQUET
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	900	PIED FOURRE	0 80 50							
041 E	11	REDONNE	0 21 30							
041 E	62	REDONNE	0 02 82							
317AD	2	LE GRAND BOIS	0 19 75							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 24 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 40

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

COMMUNE D AVAILLES THOUARSAIS
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1789	VIEUX FIEF	0 04 30							
D	1872	VIEUX FIEF	0 08 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 60

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

COMMUNE D IRAIS
LE BOURG
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1237	LES AJONCS MAILLARDS	2 46 62							
D	1532	L ORMEAU FRANCOIS NORD	2 58 65							
D	1568	LA GRANGE ADAM	0 92 46							
YC	26	MOQUEPOCHE	0 85 44							
YE	28	LA GARENNE	0 22 14							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 7 05 31

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

COMMUNE DE SAINT GENEROUX
MAIRIE 24 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	278	FIEF DU COTEAU	0 04 10							
AC	358	FIEF DU COTEAU	0 02 02							
AE	140	BOIS SUR ROCHE	0 02 05							
AE	178	BOIS SUR ROCHE	0 02 57							
AE	208	BOIS SUR ROCHE	0 03 41							
AE	244	BOIS SUR ROCHE	0 02 59							
AL	207	LES SUSSAIS	0 04 55							
AM	163p01	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 13							
AM	298	LE GENETAIS SUD	0 03 05							
AM	352	LE GENETAIS SUD	0 04 86							
AM	439	LA VALLEE A BLOUX	0 04 89							
AM	445	LA VALLEE A BLOUX	0 02 56							
AM	482	LA VALLEE A BLOUX	0 01 30							
AM	585	LA CHAGNEE	0 01 92							
AM	608	LA CHAGNEE	0 01 27							
AM	708	LA CHAGNEE	0 04 15							
AM	1310	LE SABLON	0 02 91							
AM	1312	LE SABLON	0 02 18							
AM	1344	LE SABLON	0 02 90							
AM	1355	LE SABLON	0 07 32							
AM	1510	LE GENETAIS NORD	0 10 32							
AM	1564	LE GENETAIS NORD	0 03 81							
AM	1617	LE GENETAIS NORD	0 04 12							
AM	1702	LE GENETAIS NORD	0 02 41							
AM	1748	LA CROIX DES FORGES	0 03 05							
AN	259	LE MEILLEREAU	0 03 05							
AN	430	PUMAIN	0 02 72							
AN	630	PUMAIN	0 02 46							
YK	31	LA PINANIERE	0 48 89							
YK	65	LA PINANIERE	0 03 64							
YV	7	LE FIEF DE MADAME	0 02 83							
YV	17	LE FIEF DE MADAME	2 35 02							
YV	25	LE FIEF DE MADAME	0 15 48							
YW	1	LES GRAIS	0 08 99							
YW	8	LES GRAIS	0 21 62							
YW	10p01	LES GRAIS	0 13 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 4 46 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 36 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE SAINT GENEROUX
LE BOURG
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YX	10	PUMAIN.....	0 22 25							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 25

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CIMENTS CALCIA
RUE DES TECHNODES
78930 - GUERVILLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	180	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 44							
ZE	181	LA POINTE DES JUSTICES	0 24 45							
ZE	185	LA POINTE DES JUSTICES	0 08 25							
ZE	186	LA POINTE DES JUSTICES	0 03 16							
ZE	188	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 28							
ZE	191	LA POINTE DES JUSTICES	0 01 57							
ZE	193	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 72							
ZE	195	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 41							
ZE	198	LA POINTE DES JUSTICES	0 22 58							
ZE	199	LA POINTE DES JUSTICES	0 11 66							
ZE	205	LA POINTE DES JUSTICES	0 19 25							
ZE	206	LA POINTE DES JUSTICES	0 10 36							
ZE	209	LA POINTE DES JUSTICES	0 11 88							
ZE	210	LA POINTE DES JUSTICES	0 09 53							
ZE	214	LA POINTE DES JUSTICES	0 07 32							
ZE	215	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 80							
ZE	217	LA POINTE DES JUSTICES	0 04 82							
ZE	219	LA POINTE DES JUSTICES	0 02 48							
ZE	221	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 15							
ZE	223	LA POINTE DES JUSTICES	0 02 86							
ZE	224	LA POINTE DES JUSTICES	0 02 96							
ZE	228	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 30							
ZE	229	LA POINTE DES JUSTICES	0 05 84							
ZE	230	LA POINTE DES JUSTICES	0 05 64							
ZE	233	LA POINTE DES JUSTICES	0 03 51							
ZE	236	LA POINTE DES JUSTICES	0 03 45							
ZE	237	LA POINTE DES JUSTICES	0 04 57							
ZE	238	LA POINTE DES JUSTICES	0 08 00							
ZE	245	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 83							
ZE	246	LA POINTE DES JUSTICES	0 03 94							
ZE	252	LA POINTE DES JUSTICES	0 09 22							
ZE	253	LA POINTE DES JUSTICES	0 04 74							
ZE	262	LA POINTE DES JUSTICES	0 14 56							
ZE	264	LA POINTE DES JUSTICES	0 07 56							
ZE	265	LA POINTE DES JUSTICES	0 07 80							
ZE	267	LA POINTE DES JUSTICES	0 12 48							
ZE	268	LA POINTE DES JUSTICES	0 13 10							
ZE	269	LA POINTE DES JUSTICES	0 17 53							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 3 17 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		3 17 00								
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	270	LA POINTE DES JUSTICES	0 05 14							
ZE	272	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 26							
ZE	274	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 56							
ZE	277	LA POINTE DES JUSTICES	0 22 89							
ZE	283	LA POINTE DES JUSTICES	0 06 30							
041 A	197	PIED FOURRE	0 03 80							
041 A	214	PIED FOURRE	0 21 47							
041 A	224	PIED FOURRE	0 08 00							
041 A	227	PIED FOURRE	0 12 06							
041 A	228	PIED FOURRE	0 07 00							
041 A	229	PIED FOURRE	0 03 38							
041 A	240	PIED FOURRE	0 08 46							
041 A	252	PIED FOURRE	0 09 40							
041 A	253	PIED FOURRE	0 04 51							
041 A	257	PIED FOURRE	0 04 41							
041 A	260	PIED FOURRE	0 04 20							
041 A	276	PIED FOURRE	0 05 94							
041 A	344	PIED FOURRE	0 02 85							
041 A	358	PIED FOURRE	0 05 73							
041 A	382	PIED FOURRE	0 01 75							
041 A	393	PIED FOURRE	0 02 20							
041 A	418	FIEF AUX ALOUETTES	0 03 62							
041 A	437	FIEF AUX ALOUETTES	0 13 26							
041 A	442	FIEF AUX ALOUETTES	0 09 04							
041 A	448	FIEF AUX ALOUETTES	0 03 85							
041 A	451	FIEF AUX ALOUETTES	0 14 16							
041 A	456	FIEF AUX ALOUETTES	0 07 03							
041 A	461	FIEF AUX ALOUETTES	0 02 59							
041 A	463	FIEF AUX ALOUETTES	0 08 65							
041 A	464	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 31							
041 A	465	FIEF AUX ALOUETTES	0 02 92							
041 A	466	FIEF AUX ALOUETTES	0 05 25							
041 A	467	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 95							
041 A	476	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 85							
041 A	478	FIEF AUX ALOUETTES	0 08 10							
041 E	4	REDONNE	0 07 20							
041 E	8	REDONNE	0 08 94							
041 E	9	REDONNE	0 09 02							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 5 91 05

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		5 91 05								
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	13	REDONNE	0 02 10							
041 E	21	REDONNE	0 11 21							
041 E	22	REDONNE	0 04 94							
041 E	24	REDONNE	0 08 41							
041 E	26	REDONNE	0 07 14							
041 E	27	REDONNE	0 02 11							
041 E	28	REDONNE	0 02 40							
041 E	30	REDONNE	0 07 79							
041 E	36	REDONNE	0 05 85							
041 E	37	REDONNE	0 03 22							
041 E	38	REDONNE	0 08 16							
041 E	54	REDONNE	0 03 00							
041 E	56	REDONNE	0 03 84							
041 E	57	REDONNE	0 04 91							
041 E	58	REDONNE	0 05 12							
041 E	64	REDONNE	0 03 77							
041 E	65	REDONNE	0 16 43							
041 E	68	REDONNE	0 15 15							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1024	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 48							
D	847	LES SAINTS BLAIS	0 14 25							
D	1443	LES VOUIX	0 05 54							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER

TOTAUX : 7 31 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 97 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GFA THIBAUDEAU
BARROUX 14 RUE DU PUITS BERTHELOT
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	372	BOIS SUR ROCHE	0 03 52							
AL	151	LES SUSSAIS	0 02 04							
AL	166	LES SUSSAIS	0 04 66							
AM	212	LE GENETAIS SUD	0 10 04							
AM	216	LE GENETAIS SUD	0 05 22							
AM	1415	LE SABLON	0 05 74							
AN	248	LE MEILLEREAU	0 01 85							
AN	412	PUMAIN	0 04 64							
YL	27	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 11 73							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 49 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SCI LA DUPE
LE LOGIS OUEST
79600 - LOUIN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	53	REDONNE.....	0 30 14							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 14

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL NOUVE
LES COREIX
87430 - VERNEUIL-SUR-VIENNE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1216	PIED DE SAUMUR.....	0 09 91							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ABADO Serge épx de BADE Sylviane
12 RTE DE THOUARS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	387	PIED FOURRE.....	0 03 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 25

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AIGRON née GOUBY Paulette
30 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	612	LA CHAGNEE	0 09 25							
AM	1551	LE GENETAIS NORD	0 04 52							
AM	1728	LE GENETAIS NORD	0 02 86							
AN	203	LE MEILLEREAU	0 07 32							
AN	254	LE MEILLEREAU	0 02 92							
YV	48	LE FIEF DE MADAME	0 02 59							
YW	31	LES GRAIS	0 13 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 43 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AIGRON Bernard épx de JACQUET Anne
BOUCOEUR 1 IMP DES SABLONS
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	301	FIEF DU COTEAU	0 04 60							
AC	307	FIEF DU COTEAU	0 05 54							
AC	308	FIEF DU COTEAU	0 18 79							
AC	309	FIEF DU COTEAU	0 05 34							
AC	310p01	FIEF DU COTEAU	0 01 95							
AC	328	FIEF DU COTEAU	0 04 33							
AC	348	FIEF DU COTEAU	0 02 91							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 43 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AIGRON Denis née BILLY Sylviane
2 RUE DE CHAMP FOUR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1180	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 01 75							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AIGRON Denis épx de BILLY Sylviane, n.-prop.
2 RUE DE CHAMP FOUR
79600 - SAINT-GENEROUX

AIGRON Lionel épx de FONTAINE Manuelle, n.-prop.
3 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme AIGRON née GOUBY Paulette, usuf.
30 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	226	LES SUSSAIS	0 01 82							
YK	66	LA PINANIERE	0 11 07							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AIGRON Denis née BILLY Sylviane
2 RUE DE CHAMP FOUR
79600 - SAINT-GENEROUX

BOUET James épx de RENOIR Liliane
11 RTE DE PRAILLON MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BOUET James née RENOIR Liliane
11 RTE DE PRAILLON MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	188	LE GENETAIS SUD.....	0 30 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 85

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme ALLIER Christophe née DESCHAMPS Anne, n.-prop.
10 RUE DE LA PERLEE
79600 - AIRVAULT

DESCHAMPS Gérard épx de DEPOIX Marie, usuf.
21 RTE D'AVAILLES
79600 - AIRVAULT

Mme DESCHAMPS Gérard née DEPOIX Marie-Noëlle, usuf.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	983	DERRIERE LE VIGNEAU	0 09 01							
C	988	DERRIERE LE VIGNEAU	0 08 75							
C	1610	FIEF DU VIGNEAU	0 02 40							
C	1652	FIEF DU VIGNEAU	0 02 46							
C	1676	FIEF DU VIGNEAU	0 04 70							
C	1683	FIEF DU VIGNEAU	0 03 90							
C	1711	FIEF DU VIGNEAU	0 03 03							
C	1754	FIEF DU VIGNEAU	0 10 44							
C	1800	FIEF DU VIGNEAU	0 05 60							
C	1849	FIEF DU VIGNEAU	0 11 50							
C	1898	LE FOSSE	0 02 00							
C	1936	SUR BEL AIR NORD	0 00 95							
C	1939	SUR BEL AIR NORD	0 00 80							
C	2152	DERRIERE LA GARENNE	0 21 18							
C	2169p01	DERRIERE LA GARENNE	0 15 77							
C	2280	FIEF DU VIGNEAU	0 02 47							
C	2366	FIEF DU VIGNEAU	0 03 47							
D	854	LES SAINTS BLAIS	0 07 75							
D	871	LES SAINTS BLAIS	0 09 38							
D	1061	LA PILLE COURSY NORD	0 24 00							
D	1142	PIED DE SAUMUR	0 05 50							
D	1157	PIED DE SAUMUR	0 04 13							
D	1268	LES AJONCS MAILLARDS	0 05 30							
D	1413	LES VOUIX	0 10 73							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 75 22

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 24 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AMINOT Pascal
4 CHE DU CORMENIER
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1897	LE FOSSE.....	0 03 00							
D	1409	LES VOUIX.....	0 06 92							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 92

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AMINOT Thierry, n.-prop.
AMINOT SUZANNE 6 RUE DE LA PETITE SUTREE
79600 - AIRVAULT

Mme EMAURE Michel née AMINOT Isabelle, n.-prop.
11 RUE DU CLOS VIX
79400 - SAIVRES

AMINOT Yves, n.-prop.
EHPAD LA CHANTERIE 13 RUE DU PANIER FLEURI
79400 - ST MAIXENT L ECOLE

AMINOT Jean-Marc, n.-prop.
4 RUE DE LA TUDALE
79600 - AIRVAULT

AMINOT Christophe, n.-prop.
43 IMP DES LILAS
17940 - RIVEDOUX-PLAGE

Mme AMINOT née GACHET Suzanne, usuf.
6 RUE DE LA PETITE SUTREE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	100	LE HAUT DROUET.....	0 04 78							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 78

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ANDREAU Robert épx de BANCHEROT
10 RUE FARDEAU
49400 - SAUMUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
D	1283	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 09 62							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 62

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ARNAUD Georges épx de SIMONNEAU
79600 - AIRVAULT

BERTHONNEAU René épx de POUIT
LE BOURG
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1113	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 10 34							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

ARNAULT Lionel, n.-prop.
LA VINATERIE
79800 - SOUVIGNE

ARNAULT Pierre, usuf.
13 RUE VICTOR BARBIER
85400 - SAINTE-GEMME-LA-PLAINE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	80	LE GRAND MOIRE.....	0 05 94							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AUBERT Roland née BOUTIN Simone
6 RUE DE RIBOUARD
86170 - CISSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	398p01	PUMAIN	0 03 06							
AN	448	PUMAIN	0 04 30							
AN	691	LE MEILLEREAU	0 01 50							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AUBRUN née OCYTKO Marie-Geneviève
LA ROCHE AUX ENFANTS
79200 - GOURGE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	869	SUR BEL AIR	0 07 47							
C	1016	DERRIERE LE VIGNEAU	0 06 47							
C	1434	SUR LA MALEGRATTE	0 01 76							
C	1436	SUR LA MALEGRATTE	0 01 80							
C	1439	SUR LA MALEGRATTE	0 02 37							
C	1632	FIEF DU VIGNEAU	0 02 70							
C	1824	FIEF DU VIGNEAU	0 02 30							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	325	FIEF DU COTEAU	0 05 43							
AC	344	FIEF DU COTEAU	0 06 65							
AE	449	BOIS SUR ROCHE	0 05 99							
AL	11	LES SUSSAIS	0 03 43							
AL	50	LES SUSSAIS	0 05 10							
AL	192	LES SUSSAIS	0 05 65							
AM	229	LE GENETAIS SUD	0 09 70							
AM	237	LE GENETAIS SUD	0 07 66							
AM	245	LE GENETAIS SUD	0 01 63							
AM	383	LE GENETAIS SUD	0 12 44							
AM	428	LES ARENNES	0 01 92							
AM	537	LA CHAGNEE	0 02 57							
AM	591	LA CHAGNEE	0 05 55							
AM	766	LA CHAGNEE	0 06 45							
AM	814	LA CHAGNEE	0 03 13							
AM	820	LA CHAGNEE	0 10 10							
AM	839	LA CHAGNEE	0 04 30							
AM	859	LA CHAGNEE	0 02 40							
AM	864	LA CHAGNEE	0 06 07							
AM	915	LA VIEILLERESSE	0 05 17							
AM	1061	LA VIEILLERESSE	0 02 60							
AM	1096	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 13 60							
AM	1169	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 28							
AM	1182	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 77							
AM	1205	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 08 53							
AM	1208	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 21 60							
AM	1239	LES GRANDES VALLEES	0 02 33							
AM	1270	LE SABLON	0 04 96							
AM	1330	LE SABLON	0 03 38							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 2 00 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
		2 00 26								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1345	LE SABLON	0 03 82							
AM	1375	LE SABLON	0 03 25							
AM	1377	LE SABLON	0 06 15							
AM	1436p02	LE SABLON	0 03 26							
AM	1458	LE GENETAIS NORD	0 08 86							
AM	1469	LE GENETAIS NORD	0 05 63							
AM	1473	LE GENETAIS NORD	0 05 62							
AM	1506	LE GENETAIS NORD	0 03 14							
AM	1550	LE GENETAIS NORD	0 02 33							
AM	1557	LE GENETAIS NORD	0 08 18							
AM	1614	LE GENETAIS NORD	0 05 49							
AM	1696	LE GENETAIS NORD	0 03 25							
AM	1744	LA CROIX DES FORGES	0 09 59							
AM	1782	LE GENETAIS SUD	0 04 56							
AN	234	LE MEILLEREAU	0 03 71							
AN	261	LE MEILLEREAU	0 07 90							
AN	309	SUR PHILIPPE	0 03 75							
AN	334p01	SUR PHILIPPE	0 01 90							
AN	358	PUMAIN	0 04 70							
AN	385	PUMAIN	0 04 56							
AN	422	PUMAIN	0 06 77							
AN	519	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 49							
AN	537	LES CASSES DE PUMAIN	0 07 25							
AN	553	LES CASSES DE PUMAIN	0 16 40							
AN	715	LES CASSES DE PUMAIN	0 08 07							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 3 40 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 61 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AUBRUN née OCYTKO Marie-Geneviève
LA ROCHE AUX ENFANTS
79200 - GOURGE

AUBRUN Thomas
2 LA ROCHE AUX ENFANTS
79200 - GOURGE

AUBRUN Xavier
JA 7 LA ROCHE AUX ENFANTS
79200 - GOURGE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	258	BOIS SUR ROCHE.....	0 05 65							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUDEBERT Francis
LAUNAY 34 RUE DE FLEURY
79100 - LOUZY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	188	BOIS SUR ROCHE.....	0 11 04							
AM	1416	LE SABLON.....	0 06 23							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUDEBERT Martial épx de MASSIEN Claudine
3 ALL VERONIQUE
78680 - EPONE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	929	LA VIEILLERESSE	0 03 10							
AM	936	LA VIEILLERESSE	0 03 46							
AM	1056	LA VIEILLERESSE	0 06 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 56

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AUDET née MORNET Odile
22 AV DU GENERAL DE GAULLE
17000 - LA ROCHELLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	496	LA VALLEE A BLOUX.....	0 05 92							
AM	1464	LE GENETAIS NORD.....	0 02 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 22

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUDOUIN Jean épx de GAMPEL
SAINT JEAN
40390 - ST-MARTIN-DE-SEIGNANX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	391	LE GENETAIS SUD.....	0 01 81							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUGE Armand
4 BD DU PARNASSE
79200 - CHATILLON SUR THOUET

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	172	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 26 69							
AM	1571	LE GENETAIS NORD	0 02 61							
AM	1576	LE GENETAIS NORD	0 01 95							
AN	330	SUR PHILIPPE	0 06 12							
YV	61	LE FIEF DE MADAME	0 04 17							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 41 54

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUGE Gabriel épx de BOUILLE
LIGAINE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	728	SUR PHILIPPE.....	0 02 41							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 41

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUGERON Anisse épx de GIRARD Simone
RUE DE LA MAIRIE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	369	FIEF DU COTEAU.....	0 03 50							
AE	305	BOIS SUR ROCHE.....	0 02 84							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUGERON Bernard épx de GUILLOT Louise
5 RUE DES TAPEAUX
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	230	PIED FOURRE	0 02 70							
041 A	329	PIED FOURRE	0 09 20							
COMMUNE DE IRAIS										
C	880	SUR BEL AIR	0 04 95							
C	1041	DERRIERE LE VIGNEAU	0 07 90							
C	1466	SUR LA MALEGRATTE	0 02 30							
C	1513	FIEF DU VIGNEAU	0 06 69							
C	1549	FIEF DU VIGNEAU	0 02 20							
C	1691	FIEF DU VIGNEAU	0 02 10							
C	1740	FIEF DU VIGNEAU	0 03 70							
C	1889	LE FOSSE	0 03 75							
C	1933	SUR BEL AIR NORD	0 03 40							
C	2147	DERRIERE LA GARENNE	0 43 20							
C	2205	DERRIERE LA GARENNE	0 11 66							
D	874	LES SAINTS BLAIS	0 13 92							
D	989	LA GRANGE ADAM	0 07 45							
D	999	LA GRANGE ADAM	0 26 24							
D	1005	LA GRANGE ADAM	0 43 94							
D	1146	PIED DE SAUMUR	0 05 46							
D	1150	PIED DE SAUMUR	0 14 13							
D	1151	PIED DE SAUMUR	0 19 63							
D	1193	PIED DE SAUMUR	0 10 22							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	355	FIEF DU COTEAU	0 04 97							
AE	406	BOIS SUR ROCHE	0 03 35							
AM	1132p01	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 2 56 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 24 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUGERON Bernard épx de GUILLOT Louise
5 RUE DES TAPEAUX
86330 - MONCONTOUR

Mme AUGERON Bernard née GUILLOT Louise
5 RUE DES TAPEAUX
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	849	LES SAINTS BLAIS	0 15 42							
D	1018	LA GRANGE ADAM	0 14 88							
D	1019	LA GRANGE ADAM	0 17 17							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 47 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUMOND André
42 RTE DE NIORT BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

Mme AUMOND André née BREMAND Yvette
42 RTE DE NIORT BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	347	LE GENETAIS SUD	0 03 47							
AM	1227	LES GRANDES VALLEES	0 05 64							
AM	1247p03	LES GRANDES VALLEES	0 00 87							
AM	1371	LE SABLON	0 01 41							
AM	1433p02	LE SABLON	0 00 63							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AUMOND Luc épx de BOISSONNEAU Marie, n.-prop.
CHE DES MOIZINEAUX / BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

Mme MARTINEAU David née AUMOND Laurence, n.-prop.
LA FORET
79330 - GEAY

Mme AUMOND Martine, n.-prop.
APPARTEMENTD008 12 RUE HENRI AMEL
17000 - LA ROCHELLE

AUMOND André, usuf.
42 RTE DE NIORT BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	296	SUR PHILIPPE.....	0 12 06							
YV	80	LE FIEF DE MADAME.....	0 02 89							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 95

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AUMOND Maria
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	182	LES SUSSAIS	0 04 45							
AL	186	LES SUSSAIS	0 04 50							
AL	632	LES SUSSAIS	0 01 62							
AN	506	PUMAIN	0 04 23							
AN	541	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 13							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AUVIN Bernard née MESLE Chantal, n.-prop.
249 RUE DE SOUCHE
79230 - AIFFRES

Mme MESLE Guy née METIVIER Louisette, usuf.
LES RESIDENTIELS 9 RUE D'INKERMANN
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	220	LE GENETAIS SUD	0 06 51							
AM	1384	LE SABLON	0 04 55							
AM	1566	LE GENETAIS NORD	0 05 89							
AM	1715	LE GENETAIS NORD	0 02 64							
AM	1777	LA CROIX DES FORGES	0 07 70							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 27 29

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AVRIL Frederic, n.-prop.
SAUZEAU 15 RUE DE LA DIVE D'OUZILLY
86330 - MONCONTOUR

Mme AVRIL Alain née BAUDOUIN Liliane, usuf.
9 RUE PORTE AUX DAMES
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	201	LE GENETAIS SUD	0 07 54							
AM	231	LE GENETAIS SUD	0 09 76							
AM	738	LA CHAGNEE	0 05 73							
AM	741	LA CHAGNEE	0 02 70							
AM	800	LA CHAGNEE	0 01 71							
AM	816	LA CHAGNEE	0 03 43							
AM	933	LA VIEILLERESSE	0 04 13							
AM	1006	LA VIEILLERESSE	0 02 42							
AM	1066	LA VIEILLERESSE	0 04 84							
AM	1164	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 18							
AM	1412	LE SABLON	0 01 89							
AM	1824	LE SABLON	0 01 58							
AM	1837	LE GENETAIS NORD	0 01 75							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 52 66

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 13 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AVRIL Frederic, n.-prop.
SAUZEAU 15 RUE DE LA DIVE D'OUZILLY
86330 - MONCONTOUR

AVRIL Alain épx de BAUDOUIN Liliane, usuf.
9 RUE PORTE AUX DAMES
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	798	LA CHAGNEE	0 02 09							
AN	450	PUMAIN	0 03 78							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AVRIL Sylvain épx de POIGNAND Martine, n.-prop.
2 CHE DE LA GARENNE
86330 - MONCONTOUR

Mme AVRIL Alain née BAUDOUIN Liliane, usuf.
9 RUE PORTE AUX DAMES
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	130	BOIS SUR ROCHE	0 04 68							
AE	210	BOIS SUR ROCHE	0 03 37							
AE	310	BOIS SUR ROCHE	0 13 27							
AE	391	BOIS SUR ROCHE	0 18 40							
AE	427	BOIS SUR ROCHE	0 05 28							
AE	466	BOIS SUR ROCHE	0 04 11							
AL	46	LES SUSSAIS	0 02 24							
AM	1406	LE SABLON	0 07 14							
AN	226	LE MEILLEREAU	0 07 07							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 65 56

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AVRIL Sylvain épx de POIGNAND Martine, n.-prop.
2 CHE DE LA GARENNE
86330 - MONCONTOUR

AVRIL Alain épx de BAUDOUIN Liliane, usuf.
9 RUE PORTE AUX DAMES
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	237	LE MEILLEREAU.....	0 05 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 08

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme AYRAULT née MICHENOT Pierrette, n.-prop.
5 RUE DE LA GRANDE COEILLE
79100 - SAINT JEAN DE THOUARS

AYRAULT Patrice, n.-prop.
35 LA BOISINIERE
35530 - SERVON-SUR-VILAINE

Mme DUBOIS Jacky née AYRAULT Christine, n.-prop.
8 ALL DU PRE DE CHENE
74940 - ANNECY

Mme AYRAULT Margaux, n.-prop.
12B RUE DU PUITS DU BOURG
79100 - THOUARS

Mme AYRAULT Claire, n.-prop.
23 RUE ROCROY
75010 - PARIS

Mme JOUNEAU née BLANDINEAU Maria, usuf.
3 RUE DES TISSERANDS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	204	LA POINTE DES JUSTICES	0 30 54							
041 A	239	PIED FOURRE	0 05 29							
041 E	1	REDONNE	0 06 62							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 42 45

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AYRAULT Bruno épx de GUILLEMET Isabelle
10 CHE DE MAUNOUET
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	213	LA POINTE DES JUSTICES	0 07 62							
ZE	235	LA POINTE DES JUSTICES	0 03 84							
ZE	282	LA POINTE DES JUSTICES	0 02 58							
041 A	181	PIED FOURRE	0 02 44							
041 A	183	PIED FOURRE	0 01 27							
041 A	203	PIED FOURRE	0 01 38							
041 A	291	PIED FOURRE	0 03 14							
041 A	293	PIED FOURRE	0 02 13							
041 A	423	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 62							
041 A	878	FIEF AUX ALOUETTES	0 08 75							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 37 77

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

AYRAULT Bruno épx de GUILLEMET Isabelle, n.-prop.
10 CHE DE MAUNOUET
79330 - SAINT-VARENT

AYRAULT Jean, usuf.
BORCQ SUR AIRVAULT LES PATELIERES
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	187	PIED FOURRE.....	0 19 50							
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1923	VAUGON EST.....	0 02 95							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 45

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BABARIT Jean née RIBILLARD Anne
LAVAUGON
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1839	VIEUX FIEF	0 02 60							
D	1869	VIEUX FIEF	0 00 50							
D	1870	VIEUX FIEF	0 10 80							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	269	FIEF DU COTEAU	0 04 45							
AC	352	FIEF DU COTEAU	0 05 30							
AE	423	BOIS SUR ROCHE	0 00 68							
AE	425	BOIS SUR ROCHE	0 04 93							
AL	24	LES SUSSAIS	0 01 14							
AL	212	LES SUSSAIS	0 04 88							
AM	155p02	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 31							
AM	217	LE GENETAIS SUD	0 04 81							
AM	319	LE GENETAIS SUD	0 03 87							
AM	370	LE GENETAIS SUD	0 03 04							
AM	400	LES ARENNES	0 05 88							
AM	431	LES ARENNES	0 10 71							
AM	432	LES ARENNES	0 05 09							
AM	546	LA CHAGNEE	0 04 80							
AM	613	LA CHAGNEE	0 01 67							
AM	639	LA CHAGNEE	0 02 21							
AM	682	LA CHAGNEE	0 02 67							
AM	762	LA CHAGNEE	0 05 53							
AM	837	LA CHAGNEE	0 03 56							
AM	916	LA VIEILLERESSE	0 13 65							
AM	967	LA VIEILLERESSE	0 06 58							
AM	1097	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 09 45							
AM	1152	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 03							
AM	1402	LE SABLON	0 21 24							
AM	1405	LE SABLON	0 04 51							
AM	1445	LE SABLON	0 06 47							
AM	1798	LA CHAGNEE	0 02 84							
AM	1879	LA VALLEE A BLOUX	0 25 60							
AN	195	LE MEILLEREAU	0 05 78							
AN	205	LE MEILLEREAU	0 04 58							
AN	215	LE MEILLEREAU	0 26 92							
AN	239	LE MEILLEREAU	0 04 01							
AN	270	LE MEILLEREAU	0 05 34							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 2 33 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		2 33 43								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	276	LE MEILLEREAU	0 05 76							
AN	286	LE MEILLEREAU	0 08 43							
AN	400	PUMAIN	0 06 20							
AN	444	PUMAIN	0 06 55							
AN	534	LES CASSES DE PUMAIN	0 07 40							
AN	576	PUMAIN	0 04 71							
AN	608	PUMAIN	0 31 18							
AN	631	PUMAIN	0 09 85							
YL	37	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 03 75							
YL	38	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 18 95							
YL	54	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 13 44							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 3 49 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 47 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BABIN Ernest
NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1777	FIEF DU VIGNEAU.....	0 01 61							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 61

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 1980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BABIN Henriette, n.-prop.
PAR MAITRE MOREAU NOTAIRE
79600 - AIRVAULT

GOUSSET Pierre, usuf.
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1862	LE FOSSE.....	0 02 92							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 92

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BABIN Leandre épx de AUDET
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme HUART née ROUX Lucienne
LOT LE PETIT BACHELIER 26 RUE DU CALITOR
34500 - BEZIERS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	314	LE GENETAIS SUD.....	0 05 71							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BABIN Ludovic épx de BENOIST Sylvie, n.-prop.
35 RTE DE ST GENEROUX
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

BILLY Alban, n.-prop.
15 RUE DU BOURG NEUF
79350 - FAYE-L ABBESSE

Mme BABIN née CHAIGNEAU Martine, usuf.
31 RTE DE POITIERS TAIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BILLY Franck née BABIN Edwige, usuf.
15 RUE DU BOURG NEUF
79350 - FAYE-L ABBESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	868	SUR BEL AIR	0 11 06							
C	1547	FIEF DU VIGNEAU	0 01 16							
C	1672	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	1807	FIEF DU VIGNEAU	0 02 63							
D	883	LES SAINTS BLAIS	0 05 45							
D	997	LA GRANGE ADAM	0 07 53							
D	1001	LA GRANGE ADAM	0 08 26							
YC	53	MOQUEPOCHE	0 05 79							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	264	FIEF DU COTEAU	0 03 10							
AC	383	LA COMBE SUD	0 10 20							
AM	240	LE GENETAIS SUD	0 05 24							
AM	1159	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 71							
AM	1278	LE SABLON	0 03 81							
AM	1457	LE GENETAIS NORD	0 03 61							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 72 15

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 14 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BABIN Marc épx de REVAUD Severine
1 RUE AU PERE LE BOURG OUEST
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

BABIN Claude épx de CATHELINEAU Jacqueline
29 RUE ST MARTIN NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

BABIN Joël épx de BERNARD Bernadette
15 RUE DU PIGEONNIER NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme FORTHIN Patrick née BABIN Brigitte
5 IMP FLORIAN
79100 - THOUARS

Mme NESSI Laurent née BABIN Sylvie
62 RUE DU BOUCHET
79100 - LOUZY

Mme ARCHAMBAULT Jean née BABIN Maryvonne
20 RUE CONDORCET
79100 - THOUARS

Mme BERTHONNEAU Jerome née BABIN Aline
26 RTE DE BLANCHARD
79100 - SAINTE-VERGE

BABIN Olivier épx de MASSE Christelle
3 IMP DU MARAIS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

BABIN Francis
ORBE 1 IMP DE LA MARE
79100 - SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN

Mme VIEMON Frederic née BABIN Pascale
24 RTE DE LA VARENNE
41400 - ANGE

BABIN Alain épx de RAVENEAU Frederique
8 RUE DE LA GRAVAT FEROLLES
79100 - SAINT-CYR LA LANDE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER :

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	174	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 03 10							
AM	1531	LE GENETAIS NORD.....	0 03 56							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 66

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BABIN Marcel épx de BABIN
LE BOURG
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1501	SUR LA MALEGRATTE.....	0 02 60							
C	1845	FIEF DU VIGNEAU.....	0 04 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BABIN Yves épx de FROMENTEAU
27 RUE ST MARTIN NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1275	LE SABLON	0 04 38							
AM	1864	LA VALLEE A BLOUX	0 01 92							
AN	183	LE MEILLEREAU	0 02 17							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BABINET née PIET Catherine
3 RUE DU CHATEAU
86200 - SAMMARCOLLES

Mme PIET Marie-Paule
27 AV DE LA GARE
86200 - LOUDUN

Mme CHARGELEGUE Pascal née PIET Sylvaine
1 LE POUZET
79340 - VASLES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	254	PIED FOURRE	0 06 30							
041 A	395	PIED FOURRE	0 05 10							
041 A	408	PIED FOURRE	0 08 03							
041 A	410	PIED FOURRE	0 07 27							
COMMUNE DE IRAIS										
C	891	SUR BEL AIR	0 06 70							
C	903	LA CALONNIERE NORD	0 30 50							
C	1015	DERRIERE LE VIGNEAU	0 15 27							
C	1023	DERRIERE LE VIGNEAU	0 01 88							
C	1459	SUR LA MALEGRATTE	0 03 35							
C	1552	FIEF DU VIGNEAU	0 01 11							
C	1618	FIEF DU VIGNEAU	0 01 25							
C	1619	FIEF DU VIGNEAU	0 01 24							
C	1646	FIEF DU VIGNEAU	0 01 76							
C	1660	FIEF DU VIGNEAU	0 02 07							
C	1793	FIEF DU VIGNEAU	0 03 10							
C	1794	FIEF DU VIGNEAU	0 06 63							
C	1802	FIEF DU VIGNEAU	0 01 66							
C	1882	LE FOSSE	0 01 20							
C	1890	LE FOSSE	0 03 05							
C	1894	LE FOSSE	0 07 85							
C	1923	LE FOSSE	0 01 24							
D	880	LES SAINTS BLAIS	0 22 85							
D	920	LES SAINTS BLAIS	0 30 10							
D	930	LES SAINTS BLAIS	0 32 90							
D	938	LES SAINTS BLAIS	0 28 00							
D	949	LES SAINTS BLAIS	0 26 98							
D	988	LA GRANGE ADAM	0 17 65							
D	1267	LES AJONCS MAILLARDS	0 05 77							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 2 80 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		2 80 81								
COMMUNE DE IRAIS										
YC	51	MOQUEPOCHE.....	0 11 73							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	371	FIEF DU COTEAU.....	0 06 29							
AN	380	PUMAIN.....	0 05 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 3 04 73

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 31 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BADET Olivier
7 RUE DU COMMANDANT BRES
77400 - LAGNY-SUR-MARNE

Mme TRAMOUILLE Didier née BADET Dominique
APPARTEMENT 3 1ER ETAGE 11 RUE GORNET BOIVIN
10100 - ROMILLY SUR SEINE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	117	LE HAUT DROUET.....	0 04 65							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BADIN Arsene épx de GERMOND
MASSIGNY
79330 - SAINTE-GEMME

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	106	LE HAUT DROUET.....	0 02 91							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BAGAULT née MEUNIER Marie
15 RUE DE LA MEDOQUERIE
86280 - SAINT-BENOIT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1443	SUR LA MALEGRATTE.....	0 08 33							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAILLERGEANT Bernard épx de DUPUIS Sandrine, n.-prop.
55 AV DES BEGONIAS
93370 - MONTFERMEIL

BAILLERGEANT François épx de MOLLIER-THOMAS Laure, n.-prop.
9 RUE DE LA VOLONTE
93250 - VILLEMOMBLE

BAILLERGEANT Philippe épx de VECHOT Pascale, n.-prop.
276 AV DE LA GARE
60320 - BETHISY ST PIERRE

Mme BAILLERGEANT née METAIS Michelle, usuf.
RES LA GIRANDIERE APT 101 31 RUE DU MARECHAL DE LUXEMBOU
77100 - MEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1480	SUR LA MALEGRATTE.....	0 02 30							
C	1485	SUR LA MALEGRATTE.....	0 03 10							
C	1561	FIEF DU VIGNEAU.....	0 01 02							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BAPTISTE née BARBOT Josiane
2 IMP DU HAHA
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme RAYMOND Laurent née BAPTISTE Sandrine
RES MOULIN A VENT
02100 - MORCOURT

Mme LENEUTRE Stephane née BAPTISTE Valerie
25 RUE DE ROC EPINE
49100 - ANGERS

Mme TATEOSSIAN Stephane née BAPTISTE Mylene
27 RTE DU PONT AUX FILLES
49000 - ECOUFLANT

Mme BAPTISTE née BOUCLY Françoise
PAR MME BAPTISTE FRANCOISE 31 RTE DU PONT AUX FILLES
49000 - ECOUFLANT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1034	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 34							
C	1492	SUR LA MALEGRATTE	0 01 67							
C	2290	LA CALONNIERE NORD	0 04 68							
D	1144	PIED DE SAUMUR	0 02 85							
D	1236	PIED DE SAUMUR	0 03 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 39

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BARANGER Christian épx de HULIN Jacqueline
7 RTE DE NIORT BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	131	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 10 19							
AM	493	LA VALLEE A BLOUX.....	0 05 39							
YV	64	LE FIEF DE MADAME.....	0 05 50							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 08

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BARANGER Laurent épx de GALARD Marie
BOUCOEUR 7 RUE STE CROIX / BOUCOEUR
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	350	LE GENETAIS SUD	0 04 24							
AM	1662	LE GENETAIS NORD	0 04 03							
AM	1718	LE GENETAIS NORD	0 05 91							
AM	1839	LE GENETAIS NORD	0 05 50							
AN	285	LE MEILLEREAU	0 06 95							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 26 63

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BARANGER Norbert épx de CHANSAULT Marie
BOUILLE 5 RUE DU RUISSEAU / BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	163p02	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 03 13							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BARDOT Gilles épx de GORRY Christine
18 RUE DU MOULIN A FOULON DORE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	98	VALLEE CASSE TETE.....	0 03 61							
AM	119	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 05 72							
AM	1520	LE GENETAIS NORD.....	0 03 72							
AM	1639	LE GENETAIS NORD.....	0 05 38							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BARENGER Marcellin
LA ROCHE
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1820	VIEUX FIEF.....	0 03 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BARILLOT Bernard née CHIRON Christiane, n.-prop.
14 RTE DE BRIE ST JOUIN DE MAR
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme CHIRON née PLUMEREAU Raymonde, usuf.
4 RUE DES ALBERTS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1681	FIEF DU VIGNEAU	0 02 48							
C	1901	LE FOSSE	0 01 20							
C	2259	SUR LA MALEGRATTE	0 02 27							
D	1079	LA PILLE COURSY NORD	0 09 80							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BARIN-COTILLON Philippe, n.-prop.
7 CHE DE LA NOBLESSE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

BARIN-COTILLON Célestin épx de GROLLEAU Reine, usuf.
33 RTE DE ST GENEROUX
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	349	LE GENETAIS SUD.....	0 03 21							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 21

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BARIN-COTILLON Philippe, n.-prop.
7 CHE DE LA NOBLESSE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

BARIN-COTILLON Célestin épx de GROLLEAU Reine, usuf.
33 RTE DE ST GENEROUX
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BARIN-COTILLON Célestin née GROLLEAU Reine, usuf.
33 RTE DE ST GENEROUX
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	356	LE GENETAIS SUD.....	0 04 52							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 52

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BARREAU Christian
APP 17 109 BD DU MAL JUIN
78200 - MANTES-LA JOLIE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	295	FIEF DU COTEAU	0 03 90							
AE	351	BOIS SUR ROCHE	0 04 24							
AL	164	LES SUSSAIS	0 01 21							
AM	289	LE GENETAIS SUD	0 04 81							
AM	571	LA CHAGNEE	0 03 55							
AM	597	LA CHAGNEE	0 04 02							
AM	632	LA CHAGNEE	0 02 81							
AM	634	LA CHAGNEE	0 03 25							
AM	790	LA CHAGNEE	0 02 49							
AM	843	LA CHAGNEE	0 10 41							
AM	1031	LA VIEILLERESSE	0 04 75							
AM	1062	LA VIEILLERESSE	0 02 68							
AM	1277	LE SABLON	0 03 74							
AM	1654	LE GENETAIS NORD	0 13 77							
AN	161	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 13 38							
AN	169	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 12 96							
AN	245	LE MEILLEREAU	0 01 88							
AN	533	LES CASSES DE PUMAIN	0 14 84							
AN	625	PUMAIN	0 06 46							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 15 15

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 19 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BARRICAULT Michel née FAUTRAT Sylvie
5 BD DU RONCERAY
49100 - ANGERS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	651	LA CHAGNEE.....	0 07 02							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAUDET Claude épx de GUYEN Jacqueline
3 RUE DES ETANGS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1358	LE HAUT DE DOURON	0 06 15							
C	1380	LE HAUT DE DOURON	0 06 90							
D	863	LES SAINTS BLAIS	0 10 30							
D	865	LES SAINTS BLAIS	0 09 30							
D	972	LA GRANGE ADAM	0 34 65							
D	1228	PIED DE SAUMUR	0 18 33							
D	1243	LES AJONCS MAILLARDS	0 09 49							
D	1257	LES AJONCS MAILLARDS	0 02 66							
D	1454	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 11 97							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 09 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BAUDOIN née MAURY Jeannine
DONNEUIL
79330 - SAINT-VARENT

BAUDOIN Florent
BAJO B PASEO COMMANDANTE SORTEA 25
28008 MADRID (ESPAGNE)

BAUDOIN Mathieu épx de ROBEREAU Stephanie
6B CHE DE LA BRUETTE / BOUCOEU
79330 - SAINT-VARENT

BAUDOIN Simon

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1581	LE GENETAIS NORD.....	0 02 18							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 18

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAUDON Gérald épx de VERGER Brigitte
12 RTE DE ST GENEROUX
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	219	PIED FOURRE	0 01 60							
041 A	396	PIED FOURRE	0 10 90							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1035	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 91							
C	1344	LE HAUT DE DOURON	0 08 42							
C	1525	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	1555	FIEF DU VIGNEAU	0 13 70							
C	1562	FIEF DU VIGNEAU	0 00 40							
C	1564	FIEF DU VIGNEAU	0 01 75							
C	1575	FIEF DU VIGNEAU	0 05 20							
C	1579	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1598	FIEF DU VIGNEAU	0 03 75							
C	1621	FIEF DU VIGNEAU	0 06 80							
D	1009	LA GRANGE ADAM	0 21 70							
D	1188	PIED DE SAUMUR	0 34 70							
D	1189	PIED DE SAUMUR	0 20 90							
D	1211	PIED DE SAUMUR	0 05 75							
D	1218	PIED DE SAUMUR	0 07 87							
D	1226	PIED DE SAUMUR	0 12 24							
D	1230	PIED DE SAUMUR	0 19 30							
D	1468	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 17 75							
D	1526	LA PILLE COURSY NORD	0 10 93							
D	1547	LA GRANGE ADAM	0 36 50							
D	1548	LA GRANGE ADAM	0 36 50							
D	1549	LA GRANGE ADAM	0 29 39							
D	1550	LA GRANGE ADAM	0 29 38							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	157	BOIS SUR ROCHE	0 07 41							
AE	184	BOIS SUR ROCHE	0 05 52							
AE	200	BOIS SUR ROCHE	0 10 12							
AE	209	BOIS SUR ROCHE	0 04 02							
AE	226	BOIS SUR ROCHE	0 02 39							
AE	229	BOIS SUR ROCHE	0 06 96							
AE	383	BOIS SUR ROCHE	0 03 66							
AE	410	BOIS SUR ROCHE	0 01 26							
AE	689	BOIS SUR ROCHE	0 12 76							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 3 97 54

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 34 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAUDON Gérald épx de VERGER Brigitte
12 RTE DE ST GENEROUX
79600 - IRAIS

Mme THIOLLET née BAUDON Maryline
1 IMP DU PUITS DAUPHIN
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1435	SUR LA MALEGRATTE	0 01 76							
C	1477	SUR LA MALEGRATTE	0 06 30							
C	1489	SUR LA MALEGRATTE	0 02 10							
C	1554	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
C	1556	FIEF DU VIGNEAU	0 07 12							
C	1558	FIEF DU VIGNEAU	0 03 65							
C	1667	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	1685	FIEF DU VIGNEAU	0 06 00							
C	1698	FIEF DU VIGNEAU	0 07 38							
C	1719	FIEF DU VIGNEAU	0 05 60							
C	1746	FIEF DU VIGNEAU	0 18 30							
C	1771	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1856	FIEF DU VIGNEAU	0 02 18							
D	927	LES SAINTS BLAIS	0 05 33							
D	948	LES SAINTS BLAIS	0 18 05							
D	1165	PIED DE SAUMUR	0 10 95							
D	1178	PIED DE SAUMUR	0 05 40							
D	1232	PIED DE SAUMUR	0 07 31							
D	1520	PIED DE SAUMUR	0 12 23							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 25 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 19 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAUDOUIN Bernard épx de MASSELOT Danila
LA BROSSE 8 RUE DU CHATEAU / BROSSE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	225	LE MEILLEREAU.....	0 04 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAUDOUIN Bernard épx de GUERET Yolaine
1 IMP DU PETIT MOULIN
86330 - MONCONTOUR

Mme BAUDOUIN Bernard née GUERET Yolaine
1 IMP DU PETIT MOULIN
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	999	DERRIERE LE VIGNEAU	0 10 58							
C	1007	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 60							
C	1008	DERRIERE LE VIGNEAU	0 06 00							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	288	BOIS SUR ROCHE	0 03 45							
AE	293	BOIS SUR ROCHE	0 02 08							
AE	320	BOIS SUR ROCHE	0 06 12							
AE	333	BOIS SUR ROCHE	0 04 36							
AE	417	BOIS SUR ROCHE	0 03 94							
AL	21	LES SUSSAIS	0 02 64							
AL	165	LES SUSSAIS	0 03 34							
AL	172	LES SUSSAIS	0 01 40							
AL	179	LES SUSSAIS	0 03 89							
AM	218	LE GENETAIS SUD	0 06 66							
AM	460	LA VALLEE A BLOUX	0 06 51							
AM	655	LA CHAGNEE	0 08 40							
AM	686	LA CHAGNEE	0 07 57							
AM	723	LA CHAGNEE	0 01 50							
AM	788	LA CHAGNEE	0 07 82							
AM	848	LA CHAGNEE	0 17 76							
AM	948	LA VIEILLERESSE	0 07 62							
AM	953	LA VIEILLERESSE	0 08 43							
AM	1023	LA VIEILLERESSE	0 02 13							
AM	1035	LA VIEILLERESSE	0 02 11							
AM	1078	LA VIEILLERESSE	0 01 39							
AM	1091	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 11							
AM	1132p02	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 80							
AM	1192	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 25							
AM	1563	LE GENETAIS NORD	0 03 80							
AM	1565	LE GENETAIS NORD	0 04 13							
AM	1579	LE GENETAIS NORD	0 02 28							
AM	1723	LE GENETAIS NORD	0 04 43							
AN	402	PUMAIN	0 02 33							

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 61 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 61 43								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	471	PUMAIN.....	0 01 30							
AN	472	PUMAIN.....	0 01 40							

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 1 64 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 34 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAUDOUIN Gilles épx de BOURREAU Elisabeth
1 RUE DES GRANGES
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1873	LE FOSSE	0 01 60							
C	1907	LE FOSSE	0 01 50							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	423	PUMAIN	0 10 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 08

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BAUDOUIN Gilles née BOURREAU Elisabeth
1 RUE DES GRANGES
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	201	BOIS SUR ROCHE	0 03 03							
AL	2	LES SUSSAIS	0 03 25							
AL	17	LES SUSSAIS	0 03 10							
AL	23	LES SUSSAIS	0 01 23							
AM	440	LA VALLEE A BLOUX	0 02 72							
AM	549	LA CHAGNEE	0 06 57							
AM	601	LA CHAGNEE	0 06 68							
AM	758	LA CHAGNEE	0 03 03							
AM	1067	LA VIEILLERESSE	0 03 58							
AM	1204	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 10 64							
AM	1228	LES GRANDES VALLEES	0 04 34							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 48 17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAUDRAIS Alain épx de DESMIER Catherine
46 RUE JEAN HENRY - LAINE
17630 - LA FLOTTE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1809	VIEUX FIEF.....	0 06 10							
D	1856	VIEUX FIEF.....	0 08 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAUDRON Jean-Louis
MOULIN DE ROCHE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	622	LA CHAGNEE.....	0 01 81							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BAYON Serge épx de DURET Claudine
5 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	285	PIED FOURRE.....	0 03 34							
041 A	388	PIED FOURRE.....	0 03 50							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 84

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BEAUDET Marcel épx de CRECHET Marie
6 ALL DU PRE PARADIS
79300 - BRESSUIRE

Mme BEAUDET Marcel née CRECHET Marie
6 ALL DU PRE PARADIS
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	69	LE GRAND MOIRE	0 02 40							
317AB	78	LE GRAND MOIRE	0 02 77							
317AB	79	LE GRAND MOIRE	0 01 54							
317AC	173	LES RIVIERES DE NOIRE	0 02 73							
317AC	185	LES RIVIERES DE NOIRE	0 01 36							
317AC	207	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 65							
317ZK	92	LE HAUT DROUET	0 13 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 24 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BECQUET née BOILEAU Marie-France
2 RUE DE LA PIERRE DU MINISTRE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	871	SUR BEL AIR	0 13 43							
C	943	DERRIERE LE VIGNEAU	0 01 66							
C	951	DERRIERE LE VIGNEAU	0 10 70							
C	963	DERRIERE LE VIGNEAU	0 13 00							
C	991	DERRIERE LE VIGNEAU	0 22 70							
C	1349	LE HAUT DE DOURON	0 07 00							
C	1369	LE HAUT DE DOURON	0 09 50							
C	1373	LE HAUT DE DOURON	0 21 70							
C	1404	LE HAUT DE DOURON	0 10 34							
C	1407	LE HAUT DE DOURON	0 09 26							
C	1630	FIEF DU VIGNEAU	0 01 65							
C	1783	FIEF DU VIGNEAU	0 04 78							
C	1809	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1812	FIEF DU VIGNEAU	0 01 90							
C	1829	FIEF DU VIGNEAU	0 01 00							
C	1946	SUR BEL AIR NORD	0 01 90							
C	2197	DERRIERE LA GARENNE	0 14 70							
C	2198	DERRIERE LA GARENNE	0 12 10							
C	2257	LE HAUT DE DOURON	0 05 89							
D	907	LES SAINTS BLAIS	0 04 40							
D	958	LA GRANGE ADAM	0 36 31							
D	1190	PIED DE SAUMUR	0 08 44							
D	1253	LES AJONCS MAILLARDS	0 14 31							
D	1254	LES AJONCS MAILLARDS	0 13 29							
D	1279	LES AJONCS MAILLARDS	0 09 34							
D	1294	LES AJONCS MAILLARDS	0 04 10							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 2 54 60

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 26 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BENOIST Roseline
21 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	194	PIED FOURRE	0 05 22							
041 A	452	FIEF AUX ALOUETTES	0 12 38							
041 A	468	FIEF AUX ALOUETTES	0 10 37							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 27 97

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BENOISTON Jean épx de ROBOAM

DUPAS Alain épx de PIBOUIN Lydie
2 IMP DES BAILLARGEAUX
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	374	PUMAIN.....	0 05 87							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERGEAU François
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	917	LA VIEILLERESSE	0 05 04							
AM	1029	LA VIEILLERESSE	0 02 46							
AM	1069	LA VIEILLERESSE	0 04 70							
AM	1805	LA VIEILLERESSE	0 00 96							
AN	292	SUR PHILIPPE	0 01 21							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BERGEAULT François née MAROLLEAU
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1541	FIEF DU VIGNEAU.....	0 01 60							
C	1606	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 70							
D	1068	LA PILLE COURSY NORD.....	0 08 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BERNARD née MARTY Lucette
MAISON DE RETRAITE M L'BODIN 17 RUE DE LA BORDE
72150 - LE GRAND LUCE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	350	LA VALLEE CHALARD.....	0 05 52							
AN	495	PUMAIN.....	0 03 01							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 53

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERNARD Jacky épx de MOBULEAU Annie, n.-prop.
3 LOT DE L'EGLISE
76330 - NORVILLE

BERNARD Daniel épx de BRIGLIA Michèle, n.-prop.
95 RUE DES MESANGES
16300 - BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

BERNARD Franck, n.-prop.
6 RTE DE PRAILLON MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme MARTINEZ Bernard née BERNARD Lydie, n.-prop.
384 CHE DE LA BOUCHET
84210 - PERNES LES FONTAINES

Mme BERNARD née BRUNEAU Marthe, usuf.
6 RTE DE PRAILLON MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	140p01	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 09 72							
AM	146	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 06 73							
AM	168	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 54							
AM	448	LA VALLEE A BLOUX	0 03 44							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 24 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHELOT Georges épx de MENARD Rolande
S/C M BERTHELOT BERNARD 18 RUE DU BOIS BAUDRON
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	70	LE HAUT DROUET.....	0 08 97							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 97

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHOME Jean-Pierre
PAR MAITRE ROULLET VINCENT 8 RUE DE L'ALLEE AUX MOINES
79310 - VERRUYES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	206	PIED FOURRE	0 01 28							
041 A	235	PIED FOURRE	0 05 90							
041 E	61	REDONNE	0 04 54							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 72

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHONNEAU Bernard épx de GUERINEAU Aimée
5 PL DU MOULIN A VENT
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	507	LES CASSES DE PUMAIN.....	0 12 07							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 07

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHONNEAU James épx de JOUBERT Isabelle
ORBE 30 RUE DE LA GARE
79100 - SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN

BERTHONNEAU Claude épx de RAOUL Marie
8 RUE DU PETIT SOUPER
86200 - SAMMARCOLLES

BERTHONNEAU Jacques épx de PERROT Marie
7 RUE DE LA TOUCHE
86200 - ARCAY

Mme SANCHEZ née BERTHONNEAU Claudie
9 RUE AUVERGNE
66180 - VILLENEUVE-DE-LA-RAHO

Mme LIMOUSIN Philippe née BERTHONNEAU Claudine
21 RUE EUGENE BALLEYGUIER
86200 - LOUDUN

BERTHONNEAU Jean-Paul
7 RUE DE L'ECOLE
86200 - MOUTERRE-SILLY

Mme ROY née BERTHONNEAU Christelle
25 RUE MARIUS FERRAN
86200 - LOUDUN

BERTHONNEAU Jean-Luc
6 RUE DE LA VOURENTE
86200 - ARCAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	364	BOIS SUR ROCHE	0 01 59							
AE	420	BOIS SUR ROCHE	0 04 14							
AM	620	LA CHAGNEE	0 06 89							
AN	560	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 08							
YW	46	LES GRAIS	0 04 33							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHONNEAU Jean
PAR MAITRE CAGNIART 9 PL SAINT PIERRE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	508p01	LES CASSES DE PUMAIN.....	0 01 22							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 22

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHONNEAU Léo épx de MAUPETIT Mauricette
12 RUE DES GRANGES
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	102	BOIS SUR ROCHE	0 07 88							
AE	103	BOIS SUR ROCHE	0 03 01							
AE	111	BOIS SUR ROCHE	0 06 90							
AE	113	BOIS SUR ROCHE	0 03 29							
AE	270	BOIS SUR ROCHE	0 04 36							
AM	107	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 46							
AM	538	LA CHAGNEE	0 02 93							
YK	47	LA PINANIERE	0 18 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 50 24

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 2980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHONNEAU Paul
1 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	757	LA CHAGNEE	0 03 06							
AM	1038	LA VIEILLERESSE	0 07 42							
AN	222	LE MEILLEREAU	0 04 72							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHONNEAU René épx de POUIT
LE BOURG
79600 - SAINT-GENEROUX

METIVIER Armand
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	345	BOIS SUR ROCHE.....	0 16 35							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 35

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BERTHONNEAU Yannick épx de DOUGE Patricia, n.-prop.
300 RTE DE SAINT GELAIS
79410 - ECHIRE

BERTHONNEAU Fabrice épx de BARON Sandrine, n.-prop.
30 RUE GEORGES CARPENTIER
37300 - JOUE LES TOURS

BERTHONNEAU Paul, usuf.
1 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	223	LES SUSSAIS.....	0 15 46							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BERTIN Olivier née CLAVEAU Céline, n.-prop.
35 RUE DES BERGEOTTES
86280 - SAINT-BENOIT

CLAVEAU Olivier, n.-prop.
7 RUE GABRIEL PERI
78420 - CARRIERES SUR SEINE

CLAVEAU Michel, usuf.
14 ALL DE LA PTE REPUBLIQUE
79200 - CHATILLON SUR THOUET

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	909	LES SAINTS BLAIS.....	0 13 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BIGOT née MARSAULT Marie-Christine
11 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
YD	63	LE GRAND LAC	0 08 86							
YD	64	LE GRAND LAC	0 08 27							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BIGOT Benoit née AVRIL Florence, n.-prop.
2 RUE DUGUESCLIN
86330 - MONCONTOUR

Mme AVRIL Alain née BAUDOUIN Liliane, usuf.
9 RUE PORTE AUX DAMES
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	338	FIEF DU COTEAU.....	0 06 46							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BIGOT Benoit née AVRIL Florence, n.-prop.
2 RUE DUGUESCLIN
86330 - MONCONTOUR

AVRIL Alain épx de BAUDOUIN Liliane, usuf.
9 RUE PORTE AUX DAMES
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	361	FIEF DU COTEAU	0 03 83							
AC	365	FIEF DU COTEAU	0 03 57							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BIGOT Gabriel épx de GIRET
VRINES
79100 - THOUARS

Mme SAUNIER Marcel née JADEAU Léonie
LE BOURG DE BORCQ SUR AIRV
79600 - AIRVAULT

Mme BIGOT Hubert née SAUNIER Fernande
LE BOURG DE BORCQ SUR AIRV
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	200	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 11 59							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 59

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BIGOT Hubert épx de SAUNIER Fernande
LE BOURG DE BORCQ SUR AIRV
79600 - AIRVAULT

Mme BIGOT Hubert née SAUNIER Fernande
LE BOURG DE BORCQ SUR AIRV
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	187	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 02 99							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 99

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BIGOT Philippe, n.-prop.
4 IMP DE GASTINE
79600 - AIRVAULT

BIGOT Marc, n.-prop.
18 RUE DE LA POSTE
79600 - AIRVAULT

BIGOT Christophe, n.-prop.
1 RUE DES ALBERTS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme LEVAVASSEUR Stephane née BIGOT Françoise, n.-prop.
42B RUE HENRI BODIN
79100 - SAINTE-VERGE

Mme BIGOT née GIRET Marie, usuf.
4 IMP DE GASTINE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	337	PIED FOURRE	0 02 50							
041 A	428	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 26							
041 A	469	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 03							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 79

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BIGOT Roger née BOUILLE Maryse
5 IMP DE LA MAISONNETTE
79100 - LOUZY

BOUILLE Philippe épx de MAROLLEAU Chantal
2 ALL DE LA TOURNELIE ST SAUVE
79300 - BRESSUIRE

BOUILLE Dominique épx de BERNIER Annick
1 RUE DE RICHELIEU
86440 - MIGNE-AUXANCES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	937	DERRIERE LE VIGNEAU	0 03 35							
C	1374	LE HAUT DE DOURON	0 05 50							
D	1097	LA PILLE COURSY NORD	0 02 28							
D	1420	LES VOUIX	0 11 85							
D	1450	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 02 91							
D	1464	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 09 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 35 69

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BIGOT Severine
1 RUE DE L'ECOLE
79100 - TOURTENAY

BIGOT Vincent
23 RUE D'ENSION
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	209	PIED FOURRE	0 03 35							
041 A	352	PIED FOURRE	0 01 05							
041 A	875	FIEF AUX ALOUETTES	0 08 34							
041 E	2	REDONNE	0 05 71							
041 E	3	REDONNE	0 07 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 25 53

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BIGOT Severine
1 RUE DE L'ECOLE
79100 - TOURTENAY

BIGOT Vincent
23 RUE D'ENSION
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

BIGOT Benoit épx de AVRIL Florence
2 RUE DUGUESCLIN
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	416	FIEF AUX ALOUETTES.....	0 04 42							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BILLEAUD Sebastien épx de BRAULT Laurene
1 CHAMP DES FOSSES
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BILLEAUD Sebastien née BRAULT Laurene
1 CHAMP DES FOSSES
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	92	VALLEE CASSE TETE	0 10 40							
AM	501	LA VALLEE A BLOUX	0 01 23							
AM	510	LA VALLEE A BLOUX	0 02 96							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 59

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BILLY Alban, n.-prop.
15 RUE DU BOURG NEUF
79350 - FAYE-L ABBESSE

Mme BABIN née CHAIGNEAU Martine, usuf.
31 RTE DE POITIERS TAIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

BABIN Ludovic épx de BENOIST Sylvie, usuf.
35 RTE DE ST GENEROUX
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BILLY Franck née BABIN Edwige, usuf.
15 RUE DU BOURG NEUF
79350 - FAYE-L ABBESSE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1441	SUR LA MALEGRATTE	0 01 27							
C	1545	FIEF DU VIGNEAU	0 02 40							
D	857	LES SAINTS BLAIS	0 07 69							
D	860	LES SAINTS BLAIS	0 08 92							
D	873	LES SAINTS BLAIS	0 14 88							
D	904	LES SAINTS BLAIS	0 04 60							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	290	BOIS SUR ROCHE	0 07 54							
AM	97	VALLEE CASSE TETE	0 08 18							
AM	247	LE GENETAIS SUD	0 02 19							
AM	249	LE GENETAIS SUD	0 01 25							
AM	266	LE GENETAIS SUD	0 04 64							
AM	806	LA CHAGNEE	0 02 31							
AM	821	LA CHAGNEE	0 03 54							
AM	825	LA CHAGNEE	0 01 78							
AM	1258	LES GRANDES VALLEES	0 01 86							
AM	1400	LE SABLON	0 06 00							
AN	606	PUMAIN	0 05 02							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 84 07

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 17 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BILLY Patrick
8 RUE DE COMPOSTELLE
49260 - LE PUY-NOTRE-DAME

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	271	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 05 27							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BIRONNEAU née LEBEAU Jane
6 RUE DE PAILLE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1125	LA CALONNIERE.....	0 05 97							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 97

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BLANCHARD Claude née AYRAULT Marie
5 LA GRAND'RUE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	177	PIED FOURRE	0 10 71							
041 A	201	PIED FOURRE	0 01 56							
041 A	205	PIED FOURRE	0 02 24							
041 A	211	PIED FOURRE	0 13 27							
041 A	237	PIED FOURRE	0 02 25							
041 A	381	PIED FOURRE	0 03 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 33 22

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BOCQUIAULT Michel née METREAU Nicolle
6 RTE DE LA CHABOTTERIE
86110 - MAZEUIL

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	199	PIED FOURRE.....	0 03 47							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BODET Claudie née BELLOIN Agnès
LE GRAND MOIRE 4 RUE DU LAVOIR
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	74	LE GRAND MOIRE	0 02 87							
317AB	90	LE GRAND MOIRE	0 02 58							
317AC	174	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 69							
317AC	177	LES RIVIERES DE NOIRE	0 04 34							
317AC	180	LES RIVIERES DE NOIRE	0 01 75							
317AC	182	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 60							
317AC	183	LES RIVIERES DE NOIRE	0 04 70							
317AC	184	LES RIVIERES DE NOIRE	0 01 98							
317AC	187	LES RIVIERES DE NOIRE	0 01 06							
317AC	188	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 26							
317AC	189	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 34							
317AC	190	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 87							
317AC	191	LES RIVIERES DE NOIRE	0 01 78							
317AC	192	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 75							
317AC	193	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 95							
317AC	194	LES RIVIERES DE NOIRE	0 01 14							
317AC	195	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 93							
317AC	208	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 67							
317AC	209	LES RIVIERES DE NOIRE	0 02 57							
317AD	1	LE GRAND BOIS	0 09 76							
317ZK	60	LE HAUT DROUET	0 03 40							
317ZK	72	LE HAUT DROUET	0 07 99							
317ZK	78	LE HAUT DROUET	0 05 87							
317ZK	86	LE HAUT DROUET	0 03 61							
317ZK	103	LE HAUT DROUET	0 03 28							
317ZK	347	LE HAUT DROUET	0 04 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 68 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 26 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BODET Claudie épx de BELLOIN Agnès
LE GRAND MOIRE 4 RUE DU LAVOIR
79600 - AIRVAULT

Mme BODET Claudie née BELLOIN Agnès
LE GRAND MOIRE 4 RUE DU LAVOIR
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	66	LE GRAND MOIRE	0 06 87							
317AB	67	LE GRAND MOIRE	0 01 37							
317AB	91	LE GRAND MOIRE	0 03 18							
317AB	92	LE GRAND MOIRE	0 03 69							
317AB	93	LE GRAND MOIRE	0 02 22							
317AB	94	LE GRAND MOIRE	0 01 41							
317AC	171	LES RIVIERES DE NOIRE	0 07 00							
317AC	178	LES RIVIERES DE NOIRE	0 08 81							
317AC	181	LES RIVIERES DE NOIRE	0 01 56							
317AC	186	LES RIVIERES DE NOIRE	0 01 26							
317AC	196	LES RIVIERES DE NOIRE	0 02 85							
317AC	206	LES RIVIERES DE NOIRE	0 00 67							
317AC	211	LES RIVIERES DE NOIRE	0 03 77							
317ZK	53	LE HAUT DROUET	0 00 97							
317ZK	54	LE HAUT DROUET	0 03 08							
317ZK	55	LE HAUT DROUET	0 05 77							
317ZK	57	LE HAUT DROUET	0 02 96							
317ZK	63	LE HAUT DROUET	0 07 36							
317ZK	64	LE HAUT DROUET	0 06 19							
317ZK	67	LE HAUT DROUET	0 03 30							
317ZK	69	LE HAUT DROUET	0 05 30							
317ZK	84	LE HAUT DROUET	0 07 55							
317ZK	88	LE HAUT DROUET	0 01 57							
317ZK	101	LE HAUT DROUET	0 01 85							
317ZK	104	LE HAUT DROUET	0 03 23							
317ZK	111	LE HAUT DROUET	0 04 61							
317ZK	115	LE HAUT DROUET	0 05 53							
317ZK	116	LE HAUT DROUET	0 01 28							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	229	LES SUSSAIS	0 02 68							
AN	281	LE MEILLEREAU	0 03 93							
AN	317	SUR PHILIPPE	0 05 06							
AN	381	PUMAIN	0 04 69							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 21 57

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 21 57								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	488	PUMAIN.....	0 05 48							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 1 27 05

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 33 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BODET Dominique née FAUCHER Isabelle
19 CHE DES ROCHES GILBERT NOIR
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	153	LA PLAINE DE MEILLEREAU.....	0 19 32							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 19 32

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BODET Dominique née FAUCHER Isabelle, n.-prop.
19 CHE DES ROCHES GILBERT NOIR
79300 - BRESSUIRE

FAUCHER Claude, usuf.
MAULAIS 9 RTE DE ST VARENT AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	88	VALLEE CASSE TETE	0 14 10							
AM	93	VALLEE CASSE TETE	0 51 30							
AM	1612	LE GENETAIS NORD	0 07 86							
AN	280	LE MEILLEREAU	0 05 61							
YV	78	LE FIEF DE MADAME	0 05 39							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 84 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BODET Jean épx de PORCHAIRE Suzanne
LES TERRAGERIES
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme BODET Jean née PORCHAIRE Suzanne
LES TERRAGERIES
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	273	FIEF DU COTEAU	0 04 66							
AC	311	FIEF DU COTEAU	0 01 51							
AC	347	FIEF DU COTEAU	0 02 00							
AC	366	FIEF DU COTEAU	0 04 30							
AC	377	LA COMBE SUD	0 02 20							
AC	388	LA COMBE SUD	0 03 53							
AE	119	BOIS SUR ROCHE	0 11 98							
AE	132	BOIS SUR ROCHE	0 05 20							
AE	141	BOIS SUR ROCHE	0 03 04							
AE	170	BOIS SUR ROCHE	0 07 73							
AE	239	BOIS SUR ROCHE	0 03 15							
AE	307	BOIS SUR ROCHE	0 11 41							
AE	338	BOIS SUR ROCHE	0 08 09							
AE	481	BOIS SUR ROCHE	0 05 48							
AL	204	LES SUSSAIS	0 01 90							
AM	1004	LA VIEILLERESSE	0 03 60							
AM	1022	LA VIEILLERESSE	0 04 22							
AM	1039	LA VIEILLERESSE	0 03 34							
AM	1042	LA VIEILLERESSE	0 04 46							
AM	1230	LES GRANDES VALLEES	0 04 60							
AM	1338	LE SABLON	0 02 83							
AM	1391	LE SABLON	0 06 32							
AN	368	PUMAIN	0 05 17							
AN	372	PUMAIN	0 02 58							
YK	61	LA PINANIERE	0 09 69							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 22 99

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 25 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BODET Lionnel épx de GUILBERT Isabelle
8 RTE D'AIRVAULT /SOUSSIGNY
79330 - GLENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	68	LE GRAND MOIRE	0 01 62							
317AB	97	LE GRAND MOIRE	0 01 28							
317ZK	58	LE HAUT DROUET	0 06 63							
317ZK	76	LE HAUT DROUET	0 05 22							
317ZK	77	LE HAUT DROUET	0 04 64							
317ZK	95	LE HAUT DROUET	0 02 29							
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1881	VIEUX FIEF	0 10 55							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	225	BOIS SUR ROCHE	0 02 02							
AE	274	BOIS SUR ROCHE	0 02 88							
AE	275	BOIS SUR ROCHE	0 02 66							
AE	301	BOIS SUR ROCHE	0 04 76							
AE	394	BOIS SUR ROCHE	0 05 50							
AL	4	LES SUSSAIS	0 02 67							
AL	49	LES SUSSAIS	0 05 08							
AM	91	VALLEE CASSE TETE	0 04 80							
AM	520	LA CHAGNEE	0 05 02							
AM	521	LA CHAGNEE	0 02 67							
AM	787	LA CHAGNEE	0 16 75							
AM	1200	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 90							
AM	1370p02	LE SABLON	0 02 91							
AM	1419	LE SABLON	0 08 52							
AM	1465	LE GENETAIS NORD	0 10 63							
AM	1555	LE GENETAIS NORD	0 07 64							
AM	1583	LE GENETAIS NORD	0 03 06							
AM	1709	LE GENETAIS NORD	0 02 81							
AM	1711	LE GENETAIS NORD	0 03 77							
AN	334p02	SUR PHILIPPE	0 01 90							
AN	342	LA VALLEE CHALARD	0 05 85							
AN	394	PUMAIN	0 04 18							
AN	421	PUMAIN	0 04 90							
AN	455	PUMAIN	0 04 52							
AN	589	PUMAIN	0 03 94							
AN	611	PUMAIN	0 02 85							
YK	72	LA PINANIERE	0 05 61							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 64 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 34 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BONET née MINOT Louisette
7 RUE DE L'AUMONERIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	241	PIED FOURRE	0 04 68							
COMMUNE DE IRAIS										
C	939	DERRIERE LE VIGNEAU	0 03 36							
C	1029	DERRIERE LE VIGNEAU	0 06 35							
C	1540	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
D	931	LES SAINTS BLAIS	0 21 40							
D	943	LES SAINTS BLAIS	0 59 12							
D	1410	LES VOUIX	0 15 26							
D	1411	LES VOUIX	0 13 65							
D	1412	LES VOUIX	0 04 82							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 29 84

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BONNEAU Leandre
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
D	878	LES SAINTS BLAIS.....	0 09 05							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 05

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOUFFET Claude épx de BODIN Guilaine, n.-prop.
11 RUE DU PONT NEUF
79100 - THOUARS

BOUFFET Paul-Robert, usuf.
2 RTE D'IRAIS
79600 - SAINT-GENEROUX

GRAVET Gilles épx de REGLAIN Ginette
55 AV DU PRESIDENT WILSON
79200 - PARTHENAY

Mme GRAVET Gilles née REGLAIN Ginette
55 AV DU PRESIDENT WILSON
79200 - PARTHENAY

REGLAIN Michel
13 RUE DE CHAMP FOUR
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme REGLAIN Sylvie
11 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	514	LA CHAGNEE	0 24 70							
AM	802	LA CHAGNEE	0 03 76							
AM	920	LA VIEILLERESSE	0 03 32							
AM	943	LA VIEILLERESSE	0 17 22							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 49 00**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOUJU Gérard épx de BECQUET Francine
15 RUE DU FIEF DU CHATEAU
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	189	LA POINTE DES JUSTICES	0 03 26							
041 A	473	FIEF AUX ALOUETTES	0 09 71							
COMMUNE DE IRAIS										
C	899	LA CALONNIERE NORD	0 09 41							
C	907	LA CALONNIERE NORD	0 03 70							
C	909	LA CALONNIERE NORD	0 02 10							
C	918	LA CALONNIERE NORD	0 01 63							
C	958	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 70							
C	993	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 26							
C	1018	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 19							
C	1019	DERRIERE LE VIGNEAU	0 03 89							
C	1548	FIEF DU VIGNEAU	0 01 13							
C	1603	FIEF DU VIGNEAU	0 01 80							
C	1639	FIEF DU VIGNEAU	0 03 54							
C	1653	FIEF DU VIGNEAU	0 02 10							
C	1670	FIEF DU VIGNEAU	0 01 30							
C	1767	FIEF DU VIGNEAU	0 03 01							
C	1799	FIEF DU VIGNEAU	0 05 40							
C	1806	FIEF DU VIGNEAU	0 04 24							
C	1820	FIEF DU VIGNEAU	0 00 95							
C	1821	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	1831	FIEF DU VIGNEAU	0 01 10							
C	1835	FIEF DU VIGNEAU	0 01 30							
C	1864	LE FOSSE	0 02 90							
C	1886	LE FOSSE	0 03 00							
C	1905	LE FOSSE	0 02 20							
C	1908	LE FOSSE	0 02 10							
C	1929	SUR BEL AIR NORD	0 02 85							
C	1934	SUR BEL AIR NORD	0 02 60							
C	1941	SUR BEL AIR NORD	0 01 80							
C	1945	SUR BEL AIR NORD	0 01 80							
C	1950	SUR BEL AIR NORD	0 16 85							
D	921	LES SAINTS BLAIS	0 13 30							
D	1013	LA GRANGE ADAM	0 29 61							
D	1070	LA PILLE COURSY NORD	0 09 20							
D	1156	PIED DE SAUMUR	0 02 90							
D	1160	PIED DE SAUMUR	0 03 01							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 64 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 64 44								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	334	FIEF DU COTEAU	0 02 93							
AE	166	BOIS SUR ROCHE	0 07 96							
AE	212	BOIS SUR ROCHE	0 08 47							
AE	374	BOIS SUR ROCHE	0 04 24							
AL	20	LES SUSSAIS	0 02 64							
AL	149	LES SUSSAIS	0 03 15							
AL	196	LES SUSSAIS	0 04 93							
AL	208	LES SUSSAIS	0 01 72							
AL	214	LES SUSSAIS	0 01 46							
AL	635	LES SUSSAIS	0 03 35							
AM	369	LE GENETAIS SUD	0 03 16							
AM	437	LES ARENNES	0 01 70							
AM	441	LA VALLEE A BLOUX	0 02 28							
AM	582	LA CHAGNEE	0 02 29							
AM	661	LA CHAGNEE	0 05 12							
AM	688	LA CHAGNEE	0 03 02							
AM	736	LA CHAGNEE	0 02 21							
AM	742	LA CHAGNEE	0 03 47							
AM	760	LA CHAGNEE	0 02 66							
AM	793	LA CHAGNEE	0 04 31							
AM	826	LA CHAGNEE	0 01 61							
AM	856	LA CHAGNEE	0 04 66							
AM	934	LA VIEILLERESSE	0 00 81							
AM	962	LA VIEILLERESSE	0 05 56							
AM	968	LA VIEILLERESSE	0 02 95							
AM	1133	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 55							
AM	1142	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 15 17							
AM	1264	LES GRANDES VALLEES	0 14 26							
AM	1396	LE SABLON	0 03 14							
AM	1595	LE GENETAIS NORD	0 03 80							
AM	1598	LE GENETAIS NORD	0 10 19							
AM	1628	LE GENETAIS NORD	0 05 01							
AM	1670	LE GENETAIS NORD	0 03 95							
AN	485	PUMAIN	0 04 45							
AN	600	PUMAIN	0 11 76							
AN	622	PUMAIN	0 04 74							
AN	624	PUMAIN	0 05 40							
AN	695	SUR PHILIPPE	0 01 21							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 3 36 73

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		3 36 73								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YK	52	LA PINANIERE.....	0 01 33							
YK	55	LA PINANIERE.....	0 02 26							
YK	63	LA PINANIERE.....	0 01 87							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER

TOTAUX : 3 42 19

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 77 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOUJU Gérard épx de BECQUET Francine
15 RUE DU FIEF DU CHATEAU
79600 - AIRVAULT

Mme BOUJU Gérard née BECQUET Francine
15 LE FIEF DU CHATEAU
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	138	BOIS SUR ROCHE	0 02 60							
AE	375	BOIS SUR ROCHE	0 24 21							
AM	1107	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 38							
AM	1185	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 06 77							
AM	1561	LE GENETAIS NORD	0 03 61							
AN	300	SUR PHILIPPE	0 06 67							
YV	76	LE FIEF DE MADAME	0 03 69							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 51 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOULIN Laurent épx de LAUNAY Sylvie, n.-prop.
1 RUE DE LA DAVIERE
79600 - BOUSSAIS

Mme BOULIN née MILCENT Paulette, usuf.
8B RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	99	LE GRAND MOIRE.....	0 06 50							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOULLIN Francis épx de GIBAULT Chantal
12 RUE DU PARC DE ST USTRE
86220 - INGRANDES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	261	PIED FOURRE.....	0 08 32							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 32

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOULLIN Jean-Yves épx de BROTTIER Nadine, n.-prop.
12 RUE DES ORMEAUX
79600 - AIRVAULT

Mme BOULLIN née GOURDON Gisèle, usuf.
18 RUE DE GASTINE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	67	REDONNE.....	0 05 50							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOULLIN Mickaël
7 RUE DE LA COUDRELLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	182	PIED FOURRE	0 03 02							
041 A	277	PIED FOURRE	0 06 25							
041 A	287	PIED FOURRE	0 05 60							
041 A	292	PIED FOURRE	0 10 07							
041 A	294	PIED FOURRE	0 02 10							
041 A	390	PIED FOURRE	0 08 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 35 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOURAINE André épx de LORGUEILLEUX
A GLAIROIX
60280 - MARGNY LES COMPIEGNE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	671	LA CHAGNEE.....	0 04 01							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 01

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOURREAU Clément épx de BARTHON
RETRAITE 2 RUE DE L'ETANG DE LA GALOTIE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	301	LE GENETAIS SUD.....	0 04 30							
AM	769	LA CHAGNEE.....	0 08 86							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 16

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOURREAU Guy épx de BAUDOUIN Yolande
24 SQ DES PRIMEVERES
79140 - COMBRAND

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	154	BOIS SUR ROCHE	0 11 63							
AE	451	BOIS SUR ROCHE	0 07 28							
AM	1206	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 39							
AN	429	PUMAIN	0 04 59							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 28 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BOURREAU Guy née BAUDOUIN Yolande
24 SQ DES PRIMEVERES
79140 - COMBRAND

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	195	BOIS SUR ROCHE.....	0 04 55							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOURREAU Guy
30 RUE RIGAULT DE GENOUILLY
17450 - FOURAS

Mme GOUDEAU née BOURREAU Chantal
2 RUE GOUNOD
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1874	LA VALLEE A BLOUX	0 27 40							
AM	1878	LA VALLEE A BLOUX	0 25 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 53 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOURREAU Jean épx de POUPIN Louisette
CULTIVATEUR 4 RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	191	BOIS SUR ROCHE	0 05 33							
AE	199	BOIS SUR ROCHE	0 01 86							
AE	282	BOIS SUR ROCHE	0 10 60							
AE	294	BOIS SUR ROCHE	0 00 06							
AE	683	BOIS SUR ROCHE	0 07 21							
AL	155	LES SUSSAIS	0 01 72							
AM	547	LA CHAGNEE	0 06 82							
AM	1122	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 78							
AM	1245	LES GRANDES VALLEES	0 01 54							
AM	1332	LE SABLON	0 01 62							
AM	1401	LE SABLON	0 05 44							
AM	1745	LA CROIX DES FORGES	0 02 24							
AM	1752	LA CROIX DES FORGES	0 04 04							
AM	1806	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 68							
AN	185	LE MEILLEREAU	0 08 47							
AN	269	LE MEILLEREAU	0 06 55							
AN	554	LES CASSES DE PUMAIN	0 06 21							
YL	28	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 10 34							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 85 51

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOURREAU Laurent
2B RUE DE LA FONTAINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	424	BOIS SUR ROCHE	0 02 06							
AE	426	BOIS SUR ROCHE	0 05 31							
AE	447	BOIS SUR ROCHE	0 13 38							
AM	1148	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 09 58							
AN	529	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 37							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 32 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOURREAU Roland épx de MAGUY Marie
5 RUE DE LA PREVOTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	286p01	LE GENETAIS SUD	0 02 25							
AM	302	LE GENETAIS SUD	0 06 60							
AM	355	LE GENETAIS SUD	0 05 74							
AM	522	LA CHAGNEE	0 07 71							
AM	544	LA CHAGNEE	0 04 08							
AM	564	LA CHAGNEE	0 02 69							
AM	868	LA CHAGNEE	0 03 69							
AM	904	LA VIEILLERESSE	0 36 15							
AM	935	LA VIEILLERESSE	0 01 66							
AM	1070	LA VIEILLERESSE	0 06 71							
AM	1418	LE SABLON	0 08 52							
AM	1518	LE GENETAIS NORD	0 06 34							
AM	1682	LE GENETAIS NORD	0 04 65							
AM	1685	LE GENETAIS NORD	0 06 82							
AM	1801	LA CHAGNEE	0 01 60							
AN	319	SUR PHILIPPE	0 04 31							
AN	428	PUMAIN	0 06 27							
AN	544	LES CASSES DE PUMAIN	0 09 31							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 25 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BOURREAU Roland née MAGUY Marie
5 RUE DE LA PREVOTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	232	LE GENETAIS SUD	0 07 06							
AM	234p01	LE GENETAIS SUD	0 02 70							
AM	642	LA CHAGNEE	0 06 97							
AM	644	LA CHAGNEE	0 07 86							
AM	692	LA CHAGNEE	0 05 17							
AM	711	LA CHAGNEE	0 04 85							
AM	1225	LES BOIS DE THIORS	0 36 63							
AM	1250	LES GRANDES VALLEES	0 09 44							
AM	1255	LES GRANDES VALLEES	0 04 47							
AM	1658	LE GENETAIS NORD	0 03 09							
AM	1877	LA VALLEE A BLOUX	0 26 20							
AN	200	LE MEILLEREAU	0 04 93							
AN	201	LE MEILLEREAU	0 05 20							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 24 57

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 13 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOUSSICAULT Eugène épx de BOUSSICAULT
RUE DE JUIGNE
49460 - FENEU

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	55	REDONNE.....	0 03 43							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 3980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOUTIN Dominique
19B RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

Mme GUERRY Isabelle
19B RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	49	REDONNE.....	0 07 83							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 83

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BOUTIN Michel
CHBRE 130 8B RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	889	LES SAINTS BLAIS	0 28 03							
D	912	LES SAINTS BLAIS	0 21 10							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	389	LA COMBE SUD	0 06 28							
AC	391	LA COMBE SUD	0 06 19							
AL	44	LES SUSSAIS	0 02 47							
AM	215	LE GENETAIS SUD	0 05 32							
AM	268	LE GENETAIS SUD	0 06 96							
AM	330	LE GENETAIS SUD	0 04 68							
AM	617	LA CHAGNEE	0 13 79							
AM	1167p01	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 96 72

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BRACQUART Claude née JAULAIN Micheline
31 RUE DES MARDELLES
77480 - VILLENAUXE-LA-PETITE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1828	LE SABLON.....	0 03 20							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BRAULT Georges épx de GUERIN Josette
4 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	142	LES SUSSAIS	0 05 26							
AM	158	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 76							
AM	334	LE GENETAIS SUD	0 01 31							
AM	339p01	LE GENETAIS SUD	0 02 67							
AM	415	LES ARENNES	0 10 90							
AM	488	LA VALLEE A BLOUX	0 05 82							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 72

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BRAULT Georges née GUERIN Josette
4 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	281	FIEF DU COTEAU	0 03 90							
AC	313	FIEF DU COTEAU	0 02 79							
AC	330	FIEF DU COTEAU	0 03 50							
AC	351	FIEF DU COTEAU	0 14 06							
AC	392	LA COMBE SUD	0 03 45							
AE	171	BOIS SUR ROCHE	0 21 94							
AE	173	BOIS SUR ROCHE	0 02 86							
AE	186	BOIS SUR ROCHE	0 13 40							
AL	19	LES SUSSAIS	0 04 69							
AL	26	LES SUSSAIS	0 16 50							
AL	139	LES SUSSAIS	0 02 03							
AL	141	LES SUSSAIS	0 07 46							
AL	168	LES SUSSAIS	0 02 42							
AL	201	LES SUSSAIS	0 02 12							
AL	216	LES SUSSAIS	0 02 44							
AL	233	LES SUSSAIS	0 02 84							
AM	226	LE GENETAIS SUD	0 03 94							
AM	227	LE GENETAIS SUD	0 17 77							
AM	285	LE GENETAIS SUD	0 20 34							
AM	288	LE GENETAIS SUD	0 06 32							
AM	299	LE GENETAIS SUD	0 00 90							
AM	317	LE GENETAIS SUD	0 01 54							
AM	491	LA VALLEE A BLOUX	0 08 42							
AM	504p02	LA VALLEE A BLOUX	0 02 53							
AM	561	LA CHAGNEE	0 05 55							
AM	565	LA CHAGNEE	0 03 03							
AM	696	LA CHAGNEE	0 07 32							
AM	733	LA CHAGNEE	0 00 66							
AM	770	LA CHAGNEE	0 03 08							
AM	805	LA CHAGNEE	0 02 93							
AM	810	LA CHAGNEE	0 08 10							
AM	867	LA CHAGNEE	0 04 42							
AM	1017	LA VIEILLERESSE	0 16 32							
AM	1030	LA VIEILLERESSE	0 04 12							
AM	1064	LA VIEILLERESSE	0 08 88							
AM	1147	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 12 00							
AM	1246	LES GRANDES VALLEES	0 02 24							
AM	1317	LE SABLON	0 09 91							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 2 56 72

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		2 56 72								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1327	LE SABLON	0 16 78							
AM	1339	LE SABLON	0 02 52							
AM	1409	LE SABLON	0 09 43							
AM	1453	LE SABLON	0 12 53							
AM	1542	LE GENETAIS NORD	0 04 66							
AM	1677	LE GENETAIS NORD	0 03 06							
AM	1719	LE GENETAIS NORD	0 05 93							
AM	1776	LA CROIX DES FORGES	0 03 55							
AM	1838	LE GENETAIS NORD	0 01 69							
AM	1866	LA CHAGNEE	0 09 76							
AN	180	LE MEILLEREAU	0 09 15							
AN	240	LE MEILLEREAU	0 01 48							
AN	246	LE MEILLEREAU	0 08 92							
AN	313	SUR PHILIPPE	0 05 72							
AN	435	PUMAIN	0 04 69							
AN	446	PUMAIN	0 03 37							
AN	521	LES CASSES DE PUMAIN	0 03 83							
AN	535	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 98							
AN	572	LES CASSES DE PUMAIN	0 03 22							
AN	575	PUMAIN	0 07 60							
AN	585	PUMAIN	0 03 42							
AN	623	PUMAIN	0 05 40							
AN	697	SUR PHILIPPE	0 02 35							
AN	699	SUR PHILIPPE	0 02 74							
YW	28	LES GRAIS	0 07 50							
YW	35	LES GRAIS	0 05 46							
YW	42	LES GRAIS	0 13 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 4 18 06

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 65 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BREMANT Anne
PAR ME ROY CHRISTEL 9 PL SAINT PIERRE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	980	LA GRANGE ADAM.....	0 06 12							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BRETIGNY née PALLUAU Simone
5 RUE DE L'EGLISE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	417	PUMAIN.....	0 09 33							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BRETIGNY Jacky épx de MORIN Patricia, n.-prop.
MASSAIS 9 RETHIERE
79150 - VAL EN VIGNES

Mme BIGOT Patrick née BRETIGNY Maryse, n.-prop.
11 RUE DE VALENCAY
49300 - CHOLET

Mme BRETIGNY Emeline, n.-prop.
4 LOTISSEMENT U PRATU VACCHAJA
20214 - CALENZANA

Mme PAVY Nicolas née BRETIGNY Elyette, n.-prop.
5 RUE ALFRED DE VIGNY
37460 - CERE LA RONDE

Mme BRETIGNY née PALLUAU Simone, usuf.
5 RUE DE L'EGLISE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	332	FIEF DU COTEAU	0 02 55							
AC	343	FIEF DU COTEAU	0 25 19							
AC	433	LA COMBE SUD	0 06 23							
AE	106	BOIS SUR ROCHE	0 01 86							
AE	116	BOIS SUR ROCHE	0 02 95							
AE	460	BOIS SUR ROCHE	0 02 50							
AE	461	BOIS SUR ROCHE	0 01 00							
AL	194	LES SUSSAIS	0 05 44							
AM	214	LE GENETAIS SUD	0 04 91							
AM	256	LE GENETAIS SUD	0 02 75							
AM	292	LE GENETAIS SUD	0 01 82							
AM	451	LA VALLEE A BLOUX	0 08 01							
AM	527	LA CHAGNEE	0 06 00							
AM	553	LA CHAGNEE	0 03 79							
AM	583	LA CHAGNEE	0 04 59							
AM	618	LA CHAGNEE	0 13 79							
AM	627	LA CHAGNEE	0 16 08							
AM	636	LA CHAGNEE	0 03 26							
AM	779	LA CHAGNEE	0 03 27							
AM	1018	LA VIEILLERESSE	0 06 55							
AM	1116	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 50							
AM	1120	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 22							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 32 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 32 26								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1285	LE SABLON	0 05 30							
AM	1397	LE SABLON	0 03 14							
AM	1539	LE GENETAIS NORD	0 02 89							
AM	1558	LE GENETAIS NORD	0 04 94							
AN	162	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 13 38							
AN	190	LE MEILLEREAU	0 07 43							
AN	220	LE MEILLEREAU	0 06 40							
AN	251	LE MEILLEREAU	0 05 99							
AN	306	SUR PHILIPPE	0 03 06							
AN	316	SUR PHILIPPE	0 03 88							
AN	323	SUR PHILIPPE	0 03 06							
AN	375	PUMAIN	0 05 53							
AN	434	PUMAIN	0 02 73							
AN	605	PUMAIN	0 05 62							
AN	634	LE PETIT PUMAIN NORD	0 17 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 23 21

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 37 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BRONSART Philippe née GORRY Isabelle, n.-prop.
42 RUE DES PONTS CHARTRAINS
41000 - BLOIS

Mme GORRY née CORNUAULT Jeanne, usuf.
16 RUE VOLTAIRE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	50	LES CHAMPS D AVAILLES	0 12 69							
AM	94	VALLEE CASSE TETE	0 06 18							
AM	112	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 36							
AM	126	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 72							
AM	144	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 10 42							
AM	296	LE GENETAIS SUD	0 03 22							
AM	326	LE GENETAIS SUD	0 02 78							
AM	485	LA VALLEE A BLOUX	0 19 45							
AM	502	LA VALLEE A BLOUX	0 00 94							
AM	1210	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 51							
AM	1597	LE GENETAIS NORD	0 04 10							
AM	1613	LE GENETAIS NORD	0 03 71							
AM	1615	LE GENETAIS NORD	0 12 35							
AM	1620	LE GENETAIS NORD	0 04 70							
AM	1791	LES ARENNES	0 03 63							
AM	1857	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 18 65							
AM	1859	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 15 49							
AN	559	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 99							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 32 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BROTHIER née BENOIST Marie
1 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	20	REDONNE.....	0 09 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BROTHIER Laurent épx de JEANSOU Marie-Christine, n.-prop.
2 CHE DU PHARE
31450 - BAZIEGE

BROTHIER Denis épx de MERCERON Veronique, n.-prop.
4 RUE DU 19 MARS 1962 6 LA BRISSETTE
87300 - BELLAC

Mme PUICHAULT Jean née BROTHIER Beatrice, n.-prop.
15 AV DU MARECHAL JUIN
85200 - FONTENAY LE COMTE

Mme MARQUET Joseph née BROTHIER Catherine, n.-prop.
8 ALL JACQUES PREVERT
35150 - JANZE

BROTHIER Jean épx de BLAS Valerie, n.-prop.

Mme BROTHIER née BENOIST Marie, usuf.
1 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	180	PIED FOURRE.....	0 06 90							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BROTHIER Michel épx de BENOIST Marie
BORCQ 1 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

Mme BROTHIER née BENOIST Marie
1 RUE DE LA MAIRIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	246	PIED FOURRE.....	0 05 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BROTTIER Gérard née RIDOUARD Joëlle
6 RUE DES ORMEAUX
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	258	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 16 85							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 85

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BRUNEAU Denis épx de VAN HEE Christiane
1 IMP DE L'ABREUVOIR MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	270	FIEF DU COTEAU	0 05 95							
AE	168	BOIS SUR ROCHE	0 06 68							
AL	184	LES SUSSAIS	0 02 32							
AN	438	PUMAIN	0 11 52							
AN	568	LES CASSES DE PUMAIN	0 03 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BRUNEAU Jacky épx de SAVOURIN
A LOUTTEVILLE
91750 - CHAMPCUEIL

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	127	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 05 05							
AM	463	LA VALLEE A BLOUX.....	0 04 37							
AM	467	LA VALLEE A BLOUX.....	0 10 23							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 19 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BRUNEAU Jean épx de PIARD Madeleine
87 RTE DE PARTHENAY
79100 - SAINT JEAN DE THOUARS

Mme BRUNEAU Jean née PIARD Madeleine
87 RTE DE PARTHENAY
79100 - SAINT JEAN DE THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	715	LA CHAGNEE	0 05 01							
AM	1139	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 43							
AM	1141	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 38							
AM	1150	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 38							
AM	1556	LE GENETAIS NORD	0 04 29							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BRUNEAU Michel épx de LANDAIS
RUE CLAUDE BERNARD
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	473	LA VALLEE A BLOUX	0 07 28							
AM	478	LA VALLEE A BLOUX	0 04 20							
AM	512	LA VALLEE A BLOUX	0 09 96							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 21 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BRUNELLE Dominique
17 GR GRANDE RUE
60360 - CHOQUEUSE LES BENARDS

BRUNELLE Patrice
4 RUE PAUL DE BEAUVILLIERS
36500 - BUZANCAIS

Mme BUSSIERE Laurent née BRUNELLE Christine
5 RUE SALVADOR ALLENDE
87200 - SAINT JUNIEN

BRUNELLE Francis
29 BD DE LA CLUSE
GENEVE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	270p01	PIED FOURRE.....	0 00 41							
041 A	273	PIED FOURRE.....	0 05 53							
041 A	361	PIED FOURRE.....	0 08 41							
041 A	401	PIED FOURRE.....	0 03 21							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 56

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BRUNETEAU Alain née RILLON Françoise, n.-prop.

RILLON Jean épx de BRAULT Anne, usuf.
4 RUE DE LA TOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme RILLON Jean née BRAULT Anne, usuf.
4 RUE DE LA TOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	346	FIEF DU COTEAU	0 02 00							
AC	434	LA COMBE SUD	0 08 64							
AE	117	BOIS SUR ROCHE	0 01 99							
AE	118	BOIS SUR ROCHE	0 03 26							
AM	515	LA CHAGNEE	0 17 31							
AM	574	LA CHAGNEE	0 02 09							
AM	656	LA CHAGNEE	0 03 19							
AM	914	LA VIEILLERESSE	0 02 52							
AM	1024	LA VIEILLERESSE	0 06 42							
AM	1058	LA VIEILLERESSE	0 02 33							
AM	1071	LA VIEILLERESSE	0 04 29							
AM	1087	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 92							
AM	1254	LES GRANDES VALLEES	0 07 51							
AM	1314p01	LE SABLON	0 03 69							
AM	1368	LE SABLON	0 07 59							
AM	1572	LE GENETAIS NORD	0 02 12							
AM	1675	LE GENETAIS NORD	0 01 99							
AM	1705	LE GENETAIS NORD	0 11 46							
AN	170	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 09 09							
AN	561	LES CASSES DE PUMAIN	0 03 67							
YV	57	LE FIEF DE MADAME	0 10 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 14 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 21 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BRUNETEAU Alain née RILLON Françoise, n.-prop.

Mme SALARD Jean-Luc née RILLON Martine, n.-prop.
4 RUE DE LA TOUCHE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

RILLON Guy, usuf.
4 RUE DE LA TOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	59	LE HAUT DROUET	0 04 30							
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1826	VIEUX FIEF	0 05 70							
D	1834	VIEUX FIEF	0 02 20							
D	1837	VIEUX FIEF	0 04 10							
D	1862	VIEUX FIEF	0 01 90							
D	1876	VIEUX FIEF	0 03 65							
D	1878	VIEUX FIEF	0 02 20							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YL	51	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 04 09							
YL	53	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 02 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BUISSON Eugène épx de PREST Yvonne
23 RUE DE LA PAIX
79200 - PARTHENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	165	BOIS SUR ROCHE	0 03 54							
AM	939	LA VIEILLERESSE	0 01 29							
AM	1395	LE SABLON	0 03 14							
YL	29	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 01 29							
YL	32	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 02 67							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BUISSON Eugène épx de PREST Yvonne
23 RUE DE LA PAIX
79200 - PARTHENAY

Mme BUISSON née PREST Yvonne
23 RUE DE LA PAIX
79200 - PARTHENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	990	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 14 28							
C	1724	FIEF DU VIGNEAU.....	0 04 03							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 31

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BUISSON Seraphin épx de RAOUL
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1005	LA VIEILLERESSE.....	0 04 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme BURVINGT née MINOT Isabelle, n.-prop.
5 PL DE LA FAIENCERIE ST PORCH
79300 - BRESSUIRE

Mme BOUCHAND née MINOT Christine, n.-prop.
16 RUE JULES ROBUCHON
86000 - POITIERS

MINOT Denis épx de DUBOIS Sylvie, n.-prop.
4 RUE DES MOUREILLES
17137 - NIEUL-SUR-MER

Mme MINOT née MORIN Gabrielle, usuf.
2 IMP DE LA GARDE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1604	FIEF DU VIGNEAU	0 02 00							
C	1757	FIEF DU VIGNEAU	0 03 97							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	188	LES SUSSAIS	0 06 53							
AM	311	LE GENETAIS SUD	0 05 06							
AM	710	LA CHAGNEE	0 05 99							
AM	1145	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 07 00							
AN	166	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 05 54							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 36 09

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

BUSSON Seraphin épx de RAOUL
LE BOURG
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1906	LE FOSSE.....	0 01 15							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 15

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CAILLAUD Maurice épx de MORILLON Josette
3 RUE DE LA TRAVERSE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme CAILLAUD Maurice née MORILLON Josette
3 RUE DE LA TRAVERSE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1851	VIEUX FIEF	0 05 25							
D	1865	VIEUX FIEF	0 03 60							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	266	FIEF DU COTEAU	0 05 97							
AC	426	LA COMBE SUD	0 05 06							
AL	48	LES SUSSAIS	0 14 67							
AM	95	VALLEE CASSE TETE	0 04 52							
AM	167	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 01							
AM	184	LE GENETAIS SUD	0 04 09							
AM	200	LE GENETAIS SUD	0 05 98							
AM	251	LE GENETAIS SUD	0 04 00							
AM	270	LE GENETAIS SUD	0 04 51							
AM	361	LE GENETAIS SUD	0 02 56							
AM	407	LES ARENNES	0 03 25							
AM	568	LA CHAGNEE	0 14 90							
AM	925	LA VIEILLERESSE	0 07 19							
AM	1045	LA VIEILLERESSE	0 07 66							
AM	1047	LA VIEILLERESSE	0 05 27							
AM	1073	LA VIEILLERESSE	0 06 63							
AM	1387	LE SABLON	0 09 11							
AN	159	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 10 60							
AN	354	PUMAIN	0 14 41							
AN	367	PUMAIN	0 03 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 46 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 22 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CAILLAULT Marie
9 RTE DE POITIERS TAIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme CAILLAULT Geneviève

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	389p02	LE GENETAIS SUD.....	0 04 48							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 48

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CAILLETEAU Camille
39 RUE DU JARDIN PUBLIC
79200 - PARTHENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1495	SUR LA MALEGRATTE.....	0 03 80							
C	1739	FIEF DU VIGNEAU.....	0 04 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 50

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CAMUS Octave épx de VASLIN Annette
RUE DU PORTEAU
79600 - IRAIS

Mme CAMUS née VASLIN Annette
15 RUE DU PORTEAU
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1091	LA PILLE COURSY NORD.....	0 03 35							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 35

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CEVEAUX Herve
12 RUE DES CHAMPS LONGS
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1511	FIEF DU VIGNEAU	0 03 35							
C	1811	FIEF DU VIGNEAU	0 01 70							
C	1893	LE FOSSE	0 08 23							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CEVEAUX Jacky née ROY Bernadette
12 RUE DES CHAMPS LONGS
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1478	LE GENETAIS NORD.....	0 04 98							
YV	69	LE FIEF DE MADAME.....	0 03 78							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 76

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CEVEAUX Roger épx de BASTARD
LEUGNY
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	259	LE GENETAIS SUD	0 02 09							
AM	1607	LE GENETAIS NORD	0 04 79							
AN	250	LE MEILLEREAU	0 02 10							
YV	56	LE FIEF DE MADAME	0 08 82							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 80

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CEVEAUX Valerie
1 RUE D'AVIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	71	LES CHAMPS D AVAILLES	0 05 91							
AM	206	LE GENETAIS SUD	0 06 73							
AM	455	LA VALLEE A BLOUX	0 07 94							
AM	1293	LE SABLON	0 02 20							
AM	1328	LE SABLON	0 05 31							
AM	1634	LE GENETAIS NORD	0 12 11							
AM	1710	LE GENETAIS NORD	0 03 11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 43 31

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAIGNEAU Eric épx de RETUREAU Veronique
2B RUE DE LA CHAPELLE ST JEROM
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AC	175	LES RIVIERES DE NOIRE.....	0 00 84							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 00 84

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAIGNEAU Gaëtan épx de ROULON Marguerite
RUE DE LA COSSE
79600 - IRAIS

Mme CHAIGNEAU née ROULON Marguerite
2 RUE DE LA COSSE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	910	LA CALONNIERE NORD	0 03 72							
C	1588	FIEF DU VIGNEAU	0 02 10							
C	1607	FIEF DU VIGNEAU	0 04 40							
C	1851	FIEF DU VIGNEAU	0 02 10							
C	2273	FIEF DU VIGNEAU	0 01 00							
C	2274	FIEF DU VIGNEAU	0 01 72							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 04

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAIGNEAU Michel
2T RUE BAILLEUX
02220 - BRAINE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1858	VIEUX FIEF.....	0 02 90							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAIGNEAU Michel épx de FERCHAUD
67 AV DE LA LIBERATION
86000 - POITIERS

Mme CHAIGNEAU Cécile
RES DU VAL D'OR 8B RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	227	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 06 46							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHAMARD Dominique née GABOREAU Veronique, n.-prop.
9 RUE DE PANAMA
79240 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE

GABOREAU Jany, n.-prop.
4 RUE DU FOUR A PAIN
86600 - CURZAY SUR VONNE

Mme COURNEDE Benoit née GABOREAU Nathalie, n.-prop.
LE CAUSSE
12260 - SALVAGNAC-CAJARC

GABOREAU Yann, n.-prop.
4 RUE DES CHENES VERTS
85210 - REORTHE (LA)

GABOREAU Jean, usuf.
8 RUE DE L'ECOLE
79330 - GLENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1345	LE HAUT DE DOURON	0 24 41							
C	1347	LE HAUT DE DOURON	0 05 80							
C	2329	LE HAUT DE DOURON	0 14 09							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 44 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHAMPEME née BAUDOUIN Hélène
PAR MADAME GUERIN MARIE FRANCE 1B RUE ARMAND FOURREAU
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1000	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 11 46							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHAMPEME André née MARSAULT Rolande
BOUILLE 46 RTE DE NIORT BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1493	SUR LA MALEGRATTE	0 02 80							
C	2419	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
D	1564	LA GRANGE ADAM	0 91 54							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	197	BOIS SUR ROCHE	0 02 15							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 97 69

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAMPEME Marius épx de GERMOND
LE BOURG
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme CHAMPEME née GERMOND Georgette
PAR M CHAMPEME LOUIS MARIE 3 RUE DU VIEUX PONT
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	254	BOIS SUR ROCHE.....	0 08 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHANSAULT Paul épx de PAYNEAU Yolande
13 RTE DE BRESSUIRE
79100 - SAINT JEAN DE THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	452	LA VALLEE A BLOUX.....	0 27 38							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 27 38

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHANSAULT Philippe
17 RUE ST MARTIN NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	291	LE GENETAIS SUD.....	0 03 11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 11

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHANSAULT Yves, n.-prop.
36 RUE MAURICE MAX INGRAND
79300 - BRESSUIRE

ALLAIN Robert, usuf.
3 RUE DU PETIT FIEF
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	169	BOIS SUR ROCHE	0 08 19							
AE	207	BOIS SUR ROCHE	0 03 03							
AE	368	BOIS SUR ROCHE	0 11 81							
AE	421	BOIS SUR ROCHE	0 04 86							
AE	422	BOIS SUR ROCHE	0 00 06							
AM	600	LA CHAGNEE	0 05 34							
AM	794	LA CHAGNEE	0 08 73							
AM	1456	LE GENETAIS NORD	0 01 89							
AN	413	PUMAIN	0 02 45							
AN	601	PUMAIN	0 04 19							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 50 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHARASSON Paul épx de PARONI Huguette
15 RUE DU DOC BRILLAUD
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1796	VIEUX FIEF	0 00 60							
ZE	41	VAUGON OUEST	0 03 70							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1673	LE GENETAIS NORD	0 04 72							
YK	37	PRELIOUX	0 15 14							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 24 16

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 4980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHARASSON Paul née PARONI Huguette
15 RUE DU DOC BRILLAUD
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1480	LE GENETAIS NORD.....	0 09 06							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 06

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHARGE Claude épx de VIEMON Marylene
VOLBINE 21 RUE TROMPE - SOURIS
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1706	LE GENETAIS NORD.....	0 02 68							
YV	46	LE FIEF DE MADAME.....	0 03 75							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHARIER Michel épx de GUIGNON Myriam
6 RTE DES RIDEAUX
86140 - SAINT-GENEST-D AMBIERE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	68	LE HAUT DROUET	0 06 99							
317ZK	107	LE HAUT DROUET	0 04 18							
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1788	VIEUX FIEF	0 04 80							
COMMUNE DE IRAIS										
D	875	LES SAINTS BLAIS	0 32 00							
D	1133	PIED DE SAUMUR	0 01 65							
D	1135	PIED DE SAUMUR	0 03 04							
D	1137	PIED DE SAUMUR	0 08 35							
D	1140	PIED DE SAUMUR	0 04 63							
D	1185	PIED DE SAUMUR	0 10 55							
D	1186	PIED DE SAUMUR	0 08 98							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	340	FIEF DU COTEAU	0 01 84							
AE	158	BOIS SUR ROCHE	0 04 70							
AE	189	BOIS SUR ROCHE	0 08 29							
AE	196	BOIS SUR ROCHE	0 02 53							
AE	202	BOIS SUR ROCHE	0 00 81							
AE	292	BOIS SUR ROCHE	0 09 50							
AE	296	BOIS SUR ROCHE	0 00 49							
AE	376	BOIS SUR ROCHE	0 03 42							
AE	401	BOIS SUR ROCHE	0 06 30							
AL	138	LES SUSSAIS	0 01 80							
AL	153	LES SUSSAIS	0 01 54							
AL	640	LES SUSSAIS	0 11 98							
AM	208	LE GENETAIS SUD	0 09 73							
AM	593	LA CHAGNEE	0 03 60							
AM	647	LA CHAGNEE	0 04 81							
AM	672	LA CHAGNEE	0 03 54							
AM	701	LA CHAGNEE	0 06 03							
AM	729	LA CHAGNEE	0 01 13							
AM	747	LA CHAGNEE	0 00 76							
AM	795	LA CHAGNEE	0 05 13							
AM	797	LA CHAGNEE	0 03 56							
AM	1269	LE SABLON	0 05 58							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 82 24

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 82 24								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1570	LE GENETAIS NORD.....	0 05 96							
AN	484	PUMAIN.....	0 05 93							
AN	563	LES CASSES DE PUMAIN.....	0 18 09							
AN	569	LES CASSES DE PUMAIN.....	0 08 40							
AN	617	PUMAIN.....	0 12 97							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 33 59

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 37 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHARLOT Michel épx de BINVILLE Louisette
56 RUE MONTESQUIEU
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	187	LE GENETAIS SUD.....	0 02 79							
AM	224	LE GENETAIS SUD.....	0 04 67							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHARLOT Michel née BINVILLE Louisette
56 RUE MONTESQUIEU
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	65	LES CHAMPS D AVAILLES.....	0 05 13							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHARRIER Jean
LES ORCHIDEES 1 27 RUE RACINE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1441	LE SABLON	0 09 60							
AM	1444	LE SABLON	0 17 27							
AM	1448	LE SABLON	0 09 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 35 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHARRUAULT Jean-Luc épx de CRON Annie
BARROUX RUE DU STADE
79600 - AIRVAULT

Mme CHARRUAULT Jean née CRON Annie
3 RUE DU STADE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AC	176	LES RIVIERES DE NOIRE.....	0 01 34							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHARUAULT Gilbert née SIRAULT Louisane
46 RUE WALDECK ROUSSEAU
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	875	SUR BEL AIR	0 04 62							
C	879	SUR BEL AIR	0 03 19							
C	947	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 45							
C	950	DERRIERE LE VIGNEAU	0 03 90							
C	1643	FIEF DU VIGNEAU	0 02 66							
C	1645	FIEF DU VIGNEAU	0 01 76							
C	1656	FIEF DU VIGNEAU	0 03 00							
C	1659	FIEF DU VIGNEAU	0 02 10							
C	1758	FIEF DU VIGNEAU	0 03 27							
C	1846	FIEF DU VIGNEAU	0 03 59							
C	2282	FIEF DU VIGNEAU	0 03 23							
C	2283	FIEF DU VIGNEAU	0 03 20							
D	1062	LA PILLE COURSY NORD	0 05 06							
D	1076	LA PILLE COURSY NORD	0 12 90							
D	1104	LA PILLE COURSY NORD	0 03 79							
D	1106	LA PILLE COURSY NORD	0 04 67							
D	1132	PIED DE SAUMUR	0 02 75							
D	1134	PIED DE SAUMUR	0 01 88							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	225	LE GENETAIS SUD	0 05 64							
AM	745	LA CHAGNEE	0 01 59							
AM	750	LA CHAGNEE	0 04 36							
AM	840	LA CHAGNEE	0 04 93							
AM	1789	LES ARENNES	0 04 40							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 90 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 23 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHATIN Christophe
1 RUE DU DETOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1006	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 13 42							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHATIN Christophe, n.-prop.
1 RUE DU DETOUR
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme CHATIN Christian née EMAURE Yolande, usuf.
1 RUE DE L'ANCIENNE ABBAYE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1791	VIEUX FIEF	0 17 60							
D	1798	VIEUX FIEF	0 05 70							
D	1845	VIEUX FIEF	0 00 50							
D	1922	VAUGON EST	0 02 50							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	273	LE MEILLEREAU	0 02 29							
AN	440	PUMAIN	0 02 76							
AN	442	PUMAIN	0 02 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 33 71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHATRY Yvon
12 RUE DE L'EGLISE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1288	LE SABLON.....	0 03 44							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUSSERAIS Arnaud
9 LE SOLEIL LEVANT
79310 - MAZIERES-EN-GATINE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	328	PIED FOURRE.....	0 04 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Christophe épx de CRON Nadege
4 IMP DE LA BRUERE
37420 - HUISMES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	441	FIEF AUX ALOUETTES	0 04 72							
COMMUNE DE IRAIS										
C	1364	LE HAUT DE DOURON	0 05 55							
C	1467	SUR LA MALEGRATTE	0 03 15							
C	1526	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	1664	FIEF DU VIGNEAU	0 05 20							
C	1930	SUR BEL AIR NORD	0 02 50							
C	2162	DERRIERE LA GARENNE	0 05 26							
C	2164	DERRIERE LA GARENNE	0 04 78							
D	1057	LA PILLE COURSY NORD	0 04 76							
D	1153	PIED DE SAUMUR	0 09 00							
D	1158	PIED DE SAUMUR	0 05 33							
D	1196	PIED DE SAUMUR	0 58 00							
D	1233	PIED DE SAUMUR	0 07 53							
D	1292	LES AJONCS MAILLARDS	0 07 52							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1869	LE GENETAIS NORD	0 02 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 26 99

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 15 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU François-Marie
1 RUE ARMAND FOURREAU
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	288	FIEF DU COTEAU	0 03 83							
AC	290	FIEF DU COTEAU	0 01 70							
AC	378	LA COMBE SUD	0 03 15							
AE	114	BOIS SUR ROCHE	0 00 73							
AE	192	BOIS SUR ROCHE	0 02 79							
AE	670	BOIS SUR ROCHE	0 02 14							
AM	831	LA CHAGNEE	0 04 68							
YL	25	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 05 78							
YL	41	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 01 02							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 25 82

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Guy épx de GERMOND Nicole
1 RUE DE LA NATION
72200 - LA FLECHE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	906	LA CALONNIERE NORD	0 08 89							
C	908	LA CALONNIERE NORD	0 01 79							
C	912	LA CALONNIERE NORD	0 04 66							
C	982	DERRIERE LE VIGNEAU	0 18 20							
C	1047	DERRIERE LE VIGNEAU	0 19 56							
C	1506	FIEF DU VIGNEAU	0 05 56							
C	1703	FIEF DU VIGNEAU	0 01 55							
C	1900	LE FOSSE	0 02 90							
C	1915	LE FOSSE	0 05 50							
C	2281	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
D	1154	PIED DE SAUMUR	0 02 94							
D	1159	PIED DE SAUMUR	0 03 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 77 35

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHAUVEAU Guy née GERMOND Nicole
1 RUE DE LA NATION
72200 - LA FLECHE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	938	DERRIERE LE VIGNEAU	0 11 09							
C	1515	FIEF DU VIGNEAU	0 03 30							
C	1710	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1742	FIEF DU VIGNEAU	0 02 70							
C	1827	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1909	LE FOSSE	0 01 75							
C	1942	SUR BEL AIR NORD	0 00 59							
C	1943	SUR BEL AIR NORD	0 01 74							
C	1952	SUR BEL AIR NORD	0 23 68							
C	2139	LA GARENNE	0 86 60							
C	2194	DERRIERE LA GARENNE	0 05 27							
C	2325	FIEF DU VIGNEAU	0 01 89							
C	2326	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	2434	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
D	976	LA GRANGE ADAM	0 20 32							
D	991	LA GRANGE ADAM	0 17 85							
D	1094	LA PILLE COURSY NORD	0 23 54							
D	1155	PIED DE SAUMUR	0 03 60							
D	1518	LA GRANGE ADAM	0 09 00							
D	1559	LA GRANGE ADAM	0 48 79							
D	1562	LA GRANGE ADAM	0 46 77							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	294	LE GENETAIS SUD	0 03 18							
AM	926	LA VIEILLERESSE	0 04 46							
AM	1165	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 02							
AM	1742	LE GENETAIS NORD	0 08 08							
AN	401	PUMAIN	0 05 72							
AN	536	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 60							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 3 41 84

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 27 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Guy épx de GERMOND Nicole
1 RUE DE LA NATION
72200 - LA FLECHE

Mme CHAUVEAU Guy née GERMOND Nicole
1 RUE DE LA NATION
72200 - LA FLECHE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1367	LE HAUT DE DOURON	0 06 17							
D	867	LES SAINTS BLAIS	0 10 36							
D	979	LA GRANGE ADAM	0 05 74							
D	1174	PIED DE SAUMUR	0 07 11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 29 38

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Hilaire épx de BESNIER Alberte
30 RTE DE ROCHEFORT
17700 - SURGERES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	195	PIED FOURRE	0 05 32							
041 A	336	PIED FOURRE	0 02 40							
041 A	364	PIED FOURRE	0 10 95							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 67

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Jacques épx de MARTEAU Françoise
40 AV DE BEL AIR
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	893	LA CALONNIERE NORD	0 05 60							
C	894	LA CALONNIERE NORD	0 20 40							
C	896	LA CALONNIERE NORD	0 07 85							
C	1429	SUR LA MALEGRATTE	0 02 81							
C	1692	FIEF DU VIGNEAU	0 02 00							
C	1869	LE FOSSE	0 02 90							
D	1080	LA PILLE COURSY NORD	0 09 30							
D	1147	PIED DE SAUMUR	0 05 59							
D	1234	PIED DE SAUMUR	0 02 00							
D	1235	PIED DE SAUMUR	0 02 01							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	277	LE MEILLEREAU	0 05 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 65 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHAUVEAU Jean née MENARD Anne
3 RUE DES CHENEVIERES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1044p02	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 18 60							
D	1465	L ORMEAU FRANCOIS NORD.....	0 09 58							
D	1524	LES SAINTS BLAIS.....	0 22 26							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 50 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Jean-Marie épx de MENARD Anne
3 RUE DES CHENEVIERES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	997	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 96							
C	1013	DERRIERE LE VIGNEAU	0 03 66							
C	1464	SUR LA MALEGRATTE	0 07 04							
C	1684	FIEF DU VIGNEAU	0 01 80							
D	915	LES SAINTS BLAIS	0 11 16							
D	924	LES SAINTS BLAIS	0 44 40							
D	1090	LA PILLE COURSY NORD	0 06 74							
D	1145	PIED DE SAUMUR	0 05 59							
D	1446	LES VOUIX	0 01 79							
D	1452	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 05 60							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	408	BOIS SUR ROCHE	0 01 54							
AN	490	PUMAIN	0 06 55							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 00 83

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Jean-Marie épx de MENARD Anne
3 RUE DES CHENEVIERES
79600 - IRAIS

CHAUVEAU Guy épx de GERMOND Nicole
1 RUE DE LA NATION
72200 - LA FLECHE

CHAUVEAU Jacques épx de MARTEAU Françoise
40 AV DE BEL AIR
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

CHAUVEAU Xavier
LE PUY TERRIER 2 IMP DE LA FONTAINE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	895	LA CALONNIERE NORD	0 07 85							
C	897	LA CALONNIERE NORD	0 07 85							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	150	BOIS SUR ROCHE	0 02 38							
AE	211	BOIS SUR ROCHE	0 04 47							
AE	267	BOIS SUR ROCHE	0 03 73							
AE	337	BOIS SUR ROCHE	0 01 88							
AE	685	BOIS SUR ROCHE	0 04 11							
AL	22	LES SUSSAIS	0 01 04							
AL	156	LES SUSSAIS	0 01 91							
AL	177	LES SUSSAIS	0 08 97							
AL	202	LES SUSSAIS	0 05 24							
AL	218	LES SUSSAIS	0 05 97							
AM	195	LE GENETAIS SUD	0 10 28							
AM	297	LE GENETAIS SUD	0 03 50							
AM	414	LES ARENNES	0 01 98							
AM	495	LA VALLEE A BLOUX	0 22 06							
AM	545	LA CHAGNEE	0 06 07							
AM	584	LA CHAGNEE	0 04 95							
AM	683	LA CHAGNEE	0 03 20							
AM	739	LA CHAGNEE	0 02 92							
AM	930	LA VIEILLERESSE	0 01 83							
AM	1076	LA VIEILLERESSE	0 05 38							
AM	1094	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 06 50							
AM	1217	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 99							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 29 06

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
		1 29 06								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1366	LE SABLON	0 04 56							
AM	1671	LE GENETAIS NORD	0 04 22							
AM	1680	LE GENETAIS NORD	0 04 90							
AM	1836	LE GENETAIS NORD	0 03 76							
AN	214	LE MEILLEREAU	0 15 80							
AN	302	SUR PHILIPPE	0 08 35							
AN	303	SUR PHILIPPE	0 08 35							
AN	393	PUMAIN	0 03 98							
AN	451	PUMAIN	0 04 43							
AN	512	LES CASSES DE PUMAIN	0 05 52							
AN	545	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 71							
AN	567	LES CASSES DE PUMAIN	0 11 48							
AN	629	PUMAIN	0 02 14							
AN	633	LE PETIT PUMAIN NORD	0 14 67							
YK	50	LA PINANIERE	0 06 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 2 32 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 39 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Jean-Marie épx de MENARD Anne
3 RUE DES CHENEVIERES
79600 - IRAIS

Mme CHAUVEAU Jean née MENARD Anne
3 RUE DES CHENEVIERES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	984	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 16							
C	992	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 36							
C	994	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 31							
C	996	DERRIERE LE VIGNEAU	0 10 20							
C	998	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 99							
C	1010	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 32							
C	1011	DERRIERE LE VIGNEAU	0 03 47							
C	1012	DERRIERE LE VIGNEAU	0 06 91							
C	1014	DERRIERE LE VIGNEAU	0 15 00							
C	1017	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 13							
C	1020	DERRIERE LE VIGNEAU	0 13 35							
C	1025	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 52							
C	1026	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 82							
C	1032	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 44							
C	1038	DERRIERE LE VIGNEAU	0 04 39							
C	1509	FIEF DU VIGNEAU	0 00 86							
C	1550	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
C	1585	FIEF DU VIGNEAU	0 03 40							
C	1587	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	1616	FIEF DU VIGNEAU	0 03 80							
C	1623	FIEF DU VIGNEAU	0 01 35							
C	1629	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1697	FIEF DU VIGNEAU	0 01 77							
C	1748	FIEF DU VIGNEAU	0 01 90							
C	1922	LE FOSSE	0 05 64							
C	1924	LE FOSSE	0 03 62							
C	1949	SUR BEL AIR NORD	0 06 70							
C	2158	DERRIERE LA GARENNE	0 07 89							
C	2292	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	2361	LA CALONNIERE NORD	0 04 98							
C	2362	FIEF DU VIGNEAU	0 04 10							
D	1055	LA PILLE COURSY NORD	0 06 80							
D	1073	LA PILLE COURSY NORD	0 07 90							
D	1088	LA PILLE COURSY NORD	0 06 50							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 62 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 62 28								
COMMUNE DE IRAIS										
D	1205	PIED DE SAUMUR.....	0 02 05							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 1 64 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 35 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Jean-Marie épx de MENARD Anne
3 RUE DES CHENEVIERES
79600 - IRAIS

Mme DUJARDIN Bruno née RENAUDEAU Veronique
12 RUE PHILIPPE DE COMMYNES
37230 - FONDETTES

CHAUVEAU Guy épx de GERMOND Nicole
1 RUE DE LA NATION
72200 - LA FLECHE

CHAUVEAU Jacques épx de MARTEAU Françoise
40 AV DE BEL AIR
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	264	BOIS SUR ROCHE	0 07 20							
AM	652	LA CHAGNEE	0 03 96							
AM	853	LA CHAGNEE	0 04 08							
AM	923	LA VIEILLERESSE	0 14 17							
AM	1034	LA VIEILLERESSE	0 07 95							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 37 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Jean-Marie épx de MENARD Anne
3 RUE DES CHENEVIERES
79600 - IRAIS

Mme DUJARDIN Bruno née RENAUDEAU Veronique
12 RUE PHILIPPE DE COMMYNES
37230 - FONDETTES

RENAUDEAU Manuel épx de RICHARD Barbara
MONTCOUARD 5 RUE DU CLOS REIGNER
86490 - BEAUMONT SAINT CYR

CHAUVEAU Guy épx de GERMOND Nicole
1 RUE DE LA NATION
72200 - LA FLECHE

CHAUVEAU Jacques épx de MARTEAU Françoise
40 AV DE BEL AIR
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

CHAUVEAU Xavier
LE PUY TERRIER 2 IMP DE LA FONTAINE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	63	LE FIEF DE MADAME.....	0 04 04							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 04 04**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Pascal
10 RUE DES FAUVETTES
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1291	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 77 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 77 08

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Xavier
LE PUY TERRIER 2 IMP DE LA FONTAINE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1365p01	LE SABLON.....	0 02 93							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHAUVEAU Yves épx de MARTIN Andrée
3 RUE DE LA POSTE
79600 - AIRVAULT

Mme BEUVE née CHAUVEAU Anne-Marie
28 RUE DE POITIERS
86130 - JAUNAY-MARIGNY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	251	LA POINTE DES JUSTICES	0 10 62							
041 A	251	PIED FOURRE	0 13 04							
041 A	256	PIED FOURRE	0 05 38							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 29 04

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHEGGOUR Yassine née SIRAULT Ghislaine, n.-prop.
POMPOIS 19 RUE DU GUE AU RICHE
79100 - SAINTE-VERGE

SIRAULT Stephane épx de FUMERON Anne-Gaëlle, n.-prop.
28 BD MARCHANT DUPLESSIS
37000 - TOURS

Mme SIRAULT née FERNANDES Janine, usuf.
APPT 79 4 AV GEORGES POMPIDOU
86000 - POITIERS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	9	LES PETITES BRUYERES.....	0 04 32							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 32

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHEVALIER Jean-Robert épx de MIOLIN Monique
23 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1544	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
C	1580	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	1590	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	1638	FIEF DU VIGNEAU	0 03 62							
C	1658	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	1714	FIEF DU VIGNEAU	0 06 60							
C	1726	FIEF DU VIGNEAU	0 02 30							
C	1737	FIEF DU VIGNEAU	0 01 80							
C	1759	FIEF DU VIGNEAU	0 02 88							
C	1911	LE FOSSE	0 00 90							
C	1916	LE FOSSE	0 02 90							
C	2349	FIEF DU VIGNEAU	0 02 47							
C	2350	SUR BEL AIR	0 03 00							
D	922	LES SAINTS BLAIS	0 05 22							
D	929	LES SAINTS BLAIS	0 26 40							
D	987	LA GRANGE ADAM	0 17 97							
D	1000	LA GRANGE ADAM	0 07 59							
D	1020	LA GRANGE ADAM	0 13 67							
D	1108	LA PILLE COURSY NORD	0 04 90							
D	1109	LA PILLE COURSY NORD	0 10 80							
D	1138	PIED DE SAUMUR	0 05 27							
D	1517	LA GRANGE ADAM	0 09 00							
YC	55	MOQUEPOCHE	0 08 18							
YE	64	CHEMIN DE LA ROUE NORD	0 07 87							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 50 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 24 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHEVALIER Roger née BOUILLE Monique
33 RUE DE LA DILIGENCE
79100 - SAINTE-VERGE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	436	FIEF AUX ALOUETTES.....	0 07 51							
COMMUNE DE IRAIS										
C	920	LA CALONNIERE NORD.....	0 03 30							
C	1031	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 02 55							
D	1112	LA PILLE COURSY NORD.....	0 03 57							
D	1419	LES VOUIX.....	0 10 05							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 26 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHEVALLIER Arnaud
6 RUE DE LA SABLIERE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	241	LE GENETAIS SUD	0 05 54							
AM	1707	LE GENETAIS NORD	0 02 70							
AM	1708	LE GENETAIS NORD	0 04 79							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHEVALLIER Maurice née COURRILLAUD Nicole
80 RUE DU CHAMP ROBERT
49260 - MONTREUIL BELLAY

CHEVALLIER Maurice épx de COURRILLAUD Nicole
80 RUE DU CHAMP ROBERT
49260 - MONTREUIL BELLAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	882	SUR BEL AIR	0 05 18							
C	962	DERRIERE LE VIGNEAU	0 13 96							
C	980	DERRIERE LE VIGNEAU	0 08 08							
C	981	DERRIERE LE VIGNEAU	0 12 78							
C	1004	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 80							
C	1379	LE HAUT DE DOURON	0 06 90							
C	1475	SUR LA MALEGRATTE	0 03 20							
C	1712	FIEF DU VIGNEAU	0 02 03							
C	1781	FIEF DU VIGNEAU	0 00 71							
C	1871	LE FOSSE	0 02 30							
C	1880	LE FOSSE	0 04 00							
C	2149	DERRIERE LA GARENNE	0 51 05							
C	2204	DERRIERE LA GARENNE	0 13 86							
C	2332	LE HAUT DE DOURON	0 07 58							
D	965	LA GRANGE ADAM	0 10 17							
D	1060	LA PILLE COURSY NORD	0 10 71							
D	1162	PIED DE SAUMUR	0 07 88							
YD	67	LE GRAND LAC	0 22 83							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 89 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHICHEREAU Marcel née RICHARD Marie
ARGENTINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1367	LE SABLON.....	0 06 87							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHIRON Robert épx de PLUMEREAU Raymonde
4 RUE DES ALBERTS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme CHIRON née PLUMEREAU Raymonde
4 RUE DES ALBERTS
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	916	LES SAINTS BLAIS.....	0 16 23							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHOINET Marcel
MARANZAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1611	LE GENETAIS NORD.....	0 06 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CHOQUET Laurent née PROUST Christelle, n.-prop.
5 RUE DES CAVES / RIBLAIRE
79330 - SAINT-VARENT

Mme PROUST Annabelle, n.-prop.
8 RUE DES CHAMPS FLEURIS
85430 - AUBIGNY-LES CLOUZEAUX

Mme CROISE Anthony née PROUST Marylene, n.-prop.
60 RTE DE GRUES
85460 - AIGUILLON-SUR-MER (L)

PROUST Olivier, n.-prop.
PARANCAY 2 IMP ROGER BAFOIL
17330 - BERNAY ST MARTIN

Mme PROUST née SAUVAGEAU Paulette, usuf.
8 RUE DES ACACIAS
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	197	LES SUSSAIS	0 04 08							
AM	101	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 02 87							
AM	133	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 09 69							
AM	395	LES ARENNES	0 09 56							
AM	740	LA CHAGNEE	0 05 33							
AM	845	LA CHAGNEE	0 01 73							
AM	855	LA CHAGNEE	0 04 40							
AM	907	LA VIEILLERESSE	0 07 62							
AM	950	LA VIEILLERESSE	0 02 19							
AM	1021	LA VIEILLERESSE	0 09 45							
AM	1050	LA VIEILLERESSE	0 03 16							
AM	1079	LA VIEILLERESSE	0 01 67							
AM	1174	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 19 08							
AM	1211	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 07 64							
AM	1378	LE SABLON	0 11 36							
AM	1452	LE SABLON	0 11 47							
AN	357	PUMAIN	0 12 41							
AN	522	LES CASSES DE PUMAIN	0 05 66							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 29 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHUDREAU Edmond
PAR MME FABRE FRANCINE 6 RUE DU PATIS
44140 - BIGNON (LE)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	503	LA VALLEE A BLOUX	0 08 10							
AN	230	LE MEILLEREAU	0 10 93							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 19 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CHUPIN Jacques épx de ROUX Madeleine
RUE DE TALLOIS
79600 - MARNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1067	LA PILLE COURSY NORD.....	0 09 90							
D	1103	LA PILLE COURSY NORD.....	0 11 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 20 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CIVRAIS Jean-Luc épx de DRAPEAU Catherine
34 RTE DU BOIS DE SANZAY
79290 - SAINT-MARTIN-DE-SANZAY

Mme CIVRAIS Christine
23 RUE DES MOTELES
79100 - SAINTE-VERGE

Mme DUCHESNE Michel née CIVRAIS Nicole
3 RUE DES VIOLETTES
49260 - BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	72	LES CHAMPS D AVAILLES.....	0 08 16							
AM	79	LES CHAMPS D AVAILLES.....	0 12 51							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 20 67

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CLAVEAU Didier épx de MORALES Paquita
7 RUE DU LAQUEREAU
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme MEUNIER Joël née CLAVEAU Brigitte
17 RUE DU PORTEAU
79600 - IRAIS

Mme MAUILLON née CLAVEAU Veronique
1 LAURIERE
79390 - THENEZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1198	PIED DE SAUMUR.....	0 13 26							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CLAVEAU Jeanne

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1535	FIEF DU VIGNEAU	0 01 42							
D	1110	LA PILLE COURSY NORD	0 08 30							
YE	59	CHEMIN DE LA ROUE SUD	0 06 10							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	375	FIEF DU COTEAU	0 04 54							
AE	218	BOIS SUR ROCHE	0 04 36							
AN	508p02	LES CASSES DE PUMAIN	0 01 22							
AN	510	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 92							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CLAVEAU Maurice née SUIRE Geneviève
PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	62	LE FIEF DE MADAME.....	0 03 71							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CLAVIERE Catherine

CLAVIERE Lionel
ARGENTINE 2 RUE DES HALLIERES
79600 - SAINT-GENEROUX

CLAVIERE Alain
32 RUE DU DEVALLON
85160 - SAINT-JEAN-DE-MONTS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1059	LA PILLE COURSY NORD.....	0 11 12							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CLAVIERE Catherine

CLAVIERE Lionel
ARGENTINE 2 RUE DES HALLIERES
79600 - SAINT-GENEROUX

CLAVIERE Alain
32 RUE DU DEVALLON
85160 - SAINT-JEAN-DE-MONTS

CLAVIERE Maxime
32 RUE DU DEVALLON
85160 - SAINT-JEAN-DE-MONTS

CLAVIERE Sebastien
APPT 101 13 RUE MARCEL PAUL
95490 - VAUREAL

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	927	DERRIERE LE VIGNEAU	0 31 11							
C	944	DERRIERE LE VIGNEAU	0 23 30							
C	957	DERRIERE LE VIGNEAU	0 49 40							
C	1732	FIEF DU VIGNEAU	0 03 20							
C	1797	FIEF DU VIGNEAU	0 08 83							
C	1801	FIEF DU VIGNEAU	0 01 54							
C	1867	LE FOSSE	0 02 60							
C	1892	LE FOSSE	0 01 70							
C	2167	DERRIERE LA GARENNE	0 15 90							
C	2289	DERRIERE LA GARENNE	0 07 95							
D	905	LES SAINTS BLAIS	0 05 02							
D	911	LES SAINTS BLAIS	0 15 20							
D	923	LES SAINTS BLAIS	0 55 50							
D	928	LES SAINTS BLAIS	0 10 90							
D	1056	LA PILLE COURSY NORD	0 40 99							
D	1099	LA PILLE COURSY NORD	0 32 60							
D	1100	LA PILLE COURSY NORD	0 36 73							
D	1120	LA CALONNIERE	1 49 87							
D	1463	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 51 80							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1755	LA CROIX DES FORGES	0 06 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 5 50 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 20 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CLOCHARD née DINAIS Thérèse
46 RUE DU DOCTEUR BASSET
79100 - SAINTE-VERGE

Mme CLOCHARD Monique
8 RUE PRINCIPALE
72300 - LOUAILLES

Mme LEMAITRE née CLOCHARD Annie
3 ALL DES AMIS
77240 - SEINE-PORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	55	LES CHAMPS D AVAILLES.....	0 74 81							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 74 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 5980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

COCHARD Michel épx de MARTIN Reine
2 RUE DE LA CHARRIERE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	337	LE GENETAIS SUD	0 08 03							
AM	1151	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 60							
AM	1394	LE SABLON	0 48 00							
AM	1461	LE GENETAIS NORD	0 06 60							
AM	1543	LE GENETAIS NORD	0 02 62							
AM	1666	LE GENETAIS NORD	0 16 97							
AM	1679	LE GENETAIS NORD	0 04 68							
AM	1729	LE GENETAIS NORD	0 06 52							
AM	1743	LA CROIX DES FORGES	0 07 12							
AM	1765	LA CROIX DES FORGES	0 12 64							
AM	1770	LA CROIX DES FORGES	0 02 48							
AM	1774	LA CROIX DES FORGES	0 31 56							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 49 82

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CORNU Jean-Paul épx de GOURBEAU Françoise
2 RUE DE L'ARDILLON
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1321	LE SABLON	0 02 67							
AM	1336p01	LE SABLON	0 02 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CORNUAULT Pierre
23 RUE D'AVIN
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme BARBAT née CORNUAULT Anne-Marie
4 LOT BELLEVUE
79100 - SAINT JEAN DE THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	162	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 05 98							
AM	164	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 28 40							
AM	243	LE GENETAIS SUD	0 03 35							
AM	252	LE GENETAIS SUD	0 05 69							
AM	379	LE GENETAIS SUD	0 08 09							
AM	1485	LE GENETAIS NORD	0 01 68							
AM	1488	LE GENETAIS NORD	0 02 68							
AM	1503	LE GENETAIS NORD	0 06 71							
AM	1508	LE GENETAIS NORD	0 03 92							
AM	1559	LE GENETAIS NORD	0 14 05							
AM	1587	LE GENETAIS NORD	0 18 00							
AM	1588	LE GENETAIS NORD	0 11 50							
AM	1590	LE GENETAIS NORD	0 05 04							
AM	1592	LE GENETAIS NORD	0 02 49							
AM	1833	LE SABLON	0 05 21							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 22 79

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 15 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CORNUAULT Raymond épx de BECQUET Michelle
17 RUE DE L'EGLISE 17 RUE DE L'EGLISE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	62	LE HAUT DROUET.....	0 04 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 98

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

COTILLON Christian
5 CHE DE LA NOUE / BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	341	LA VALLEE CHALARD.....	0 00 84							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 00 84

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

COUTAULT Jean épx de BAILLY Marie
8 RTE DE GLENAY
79330 - SAINT-VARENT

Mme RICHER Robert née COUTAULT Geneviève
2 SQ AMBROISE PARE
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	73	LE GRAND MOIRE	0 03 04							
317AB	89	LE GRAND MOIRE	0 01 36							
317ZK	65	LE HAUT DROUET	0 06 49							
317ZK	90	LE HAUT DROUET	0 01 34							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YL	34	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 10 46							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 69

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CRECHET Gilles épx de CHATRY Colette
5 RUE DE LA PLAINE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	71	LE GRAND MOIRE	0 00 99							
317AB	81	LE GRAND MOIRE	0 03 29							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

CRECHET Gilles épx de CHATRY Colette
5 RUE DE LA PLAINE
79600 - AIRVAULT

Mme CRECHET née CHATRY Colette
P ME CAGNIART 18 PL EMILE ZOLA
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
317AB	82	LE GRAND MOIRE.....	0 01 90							
317AC	172	LES RIVIERES DE NOIRE.....	0 03 23							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CRON Michaël née BABIN Frederique, n.-prop.
6 RUE DES CORMORANS
17180 - PERIGNY

BABIN Jean épx de BATTREAU Claudie, usuf.
31 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

Mme BABIN Jean née BATTREAU Claude, usuf.
CHEZ JEAN MARIE BABIN 31 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

BOURREAU Jean épx de GIRAULT Hélène
ARGENTINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1137	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 03 94							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CRON Michaël née BABIN Frederique, n.-prop.
6 RUE DES CORMORANS
17180 - PERIGNY

BABIN Jean épx de BATTREAU Claudie, usuf.
31 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

Mme BABIN Jean née BATTREAU Claude, usuf.
CHEZ JEAN MARIE BABIN 31 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	102	LE HAUT DROUET	0 03 31							
317ZK	105	LE HAUT DROUET	0 07 10							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	142	BOIS SUR ROCHE	0 02 98							
AE	149	BOIS SUR ROCHE	0 07 29							
AE	222	BOIS SUR ROCHE	0 04 62							
AE	233	BOIS SUR ROCHE	0 05 14							
AE	250	BOIS SUR ROCHE	0 30 43							
AM	42	LES CHAMPS D AVAILLES	0 09 33							
AM	695	LA CHAGNEE	0 02 32							
AM	822	LA CHAGNEE	0 00 97							
AM	830	LA CHAGNEE	0 03 38							
AM	834	LA CHAGNEE	0 02 70							
AM	836	LA CHAGNEE	0 01 09							
AM	961	LA VIEILLERESSE	0 02 29							
AM	1053	LA VIEILLERESSE	0 01 23							
AM	1054	LA VIEILLERESSE	0 07 51							
AM	1421	LE SABLON	0 08 73							
AM	1451	LE SABLON	0 02 50							
AM	1657	LE GENETAIS NORD	0 06 18							
AM	1697	LE GENETAIS NORD	0 07 15							
AM	1795	LA CHAGNEE	0 05 67							
AM	1811	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 02							
AN	441	PUMAIN	0 02 48							
AN	443	PUMAIN	0 02 39							
AN	453	PUMAIN	0 02 02							
AN	476	PUMAIN	0 02 60							
AN	609	PUMAIN	0 05 06							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 38 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 27 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme CRON Michaël née BABIN Frederique, n.-prop.
6 RUE DES CORMORANS
17180 - PERIGNY

BABIN Jean épx de BATTREAU Claudie, usuf.
31 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

Mme BABIN Jean née BATTREAU Claude, usuf.
CHEZ JEAN MARIE BABIN 31 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

Mme BRAULT Georges née GUERIN Josette
4 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	345	LA VALLEE CHALARD.....	0 10 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DALLERIT née RIDOUARD Gilberte
79100 -

RIDOUARD Lionel épx de BONNIN

Mme BILLY née RIDOUARD Marie

RIDOUARD Michel épx de REGNER

RIDOUARD Jean
MME RIDOUARD LAURENCE 85 RUE DE TENBOSCH BOITE 47
BRUXELLES 1050 (BELGIQUE)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	154	LA PLAINE DE MEILLEREAU.....	0 07 86							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DAUPHAN Albert
10B RUE PIERRE LAILLE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	32	REDONNE.....	0 07 74							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DAVIAU née REAU Brigitte
RCE LE FLORIDA APPT 9 36 RUE VOLTAIRE
79100 - THOUARS

Mme CONNAN née REAU Viviane
17 RUE VILLARET DE JOYEUSE
17450 - FOURAS

Mme SENNAVOINE Jacques née REAU Agnès
29 RUE COULEAU
24600 - RIBERAC

REAU Mario épx de AUBINEAU Mireille
1 RUE DE L'EGLISE
79600 - MARNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	904	LA CALONNIERE NORD	0 10 67							
C	905	LA CALONNIERE NORD	0 09 56							
C	924	LA CALONNIERE NORD	0 11 50							
C	1046	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 99							
C	1462	SUR LA MALEGRATTE	0 03 80							
C	1484	SUR LA MALEGRATTE	0 01 80							
C	1488	SUR LA MALEGRATTE	0 00 70							
C	1576	FIEF DU VIGNEAU	0 05 70							
C	1584	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1678	FIEF DU VIGNEAU	0 02 90							
C	1747	FIEF DU VIGNEAU	0 01 80							
C	1760	FIEF DU VIGNEAU	0 10 30							
C	1770	FIEF DU VIGNEAU	0 02 55							
C	1815	FIEF DU VIGNEAU	0 00 90							
C	1816	FIEF DU VIGNEAU	0 03 40							
C	1853	FIEF DU VIGNEAU	0 10 70							
C	1855	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
C	1866	LE FOSSE	0 05 60							
C	1877	LE FOSSE	0 01 12							
C	1879	LE FOSSE	0 01 60							
C	1928	SUR BEL AIR NORD	0 03 60							
C	2166	DERRIERE LA GARENNE	0 09 20							
D	917	LES SAINTS BLAIS	0 22 61							
D	977	LA GRANGE ADAM	0 16 43							
D	1007	LA GRANGE ADAM	0 11 40							
D	1118	LA PILLE COURSY NORD	0 08 50							

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 66 33

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 66 33								
COMMUNE DE IRAIS										
D	1126	LA CALONNIERE	0 05 97							
D	1148	PIED DE SAUMUR	0 05 95							
D	1204	PIED DE SAUMUR	0 02 16							
D	1213	PIED DE SAUMUR	0 07 80							
YD	66	LE GRAND LAC	0 17 17							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	179	BOIS SUR ROCHE	0 00 66							
AE	182	BOIS SUR ROCHE	0 03 27							
AE	367	BOIS SUR ROCHE	0 01 92							
AE	395	BOIS SUR ROCHE	0 02 12							
AE	456	BOIS SUR ROCHE	0 01 50							
AE	457	BOIS SUR ROCHE	0 02 60							
AM	60	LES CHAMPS D AVAILLES	0 07 91							
AM	265	LE GENETAIS SUD	0 04 79							
AM	277	LE GENETAIS SUD	0 04 53							
AM	345	LE GENETAIS SUD	0 06 96							
AM	367	LE GENETAIS SUD	0 03 46							
AM	389p01	LE GENETAIS SUD	0 04 48							
AM	410	LES ARENNES	0 03 46							
AM	412	LES ARENNES	0 04 05							
AM	540	LA CHAGNEE	0 05 32							
AM	562	LA CHAGNEE	0 02 51							
AM	605	LA CHAGNEE	0 07 24							
AM	640	LA CHAGNEE	0 26 41							
AM	678	LA CHAGNEE	0 03 61							
AM	709	LA CHAGNEE	0 05 06							
AM	811	LA CHAGNEE	0 01 92							
AM	1131p01	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 60							
AM	1144	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 06 99							
AM	1154	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 62							
AM	1202	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 31							
AM	1439	LE SABLON	0 01 84							
AM	1470	LE GENETAIS NORD	0 05 31							
AM	1487	LE GENETAIS NORD	0 03 51							
AM	1514	LE GENETAIS NORD	0 02 80							
AM	1552	LE GENETAIS NORD	0 04 76							
AM	1601	LE GENETAIS NORD	0 02 84							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 3 49 74

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		3 49 74								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1700	LE GENETAIS NORD	0 03 60							
AM	1738	LE GENETAIS NORD	0 04 85							
AM	1746	LA CROIX DES FORGES	0 02 54							
AM	1870	LE GENETAIS NORD	0 03 60							
AN	186	LE MEILLEREAU	0 07 24							
AN	206	LE MEILLEREAU	0 06 45							
YK	30	LA PINANIERE	0 02 56							
YV	51	LE FIEF DE MADAME	0 04 73							
YW	27	LES GRAIS	0 07 63							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER

TOTAUX : 3 92 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 71 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DAVID née NORMAND Eugènie
RUE JULES MICHELET
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	58	LES CHAMPS D AVAILLES.....	0 13 88							
AM	1494	LE GENETAIS NORD.....	0 02 39							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DAVID André née RAMBAULT Beatrice
6 RUE DE NOIRON NOIRTERRE
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	354	LE GENETAIS SUD.....	0 04 10							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DEBARE Joseph épx de BALLU
MACON 1 IMP DE LA BRETONNIERE
79100 - SAINT-MARTIN-DE-MACON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	37	LES CHAMPS D AVAILLES	0 04 52							
AM	235	LE GENETAIS SUD	0 02 53							
AM	348	LE GENETAIS SUD	0 03 62							
AM	444	LA VALLEE A BLOUX	0 02 17							
AM	1019	LA VIEILLERESSE	0 04 00							
AM	1681	LE GENETAIS NORD	0 03 48							
YV	85	LE FIEF DE MADAME	0 03 84							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 24 16

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DEBARE Joseph née BALLU Janine
1 IMP DE LA BRETONNIERE
79100 - SAINT-MARTIN-DE-MACON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	13	LES PETITES BRUYERES.....	0 05 14							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 14

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DEBORDES Edmond épx de PLANTIN
MAISON DE RETRAIT PUBLIQUE 1 AV DE PARIS
79320 - MONCOUTANT-SUR-SEVRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1482	LE GENETAIS NORD	0 02 09							
AM	1486p01	LE GENETAIS NORD	0 06 17							
AM	1747	LA CROIX DES FORGES	0 04 83							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 09

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DELAMARRE Stephane épx de ESNAULT Christine, n.-prop.
8 IMP MOZART
95110 - SANNOIS

Mme MINVIELLE Philippe née DELAMARRE Marie-Pierre, n.-prop.
22 RUE PIERRE NARCISSE ROMAGNE
45100 - ORLEANS

DELAMARRE Claude épx de BEZZICHERI Victoria, usuf.
22 RUE ANTONIO GRAMSCI
95400 - ARNOUVILLE

Mme DELAMARRE Claude née BEZZICHERI Victoria, usuf.
22 RUE ANTONIO GRAMSCI
95400 - ARNOUVILLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	166	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 04 00							
AM	479	LA VALLEE A BLOUX.....	0 04 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DELORD Jean épx de CHEVALIER Micheline
6 RUE DES BRUNELLES
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1352p01	LE SABLON	0 01 83							
AN	151	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 08 90							
AN	164	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 04 84							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 57

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DEMEURANT Jacques
77 AV DU GRAND VENEUR
77500 - CHELLES

DEMEURANT Alain épx de BERTHONNEAU Lina
10 RTE DE CHATELLERAULT
86260 - LA PUYE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	499	LA VALLEE A BLOUX.....	0 07 62							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 62

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DEMORAT René épx de TERRIOT Nicole
14 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme DEMORAT René née TERRIOT Nicole
14 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1266	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 47 12							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 47 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DENIZE Clotaire épx de ROHE
LE BOUCHET
79100 - LOUZY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	246	LE GENETAIS SUD.....	0 02 25							
AM	1624	LE GENETAIS NORD.....	0 06 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DENIZE Clotaire épx de ROHE
LE BOUCHET
79100 - LOUZY

Mme DENIZE Léon née DENIZE Antoinette
MARANZAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	456	LA VALLEE A BLOUX	0 02 60							
AM	457	LA VALLEE A BLOUX	0 03 87							
AM	1538	LE GENETAIS NORD	0 03 17							
YV	58	LE FIEF DE MADAME	0 05 48							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DENIZE Ernest épx de GUILLET
125 RUE JULES MICHELET
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	123	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 42							
AM	1532	LE GENETAIS NORD	0 01 75							
AM	1713	LE GENETAIS NORD	0 03 09							
AN	268	LE MEILLEREAU	0 02 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 96

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DEPOIX Fernand née ROCHEREAU Rachel
LE BOURG
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1594	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 80

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DESCHAMPS Benoit, n.-prop.
ARGENTINE 3 RUE DE LA MAISON FORTE
79600 - SAINT-GENEROUX

DESCHAMPS Gérard épx de DEPOIX Marie, usuf.
21 RTE D'AVAILLES
79600 - AIRVAULT

Mme DESCHAMPS Gérard née DEPOIX Marie-Noëlle, usuf.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	374	FIEF DU COTEAU	0 04 21							
AC	431	LA COMBE SUD	0 02 30							
AE	414	BOIS SUR ROCHE	0 07 40							
AE	482	BOIS SUR ROCHE	0 03 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DESNOYER Christian née COSSARD Liliane
RTE DE MAULAIS LA VERRIE MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

DESNOYER Christian épx de COSSARD Liliane
RTE DE MAULAIS LA VERRIE MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	415	LA COMBE SUD	0 02 34							
AM	1385	LE SABLON	0 02 06							
AM	1390	LE SABLON	0 06 26							
AM	1521	LE GENETAIS NORD	0 03 97							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 63

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DESPERRIERE Bernard épx de VALET Marie
5 IMP DU MOULIN VENT
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

Mme DESPERRIERE Bernard née VALET Marie-France
5 IMP DU MOULIN VENT
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1794	VIEUX FIEF.....	0 00 15							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 00 15

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DESPOIX née BIRONNEAU Danièle
25 RUE FREDERIC CHOPIN
79100 - THOUARS

Mme VOUHE née BIRONNEAU Monique
4 RUE THEOPHILE GAUTIER
79100 - THOUARS

Mme GEINDREAU née BIRONNEAU Francette
30 RUE DROUYNEAU DE BRIE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
D	1261	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 23 93							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 93

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DESRAGES Georges épx de SAVARIT
LE CHILLAS
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	155p01	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 03 32							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 32

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DETEVE Philippe née CHUDREAU Patricia, n.-prop.
4 RUE DU PATIS CLISSON
79600 - AIRVAULT

CHUDREAU Christian, n.-prop.
17 RUE DU CONFLUENT
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme DUPUIS Jean née CHUDREAU Magali, n.-prop.
2 LA CHARENTONNIERE
86480 - ROUILLE

Mme CHUDREAU née PAGE Micheline, usuf.
12 CHE DES PECHEURS AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	191	LE GENETAIS SUD.....	0 09 83							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 83

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DINAIS née BABIN Janine
1 IMP LES ROCHES MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	446	LA VALLEE A BLOUX	0 05 73							
AM	1454	LE SABLON	0 33 73							
AN	155	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 50 35							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 89 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DIONNAU Didier épx de BARBEAU Marie, n.-prop.
10 RUE DES IRIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

DIONNAU Gérard, usuf.
PAR M DIONNAU DIDIER 10 RUE DES IRIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1472	LE GENETAIS NORD.....	0 04 11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 11

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DIONNAU Eric née BERGON Pascale
8 RUE DES ROSIERS
79350 - CHICHE

DIONNAU Eric épx de BERGON Pascale
8 RUE DES ROSIERS
79350 - CHICHE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
YD	68	LE GRAND LAC.....	0 50 86							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 50 86

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DIONNAU Maryvonne, n.-prop.
3 RUE DU GOULOT
95570 - ATTAINVILLE

DIONNAU Gérard, usuf.
PAR M DIONNAU DIDIER 10 RUE DES IRIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1653	LE GENETAIS NORD.....	0 07 12							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DIONNAU Michel épx de BODIN Anne
6 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1128p01	LA CALONNIERE	0 23 94							
D	1128p02	LA CALONNIERE	0 23 94							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 47 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DIONNAU Michel épx de BODIN Anne
6 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1455	SUR LA MALEGRATTE	0 02 58							
C	1648	FIEF DU VIGNEAU	0 06 60							
C	1679	FIEF DU VIGNEAU	0 03 20							
C	1713	FIEF DU VIGNEAU	0 02 78							
C	1765	FIEF DU VIGNEAU	0 03 90							
C	1839	FIEF DU VIGNEAU	0 01 10							
C	1865	LE FOSSE	0 05 80							
C	1926	SUR BEL AIR NORD	0 04 10							
C	1940	SUR BEL AIR NORD	0 05 10							
C	2150	DERRIERE LA GARENNE	0 12 80							
C	2410	FIEF DU VIGNEAU	0 04 40							
D	1115	LA PILLE COURSY NORD	0 08 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 60 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DIONNAU Michel née BODIN Anne
6 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1570p01	FIEF DU VIGNEAU.....	0 02 40							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DIONNAU Michel née BODIN Anne
6 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1473	SUR LA MALEGRATTE	0 02 80							
C	1533	FIEF DU VIGNEAU	0 01 00							
C	1574	FIEF DU VIGNEAU	0 01 90							
C	1591	FIEF DU VIGNEAU	0 05 00							
C	1596	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
C	1620	FIEF DU VIGNEAU	0 04 60							
C	1636	FIEF DU VIGNEAU	0 02 62							
C	1655	FIEF DU VIGNEAU	0 05 60							
C	1690	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	183	BOIS SUR ROCHE	0 02 00							
AM	1102	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 12							
AM	1622	LE GENETAIS NORD	0 06 36							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 41 60

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DIONNAU Michel épx de BODIN Anne
6 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

Mme DIONNAU Michel née BODIN Anne
6 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	913	LA CALONNIERE NORD	0 03 25							
C	945	DERRIERE LE VIGNEAU	0 08 57							
C	959	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 58							
C	1033	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 57							
C	1381	LE HAUT DE DOURON	0 04 77							
C	1382	LE HAUT DE DOURON	0 04 77							
C	1437	SUR LA MALEGRATTE	0 02 53							
C	1444	SUR LA MALEGRATTE	0 02 97							
C	1460	SUR LA MALEGRATTE	0 05 59							
C	1474	SUR LA MALEGRATTE	0 03 10							
C	1478	SUR LA MALEGRATTE	0 06 10							
C	1490	SUR LA MALEGRATTE	0 06 20							
C	1500	SUR LA MALEGRATTE	0 02 90							
C	1514	FIEF DU VIGNEAU	0 01 78							
C	1524	FIEF DU VIGNEAU	0 01 30							
C	1532	FIEF DU VIGNEAU	0 08 50							
C	1534	FIEF DU VIGNEAU	0 01 46							
C	1568	FIEF DU VIGNEAU	0 04 10							
C	1595	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
C	1613	FIEF DU VIGNEAU	0 07 10							
C	1614	FIEF DU VIGNEAU	0 03 80							
C	1615	FIEF DU VIGNEAU	0 04 00							
C	1624	FIEF DU VIGNEAU	0 03 20							
C	1626	FIEF DU VIGNEAU	0 06 70							
C	1650	FIEF DU VIGNEAU	0 02 30							
C	1654	FIEF DU VIGNEAU	0 02 35							
C	1669	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1671	FIEF DU VIGNEAU	0 05 10							
C	1693	FIEF DU VIGNEAU	0 03 90							
C	1708	FIEF DU VIGNEAU	0 01 10							
C	1722	FIEF DU VIGNEAU	0 02 30							
C	1730	FIEF DU VIGNEAU	0 02 55							
C	1731	FIEF DU VIGNEAU	0 05 00							
C	1738	FIEF DU VIGNEAU	0 01 30							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 30 74

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 30 74								
COMMUNE DE IRAIS										
C	1745	FIEF DU VIGNEAU	0 00 56							
C	1749	FIEF DU VIGNEAU	0 05 10							
C	1751	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	1753	FIEF DU VIGNEAU	0 09 40							
C	1768	FIEF DU VIGNEAU	0 04 50							
C	1814	FIEF DU VIGNEAU	0 01 10							
C	1830	FIEF DU VIGNEAU	0 05 80							
C	1834	FIEF DU VIGNEAU	0 02 60							
C	1844	FIEF DU VIGNEAU	0 02 30							
C	1858	FIEF DU VIGNEAU	0 03 65							
C	1859	LE FOSSE	0 01 55							
C	1861	LE FOSSE	0 01 90							
C	1868	LE FOSSE	0 02 10							
C	1914	LE FOSSE	0 07 14							
C	1918	LE FOSSE	0 03 00							
C	1935	SUR BEL AIR NORD	0 07 60							
C	1937	SUR BEL AIR NORD	0 03 30							
C	2159	DERRIERE LA GARENNE	0 09 20							
C	2171	DERRIERE LA GARENNE	0 29 93							
C	2195	DERRIERE LA GARENNE	0 14 37							
C	2288	DERRIERE LA GARENNE	0 11 92							
C	2334	FIEF DU VIGNEAU	0 01 05							
C	2335	FIEF DU VIGNEAU	0 02 70							
C	2360	FIEF DU VIGNEAU	0 03 33							
C	2396	FIEF DU VIGNEAU	0 04 41							
C	2480	DERRIERE LA GARENNE	0 11 14							
D	870	LES SAINTS BLAIS	0 08 58							
D	918	LES SAINTS BLAIS	0 07 75							
D	963	LA GRANGE ADAM	0 18 47							
D	996	LA GRANGE ADAM	0 21 10							
D	1128p03	LA CALONNIERE	0 23 95							
D	1143	PIED DE SAUMUR	0 02 82							
D	1199	PIED DE SAUMUR	0 13 40							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	292	FIEF DU COTEAU	0 02 31							
AC	387	LA COMBE SUD	0 03 43							
AC	424	LA COMBE SUD	0 09 56							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2

A REPORTER : 3 93 36

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		3 93 36								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	425	LA COMBE SUD	0 03 11							
AE	231	BOIS SUR ROCHE	0 03 16							
AE	243	BOIS SUR ROCHE	0 01 78							
AE	272	BOIS SUR ROCHE	0 03 26							
AE	283	BOIS SUR ROCHE	0 02 70							
AE	321	BOIS SUR ROCHE	0 05 21							
AE	355	BOIS SUR ROCHE	0 01 70							
AE	672	BOIS SUR ROCHE	0 08 40							
AM	703	LA CHAGNEE	0 03 57							
AM	918	LA VIEILLERESSE	0 02 21							
AM	1201	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 20 00							
AM	1804	LA VIEILLERESSE	0 04 46							
AN	293p02	SUR PHILIPPE	0 02 38							
AN	376	PUMAIN	0 05 33							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER

TOTAUX : 4 60 63

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 84 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 6980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DIONNEAU Lucien
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme ROULLON Raymond née GRELLIER
79600 - IRAIS

Mme DIONNEAU Lucien née RAYMOND Louise
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	329	LE GENETAIS SUD.....	0 02 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 80

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DIONNEAU Roger épx de TEXEREAU
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	190	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 01 45							
ZE	203	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 09 98							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DOS SANTOS Oliveira née BONNEAU Nadine
21 BD THIERS
16000 - ANGOULEME

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YL	48	LE BOIS DE LA PRAIRE.....	0 02 95							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 95

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DOUBARD Jean-Paul
5 PL DE LA CASSE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1457	L ORMEAU FRANCOIS NORD.....	0 10 87							
D	1459	L ORMEAU FRANCOIS NORD.....	0 11 59							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DROCHON André épx de VIRGER
A PLIBOUX
79190 - SAUZE-VAUSSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	259	BOIS SUR ROCHE.....	0 03 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 00

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DROUET Jean
22 RUE DE LA CROIX D'INGAND
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	458	BOIS SUR ROCHE	0 03 30							
AE	459	BOIS SUR ROCHE	0 03 80							
AM	753	LA CHAGNEE	0 04 18							
AM	782	LA CHAGNEE	0 02 16							
AM	1209	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 14							
AM	1540	LE GENETAIS NORD	0 05 76							
AM	1631	LE GENETAIS NORD	0 11 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 33 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DROUINEAU Léo épx de FLEURY
LIGAINE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	35	LES CHAMPS D AVAILLES.....	0 07 37							
AM	115	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 04 40							
AM	151	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 06 89							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 66

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DROUINEAU Léo épx de FLEURY
LIGAINE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	378	LE GENETAIS SUD.....	0 04 40							
AM	425	LES ARENNES.....	0 03 63							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DROUINEAU Marcel épx de THIBAULT
A NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	692	SUR PHILIPPE.....	0 02 44							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DROUINEAULT Dominique
11 RUE DE BEL AIR
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	317	BOIS SUR ROCHE	0 02 13							
AE	454	BOIS SUR ROCHE	0 02 90							
AE	455	BOIS SUR ROCHE	0 00 70							
AM	384	LE GENETAIS SUD	0 13 80							
AM	386	LE GENETAIS SUD	0 09 23							
AM	528	LA CHAGNEE	0 09 80							
AM	529	LA CHAGNEE	0 10 76							
AM	581	LA CHAGNEE	0 03 24							
AM	595	LA CHAGNEE	0 05 33							
AM	609	LA CHAGNEE	0 03 10							
AM	614	LA CHAGNEE	0 01 80							
AM	721	LA CHAGNEE	0 05 89							
AM	1234	LES GRANDES VALLEES	0 01 91							
AM	1307	LE SABLON	0 07 82							
AM	1460	LE GENETAIS NORD	0 04 11							
AM	1724	LE GENETAIS NORD	0 04 43							
AM	1730	LE GENETAIS NORD	0 03 90							
AN	265	LE MEILLEREAU	0 02 39							
AN	396	PUMAIN	0 03 97							
AN	408	PUMAIN	0 03 05							
AN	410	PUMAIN	0 02 96							
YW	30	LES GRAIS	0 04 02							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 07 24

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 22 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUBIN Maurice épx de DEMURGE
LE BOURG
79100 - TOURTENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1850	LE GENETAIS SUD.....	0 18 46							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUCROS Amedee
2 RUE DE LA FUYE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	239	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 12 61							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 12 61

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DUCROS Catherine
6 RUE DE LA FUYE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	240	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 14 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 41

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DUCROS Huguette
2 RUE DE LA FUYE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	273	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 06 17							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUFROUX Jean-Paul épx de BOUTEILLER Joceline
LES VAUX GUETIERS 41 RUE HAUTE A COEMONT
72500 - MONTVAL-SUR-LOIR

Mme PAIN Jean née DUFROUX Francine
4 RUE DE MOULIN NEUF
79600 - MARNES

Mme THAUDIERE Michel née DUFROUX Annie
373 RUE DE LA SOURCE
49260 - MONTREUIL BELLAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	365	LE GENETAIS SUD	0 05 66							
AM	731	LA CHAGNEE	0 04 33							
AM	1411	LE SABLON	0 01 82							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DUGAS Claudy, n.-prop.
32 RUE DU SERGENT RAYMOND ANNE
94490 - ORMESSON SUR MARNE

Mme DUGAS née LAMARCHE Suzanne, usuf.
CHEZ DUGAS CLAUDIE 32 RUE DU SERGENT RAYMOND ANNE
94490 - ORMESSON SUR MARNE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	253	BOIS SUR ROCHE	0 04 71							
AM	89	VALLEE CASSE TETE	0 07 60							
AM	1308	LE SABLON	0 06 78							
AM	1337	LE SABLON	0 02 86							
AM	1361	LE SABLON	0 03 70							
AN	218	LE MEILLEREAU	0 03 03							
AN	690	LE MEILLEREAU	0 02 41							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 31 09

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUGAS René
1 RUE DE L'ECOLE
79330 - GLENAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	284	BOIS SUR ROCHE.....	0 03 51							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 51

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUGUET Claude épx de LERCHE Camille
1 RUE DU BOIS DUB
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1263	LES AJONCS MAILLARDS.....	0 10 45							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 45

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DUGUET Dany
1 IMP DE LA RUE DU BOIS DUB
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	2169p02	DERRIERE LA GARENNE.....	0 07 88							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUGUET Gérard épx de JONCOURT Jocelyne
5 RUE DES LAVOIRS
79100 - SAINTE-VERGE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	2151	DERRIERE LA GARENNE.....	0 08 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUGUET Jean
7 RUE JEAN GIRAUDOUX
79400 - ST MAIXENT L ECOLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1832	FIEF DU VIGNEAU.....	0 04 30							
C	1870	LE FOSSE.....	0 03 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUPAS Alain épx de PIBOUIN Lydie
2 IMP DES BAILLARGEAUX
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	120	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 06 08							
AM	1484	LE GENETAIS NORD	0 01 85							
AM	1716	LE GENETAIS NORD	0 02 83							
AN	244	LE MEILLEREAU	0 04 03							
AN	615	PUMAIN	0 03 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 64

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUPAS Joël épx de MILLET Madeleine
3 IMP DES LILAS / NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	90	VALLEE CASSE TETE.....	0 27 26							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 27 26

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUPAS Joël épx de MILLET Madeleine
3 IMP DES LILAS / NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme DUPAS Joël née MILLET Madeleine
3 IMP DES LILAS / NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	2272	DERRIERE LA GARENNE	0 07 10							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	279	FIEF DU COTEAU	0 03 05							
AC	416	LA COMBE SUD	0 04 39							
AC	458	LA COMBE SUD	0 05 63							
AM	145	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 03 30							
AM	398	LES ARENNES	0 17 08							
AM	402	LES ARENNES	0 08 11							
AM	404	LES ARENNES	0 09 86							
AM	423	LES ARENNES	0 07 09							
AM	587	LA CHAGNEE	0 10 35							
AM	1032	LA VIEILLERESSE	0 03 23							
AM	1215	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 05 12							
AM	1299	LE SABLON	0 05 32							
AM	1318	LE SABLON	0 04 75							
AM	1348	LE SABLON	0 07 02							
AM	1369	LE SABLON	0 06 56							
AM	1493	LE GENETAIS NORD	0 00 79							
AM	1496	LE GENETAIS NORD	0 03 28							
AM	1525	LE GENETAIS NORD	0 04 01							
AM	1541	LE GENETAIS NORD	0 05 31							
AM	1593	LE GENETAIS NORD	0 02 08							
AM	1633	LE GENETAIS NORD	0 09 21							
AM	1687	LE GENETAIS NORD	0 03 56							
AM	1688	LE GENETAIS NORD	0 04 02							
AN	247	LE MEILLEREAU	0 01 85							
AN	426	PUMAIN	0 02 81							
AN	437	PUMAIN	0 03 60							
AN	503	PUMAIN	0 05 61							
AN	595	PUMAIN	0 10 92							
YV	16	LES PETITES BRUYERES	0 19 96							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 84 97

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 30 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUPAS Léon épx de BAUDON
NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	855	LES SAINTS BLAIS.....	0 07 63							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 63

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUPAS Raymond épx de HAY Sylvie
4 RTE DE LA BUTTE MARANZAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	74p01	LE FIEF DE MADAME.....	0 06 27							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 06 27

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme DUPUY Jean née PAQUEREAU Françoise, n.-prop.
1 RUE VILLECHANOUX
79000 - NIORT

PAQUEREAU Jean-François épx de GUILLEMET Sylvette, n.-prop.
5 CHE DE GUILLEMORE
49610 - LES GARENNES SUR LOIRE

Mme PAQUEREAU Christine, n.-prop.
RESIDENCE LES TAMARIS RUE DE LILLE
80120 - QUEND

Mme PAQUEREAU née BIGOT Micheline, usuf.
9 IMP GEORGES CUVIER
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	122	BOIS SUR ROCHE	0 02 16							
AE	453	BOIS SUR ROCHE	0 14 00							
AE	478	BOIS SUR ROCHE	0 06 33							
AM	785	LA CHAGNEE	0 03 81							
AM	792	LA CHAGNEE	0 04 58							
AM	1146	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 09 69							
AM	1505	LE GENETAIS NORD	0 06 40							
AM	1647	LE GENETAIS NORD	0 14 77							
AM	1733	LE GENETAIS NORD	0 02 93							
AM	1803	LA CHAGNEE	0 06 98							
YW	36	LA VOIE DE L ORMEAU	0 04 27							
YW	40	LES GRAIS	0 10 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 86 72

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 12 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUVALLON Marc épx de CHARPENTIER Jeannine
12 ALL 4 CHEMINS
37550 - SAINT AVERTIN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1714	LE GENETAIS NORD.....	0 02 42							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

DUVALLON Maurice épx de GOUSSE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1704	LE GENETAIS NORD.....	0 03 29							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 29

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

EMORE Paul épx de GOUBAULT Anne
9 RUE DE L'AUMONERIE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1197	PIED DE SAUMUR.....	0 22 28							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 28

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

EMORE Paul épx de GOUBAULT Anne
9 RUE DE L'AUMONERIE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme EMORE Paul née GOUBAULT Anne
9 RUE DE L'AUMONERIE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1164	PIED DE SAUMUR.....	0 11 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

EMORE Philippe
DOURON 1 RUE DE LA GARENNE ST JOUIN
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1385	LE HAUT DE DOURON	0 09 30							
C	1808	FIEF DU VIGNEAU	0 01 40							
C	2436	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
D	876	LES SAINTS BLAIS	0 15 60							
D	1168	PIED DE SAUMUR	0 15 96							
D	1169	PIED DE SAUMUR	0 09 80							
D	1214	PIED DE SAUMUR	0 08 33							
D	1260	LES AJONCS MAILLARDS	0 01 46							
D	1280	LES AJONCS MAILLARDS	0 08 88							
D	1282	LES AJONCS MAILLARDS	0 01 10							
D	1293	LES AJONCS MAILLARDS	0 02 09							
D	1445	LES VOUIX	0 03 46							
D	1448	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 00 67							
D	1451	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 04 87							
D	1469	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 10 27							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 94 79

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 15 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FAINETEAU née POINOT Rolande
EHPAD LES CHARMES DE FLEURY 48 RUE DU DOCTEUR ANDRE COLAS
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	940	DERRIERE LE VIGNEAU	0 03 49							
C	954	DERRIERE LE VIGNEAU	0 10 36							
C	1030	DERRIERE LE VIGNEAU	0 02 72							
C	1042	DERRIERE LE VIGNEAU	0 11 80							
C	1442	SUR LA MALEGRATTE	0 01 31							
C	1570p02	FIEF DU VIGNEAU	0 02 40							
C	1571	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
C	1597	FIEF DU VIGNEAU	0 02 80							
C	1761	FIEF DU VIGNEAU	0 02 87							
C	1763	FIEF DU VIGNEAU	0 03 55							
C	1938	SUR BEL AIR NORD	0 01 20							
C	1954	SUR BEL AIR NORD	0 01 60							
D	1003	LA GRANGE ADAM	0 16 45							
D	1107	LA PILLE COURSY NORD	0 04 89							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 67 94

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 14 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FAINETEAU Catherine, n.-prop.
40 RUE DU PERE DE LA CROIX
86000 - POITIERS

Mme FAINETEAU Dany, n.-prop.
3 RUE DU LAQUEREAU
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme ARCHAMBAULT François née FAINETEAU Sylviane, n.-prop.
4 RUE DU MOULIN A VENT
37120 - RICHELIEU

Mme FAINETEAU née POINOT Rolande, usuf.
EHPAD LES CHARMES DE FLEURY 48 RUE DU DOCTEUR ANDRE COLAS
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	914	LA CALONNIERE NORD	0 17 22							
C	915	LA CALONNIERE NORD	0 11 58							
C	916	LA CALONNIERE NORD	0 19 80							
D	940	LES SAINTS BLAIS	0 04 44							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	293p01	SUR PHILIPPE	0 02 39							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 55 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FAINETEAU Catherine
40 RUE DU PERE DE LA CROIX
86000 - POITIERS

Mme FAINETEAU Dany
3 RUE DU LAQUEREAU
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme FAINETEAU née POINOT Rolande
EHPAD LES CHARMES DE FLEURY 48 RUE DU DOCTEUR ANDRE COLAS
79100 - THOUARS

Mme ARCHAMBAULT François née FAINETEAU Sylviane
4 RUE DU MOULIN A VENT
37120 - RICHELIEU

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1689	FIEF DU VIGNEAU	0 02 40							
C	1709	FIEF DU VIGNEAU	0 01 28							
C	1762	FIEF DU VIGNEAU	0 02 89							
C	2170p01	DERRIERE LA GARENNE	0 08 74							
D	1004	LA GRANGE ADAM	0 09 85							
D	1105	LA PILLE COURSY NORD	0 04 11							
D	1131	LA CALONNIERE	0 10 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 40 07

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FAINETEAU René épx de POINOT Rolande
RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

Mme FAINETEAU née POINOT Rolande
EHPAD LES CHARMES DE FLEURY 48 RUE DU DOCTEUR ANDRE COLAS
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	667	LA CHAGNEE.....	0 02 68							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 68

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FAUCHER Bernard épx de GIRARD Marie
3 RTE DE ST VARENT AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	66	LES CHAMPS D AVAILLES.....	0 04 19							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 19

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FAUCHER Bernard épx de GIRARD Marie
3 RTE DE ST VARENT AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

FAUCHER Claude
MAULAIS 9 RTE DE ST VARENT AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	341	BOIS SUR ROCHE.....	0 05 04							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 04

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FAUCHER Bernard épx de GIRARD Marie
3 RTE DE ST VARENT AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme FAUCHER Bernard née GIRARD Marie-Madeleine
3 RTE DE ST VARENT AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	62	LES CHAMPS D AVAILLES	0 07 96							
AM	67	LES CHAMPS D AVAILLES	0 04 62							
AM	169	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 04 47							
AM	483	LA VALLEE A BLOUX	0 06 30							
AM	1437	LE SABLON	0 04 49							
AM	1462	LE GENETAIS NORD	0 05 99							
AM	1775	LA CROIX DES FORGES	0 03 59							
AM	1855	LES CHAMPS D AVAILLES	0 22 78							
YV	52	LE FIEF DE MADAME	0 05 93							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 66 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 9 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FAUCHER Claude
MAULAIS 9 RTE DE ST VARENT AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	324	LE GENETAIS SUD.....	0 01 87							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 87

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FAUCHER Claudie
6 RUE DE BRETAGNE 81 CITE DE BRETAGNE
85000 - ROCHE SUR YON (LA)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	61	LES CHAMPS D AVAILLES	0 10 30							
AM	73	LES CHAMPS D AVAILLES	0 04 19							
AM	186	LE GENETAIS SUD	0 07 76							
AM	204	LE GENETAIS SUD	0 05 96							
AM	474	LA VALLEE A BLOUX	0 04 75							
AM	1642	LE GENETAIS NORD	0 02 44							
AM	1756	LA CROIX DES FORGES	0 12 17							
AM	1769	LA CROIX DES FORGES	0 26 80							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 74 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FAUCHER Claudie, n.-prop.
6 RUE DE BRETAGNE 81 CITE DE BRETAGNE
85000 - ROCHE SUR YON (LA)

FAUCHER Claude, usuf.
MAULAIS 9 RTE DE ST VARENT AUBOUE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	316	FIEF DU COTEAU	0 04 50							
AC	342	FIEF DU COTEAU	0 02 88							
AC	370	FIEF DU COTEAU	0 03 40							
AM	960	LA VIEILLERESSE	0 01 21							
AM	1085	LA VIEILLERESSE	0 08 68							
AM	1220	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 56							
AM	1304	LE SABLON	0 12 65							
AM	1810	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 09							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 37 97

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FAYADA née BINAUD Jacqueline
CHEZ MONSIEUR FAYADA BERNARD 50 TRA MARTIN
13016 - MARSEILLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	225	LES SUSSAIS.....	0 31 02							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 31 02

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FEVRE née LEBEAU Anne
2 RUE DU MARTEAU
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1350	LE HAUT DE DOURON	0 15 96							
D	846	LES SAINTS BLAIS	0 03 50							
D	885	LES SAINTS BLAIS	0 22 40							
D	1078	LA PILLE COURSY NORD	0 18 00							
D	1123	LA CALONNIERE	0 36 90							
YE	58	CHEMIN DE LA ROUE SUD	0 33 48							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	160	BOIS SUR ROCHE	0 11 70							
AE	319	BOIS SUR ROCHE	0 04 97							
AE	388	BOIS SUR ROCHE	0 03 88							
AE	429	BOIS SUR ROCHE	0 00 78							
AM	958	LA VIEILLERESSE	0 08 19							
AM	1216	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 33 20							
AN	209	LE MEILLEREAU	0 16 86							
AN	221	LE MEILLEREAU	0 10 64							
AN	258	LE MEILLEREAU	0 01 98							
AN	546	LES CASSES DE PUMAIN	0 08 59							
YW	7	LES GRAIS	0 45 93							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 2 76 96

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 17 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FEVRE Marcel épx de LEBEAU
LE BOURG
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	110	BOIS SUR ROCHE	0 05 74							
AE	309	BOIS SUR ROCHE	0 09 29							
AE	467	BOIS SUR ROCHE	0 06 36							
AM	1072	LA VIEILLERESSE	0 04 24							
AM	1568	LE GENETAIS NORD	0 05 95							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 31 58

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FONTAINE Marc née AMINOT Geneviève
9 CHEM DE LA LANDE
37380 - REUGNY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	362	FIEF DU COTEAU	0 04 95							
AM	194	LE GENETAIS SUD	0 05 83							
AM	196	LE GENETAIS SUD	0 03 28							
AM	199	LE GENETAIS SUD	0 05 81							
AM	205	LE GENETAIS SUD	0 06 82							
AM	783	LA CHAGNEE	0 03 97							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 30 66

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FORT née MARTINEAU Francine
14 RTE DE BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
D	952	LES SAINTS BLAIS.....	1 46 37							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 46 37

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 7980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FOUCHEREAU Evelyne, n.-prop.
7 RUE DE L'ECOLE
86200 - MOUTERRE-SILLY

Mme FOUCHEREAU Yves née PAGE Madeleine, usuf.
PAR ME YANN GUERID 8 GRAND RUE THEOPHANE VENARD
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	184	PIED FOURRE	0 00 75							
041 A	189	PIED FOURRE	0 08 00							
041 A	215	PIED FOURRE	0 04 02							
041 A	220	PIED FOURRE	0 13 28							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 26 05

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FOUCHEREAU Gérard, n.-prop.
16 RUE DE NIORO DU SAHEL
91470 - LIMOURS

Mme FOUCHEREAU Yves née PAGE Madeleine, usuf.
PAR ME YANN GUERID 8 GRAND RUE THEOPHANE VENARD
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	438	FIEF AUX ALOUETTES	0 16 50							
041 A	457	FIEF AUX ALOUETTES	0 12 08							
041 A	458	FIEF AUX ALOUETTES	0 10 54							
041 A	459	FIEF AUX ALOUETTES	0 08 53							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 47 65

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FOUCHEREAU Jean-Claude, n.-prop.
11 RUE DES ACACIAS
79600 - LOUIN

Mme FOUCHEREAU Yves née PAGE Madeleine, usuf.
PAR ME YANN GUERID 8 GRAND RUE THEOPHANE VENARD
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	470	FIEF AUX ALOUETTES	0 06 01							
041 A	471	FIEF AUX ALOUETTES	0 11 35							
041 A	472	FIEF AUX ALOUETTES	0 08 69							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 26 05

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FOUCHEREAU Jean-Michel, n.-prop.
2 IMP DES ROSIERS
79600 - AIRVAULT

Mme FOUCHEREAU née VIGY Edith, usuf.
9 RUE DES CYPRES
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	212	LA POINTE DES JUSTICES	0 08 41							
041 A	480	FIEF AUX ALOUETTES	0 05 55							
041 E	50	REDONNE	0 05 81							
041 E	59	REDONNE	0 11 35							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 31 12

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FOUCTEAU née THINON Suzanne
3 RETOURNAY
79600 - MARNES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	334p03	SUR PHILIPPE.....	0 01 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FOUILLET Olivier épx de SERIER Laurence, n.-prop.
7 RUE DE LA POSTE
79600 - AIRVAULT

Mme SOUBRE Laurent née FOUILLET Nathalie, n.-prop.
70Q RUE DE CHACHON
79300 - BRESSUIRE

Mme FOUILLET Sylvie, n.-prop.
1 RUE ARMAND FOURREAU
79600 - AIRVAULT

Mme FOUILLET Paul née BOUTIN Danielle, usuf.
CULTIVATEUR LA BRIAUDERIE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	396	BOIS SUR ROCHE.....	0 02 74							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FOUILLET Paul née BOUTIN Danielle
CULTIVATEUR LA BRIAUDERIE
79600 - AVAILLES-THOUARSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	161	BOIS SUR ROCHE	0 14 54							
AE	180	BOIS SUR ROCHE	0 02 40							
AE	256	BOIS SUR ROCHE	0 27 91							
AL	206	LES SUSSAIS	0 01 73							
AL	222	LES SUSSAIS	0 36 77							
AM	854	LA CHAGNEE	0 03 99							
AM	1240	LES GRANDES VALLEES	0 01 10							
AM	1242	LES GRANDES VALLEES	0 01 74							
AM	1301	LE SABLON	0 06 21							
AN	346	LA VALLEE CHALARD	0 05 74							
FEUILLET N° 1 ET DERNIER			**TOTAUX :** 1 02 13							

Logiciel INTEGREM

TRES IMPORTANT :

- **Col. 5 :** Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
 F (pour désigner les biens propres de la femme),
 C (pour désigner les biens de la communauté),
 I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- **Col. 6:** Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FOUQUET Martine
23 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	954	LES SAINTS BLAIS	0 58 72							
D	955	LES SAINTS BLAIS	0 26 91							
D	956	LES SAINTS BLAIS	0 25 60							
D	1242	LES AJONCS MAILLARDS	0 08 84							
D	1460	L ORMEAU FRANCOIS NORD	0 05 26							
COMMUNE DE PLAINE-ET-VALLEES										
AP	98	LES TOUCHES NORD	0 22 08							
AP	99	LES TOUCHES NORD	0 17 41							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 64 82

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FOURRE Serge épx de JOUSSELIN
6 RUE LA REINE DE SICILE
49400 - SAUMUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1680	FIEF DU VIGNEAU.....	0 03 80							
C	1702	FIEF DU VIGNEAU.....	0 01 35							
D	877	LES SAINTS BLAIS.....	0 09 08							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FREBOEUF Daniel née GUICHARD Mickaële, n.-prop.
8 ALL DE L'ORANGER
79600 - AIRVAULT

GUICHARD Christian épx de JOULAUD Arlette, n.-prop.
13 RUE DE LA TRIMOUILLE
36300 - LE BLANC

Mme CHENUAT Roger née GUICHARD Marie-Claude, n.-prop.
12 RUE DE LA CROIX GUERAT
36250 - SAINT-MAUR

GUICHARD Jean-Marc, n.-prop.

Mme GUICHARD née CLOCHARD Arlette, usuf.
PAR MME FREBOEUF MICKAELE 8 ALL DE L'ORANGER
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	232	BOIS SUR ROCHE	0 02 30							
AN	432	PUMAIN	0 01 86							
YK	53	LA PINANIERE	0 01 17							
YK	56	LA PINANIERE	0 02 03							
YK	64	LA PINANIERE	0 01 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 24

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FROMENTEAU Jacky née CHAUVEAU Rejane
14 RUE DE LA GLORIETTE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	964	LA VIEILLERESSE.....	0 06 20							
AM	1155	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 04 26							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 46

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8200

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FULNEAU Jean née DIONNAU Francette
25 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	139	BOIS SUR ROCHE	0 03 67							
AE	177	BOIS SUR ROCHE	0 00 17							
AM	1259	LES GRANDES VALLEES	0 07 10							
AM	1868	LA CHAGNEE	0 04 67							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 61

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

FULNEAU Jean épx de DIONNAU Francette
25 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

Mme FULNEAU Jean née DIONNAU Francette
25 RTE DE ST JOUIN DE MARNES
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	925	LA CALONNIERE NORD	0 07 10							
C	948	DERRIERE LE VIGNEAU	0 09 10							
C	1039	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 18							
C	1432	SUR LA MALEGRATTE	0 02 29							
C	1433	SUR LA MALEGRATTE	0 02 60							
C	1456	SUR LA MALEGRATTE	0 02 70							
C	1518	FIEF DU VIGNEAU	0 02 16							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 31 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme FUSEAU Laurent née BRUNEAU Claudine, n.-prop.
3 RUE DU MARECHAL LECLERC
79150 - ARGENTONNAY

Mme BRUNEAU née COIFFARD Louisette, usuf.
1 RUE DES CHENES
79150 - ARGENTONNAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	197	LE GENETAIS SUD	0 04 26							
AM	209	LE GENETAIS SUD	0 13 31							
AM	364	LE GENETAIS SUD	0 06 06							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 23 63

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme LEBEAU Viviane
1 RUE DE LA CITADELLE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1008	LA GRANGE ADAM	0 11 80							
D	1229	PIED DE SAUMUR	0 12 76							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1516	LE GENETAIS NORD	0 10 74							
AN	314	SUR PHILIPPE	0 04 81							
AN	607	PUMAIN	0 02 74							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 42 85

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GABORIT Claude épx de TRAHAN Annie
48 AV GAMBETTA
41000 - BLOIS

GABORIT Paul
7 RUE DE LA REILLE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	310p02	FIEF DU COTEAU.....	0 01 95							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 01 95

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GABORIT Claude épx de TRAHAN Annie
48 AV GAMBETTA
41000 - BLOIS

GABORIT Gérard épx de HUET Fabienne
7 RUE DE LA VAUZELLE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

GABORIT Philippe
7 ALL DE VILLEFRANCHE
79200 - CHATILLON SUR THOUET

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	268	BOIS SUR ROCHE	0 06 82							
AM	53	LES CHAMPS D AVAILLES	0 11 58							
AM	100	VALLEE CASSE TETE	0 03 61							
AM	202	LE GENETAIS SUD	0 04 03							
AM	322	LE GENETAIS SUD	0 03 51							
AM	327	LE GENETAIS SUD	0 02 85							
AM	447	LA VALLEE A BLOUX	0 05 69							
AM	454	LA VALLEE A BLOUX	0 03 72							
AM	462	LA VALLEE A BLOUX	0 12 15							
AM	481	LA VALLEE A BLOUX	0 09 66							
AM	633	LA CHAGNEE	0 03 63							
AM	670	LA CHAGNEE	0 13 25							
AM	1026	LA VIEILLERESSE	0 03 81							
AM	1083	LA VIEILLERESSE	0 02 46							
AM	1166	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 35							
AM	1236	LES GRANDES VALLEES	0 09 43							
AM	1324	LE SABLON	0 02 48							
AM	1333	LE SABLON	0 01 26							
AM	1393	LE SABLON	0 03 19							
AM	1410	LE SABLON	0 02 96							
AM	1424	LE SABLON	0 02 46							
AM	1429	LE SABLON	0 03 41							
AM	1442	LE SABLON	0 03 22							
AM	1449	LE SABLON	0 05 20							
AM	1659	LE GENETAIS NORD	0 03 09							
AM	1792	LES ARENNES	0 02 86							
AN	266	LE MEILLEREAU	0 01 82							
AN	352	LA VALLEE CHALARD	0 03 35							
AN	458	PUMAIN	0 04 02							
AN	566	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1

A REPORTER : 1 41 27

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT DES PROPRIÉTÉS
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8300

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
		1 41 27								
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	712	PUMAIN.....	0 02 28							

FEUILLET N° 2 ET DERNIER

TOTAUX : 1 43 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 31 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GABORIT Gilles épx de LECLOU Jocelyne
LES JUMEAUX 14 RUE SAINT MARTIN
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

Mme GABORIT Gilles née LECLOU Jocelyne
14 RUE SAINT MARTIN
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	179	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 12 46							
041 A	193	PIED FOURRE.....	0 02 97							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GABORIT Guy épx de LECARDONNEL
PAR ME BENOIST BOUSSION 9 RUE JEANNE D'ARC
44000 - NANTES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	234p02	LE GENETAIS SUD	0 02 71							
AM	1436p01	LE SABLON	0 03 25							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 96

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GABORIT Jean née MOREAU Maryse
16 RUE ST MARTIN NOIZE
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme SOULERGUES née MOREAU Chantal
VILLA AMANDINE BAT B 51 BD BOUYALA D'ARNAUD
13012 - MARSEILLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	178	LE GENETAIS SUD	0 14 94							
AM	342	LE GENETAIS SUD	0 04 86							
AM	382	LE GENETAIS SUD	0 09 83							
AM	1335	LE SABLON	0 05 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 35 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GAILLARD Hubert épx de AUDIERNE Marguerite
MESSAIS 2 CHE DE L'HOPITEAU
86330 - MONCONTOUR

Mme GAILLARD Hubert née AUDIERNE Marguerite
MESSAIS 2 CHE DE L'HOPITEAU
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	869	LES SAINTS BLAIS.....	0 17 40							
D	945	LES SAINTS BLAIS.....	0 14 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 31 60

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GAILLARD Jean-Pierre épx de PETIT Joëlle
3 RUE EDOUARD LALO
79200 - LE TALLUD

Mme GAILLARD Laurence
44 RUE DE LA GARE
79150 - VOULMENTIN

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1129	LA CALONNIERE.....	1 29 75							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 29 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GAILLARD Marcel
21 RUE DU CHATEAU
92200 - NEUILLY SUR SEINE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	492	PUMAIN.....	0 02 55							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 02 55

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GARNIER née RAOUL Arlette

RAOUL Yves épx de TORRES Carmen
SAINT CYPRIEN BD DE LA CONCORDE
86000 - POITIERS

Mme NAFFRECHOUX Michel née RAOUL Nicole
17B RUE DES MOULINS
22520 - BINIC-ETABLES-SUR-MER

Mme CHUPIN née RAOUL Monique
APT 2 BAT A 34 RUE DU QUATORZE JUILLET
33260 - LA TESTE DE BUCH

Mme BOUYER Antoine née RAOUL Françoise
34 RUE DES OLIVIERS SAUVAGES
17630 - LA FLOTTE

RAOUL Serge épx de COCHARD Simone
CHEZ FIEVRE JEAN LUC 170 RUE DES LACS
79290 - LORETZ-D ARGENTON

RAOUL Philippe épx de HAY Liliane
4 LES BRANDES
79330 - SAINTE-GEMME

RAOUL Jean-Michel épx de BERNARD Francine
12 RUE DU GRAND CHEMIN
86140 - SCORBE-CLAIRVAUX

Mme FROMENTIN Jacky née RAOUL Jacqueline
4 ALL DU DAUPHINE
78200 - MAGNANVILLE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	Éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1516	FIEF DU VIGNEAU	0 02 53							
C	1741	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
D	1102	LA PILLE COURSY NORD	0 08 37							
D	1192	PIED DE SAUMUR	0 09 86							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER — **TOTAUX : 0 22 36**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GARNIER Claude
LE CHAFFAUD 7 RUE DE L'ETANG / CHAFFAUD
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	368	LE GENETAIS SUD.....	0 03 34							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GARREAU née GOSSELIN Marcelle
23 RUE JEAN MOULIN
92400 - COURBEVOIE

Mme SOUILHAC Philippe née GARREAU Christine
247 RUE ST ETIENNE
46000 - CAHORS

Mme FOURMOND Jean-Luc née GARREAU Valerie
23 RUE JEAN MOULIN
92400 - COURBEVOIE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	598	LA CHAGNEE	0 06 36							
AM	778	LA CHAGNEE	0 07 94							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 14 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GARSUAULT Armand épx de AUMOND
SAINTE ANNE
44360 - SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1161p01	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 00 72							
AM	1422	LE SABLON	0 05 08							
AM	1625	LE GENETAIS NORD	0 03 09							
AN	178	LE MEILLEREAU	0 02 65							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 54

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GARSUAULT Lucien
BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

Mme LOUIS née GARSUAULT Jeanne
MAISON DE RETRAITE 35 AV DES PLATANES
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1247p02	LES GRANDES VALLEES.....	0 00 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 00 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GAS née BARREAU Monique
378 CITE DU MOULIN LIOT 25 RUE PIERRE FOUSCHIER
85200 - FONTENAY LE COMTE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	342	PIED FOURRE.....	0 05 90							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 90

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GASCHET née AUDET Marcelle
12 RUE EDMOND ROSTAND
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1280	LE SABLON	0 06 28							
AM	1413	LE SABLON	0 12 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 68

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GATARD Dominique épx de LARUELLE Karine, n.-prop.
14 RUE NEIL ARMSTRONG
86800 - SEVRES ANXAUMONT

Mme GATARD née COUSIN Jeaninne, usuf.
42 RUE DE CHACHON
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AL	15	LES SUSSAIS	0 03 90							
AL	169	LES SUSSAIS	0 01 80							
AL	203	LES SUSSAIS	0 15 14							
AM	316	LE GENETAIS SUD	0 01 70							
AM	689	LA CHAGNEE	0 07 78							
AM	963	LA VIEILLERESSE	0 05 75							
AM	1020	LA VIEILLERESSE	0 04 00							
AM	1040	LA VIEILLERESSE	0 10 46							
AM	1049	LA VIEILLERESSE	0 01 26							
YV	53	LE FIEF DE MADAME	0 05 41							
YV	82	LE FIEF DE MADAME	0 05 48							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 62 68

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 11 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GATARD Dominique épx de LARUELLE Karine, n.-prop.
14 RUE NEIL ARMSTRONG
86800 - SEVRES ANXAUMONT

COUSIN Jean, usuf.
13 RUE DE L'EGLISE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	518	LA CHAGNEE	0 04 31							
AM	543	LA CHAGNEE	0 04 87							
AM	552	LA CHAGNEE	0 04 19							
AM	570	LA CHAGNEE	0 04 68							
AM	596	LA CHAGNEE	0 04 83							
AM	1237	LES GRANDES VALLEES	0 02 00							
AM	1475	LE GENETAIS NORD	0 03 69							
AM	1594	LE GENETAIS NORD	0 05 52							
AM	1813	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 02 68							
AM	1815	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 01 40							
AN	227	LE MEILLEREAU	0 01 81							
AN	264	LE MEILLEREAU	0 02 93							
AN	287	LE MEILLEREAU	0 09 42							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 52 33

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 13 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GATARD Jacques épx de GUILBOT Solange
BOUCOEUR 5 RUE STE CROIX / BOUCOEUR
79330 - SAINT-VARENT

Mme GATARD Jacques née GUILBOT Solange
BOUCOEUR 5 RUE STE CROIX / BOUCOEUR
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1199	LES GRANDES VALLEES LA CHA.....	0 05 36							
YW	44	LES GRAIS.....	0 04 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 76

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GATARD Sylvie, n.-prop.
32 RUE DE LA BRISEPOTIERE
49100 - ANGERS

Mme GATARD née COUSIN Jeaninne, usuf.
42 RUE DE CHACHON
79300 - BRESSUIRE

COUSIN Jean
13 RUE DE L'EGLISE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	456p01	PUMAIN.....	0 04 06							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 06

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GATARD Sylvie, n.-prop.
32 RUE DE LA BRISEPOTIERE
49100 - ANGERS

Mme GATARD née COUSIN Jeaninne, usuf.
42 RUE DE CHACHON
79300 - BRESSUIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	420	LA COMBE SUD	0 03 12							
AE	286	BOIS SUR ROCHE	0 02 41							
AE	311	BOIS SUR ROCHE	0 05 35							
AE	385	BOIS SUR ROCHE	0 07 97							
AE	387	BOIS SUR ROCHE	0 05 15							
AE	403	BOIS SUR ROCHE	0 02 90							
AE	468	BOIS SUR ROCHE	0 01 66							
AM	85	LES CHAMPS D AVAILLES	0 11 64							
AM	87	LES CHAMPS D AVAILLES	0 05 45							
AM	751	LA CHAGNEE	0 07 14							
AM	791	LA CHAGNEE	0 05 02							
AM	823	LA CHAGNEE	0 01 13							
AM	827	LA CHAGNEE	0 04 49							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 63 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 13 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GATARD Sylvie, n.-prop.
32 RUE DE LA BRISEPOTIERE
49100 - ANGERS

COUSIN Jean, usuf.
13 RUE DE L'EGLISE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	276	FIEF DU COTEAU	0 03 95							
AC	297	FIEF DU COTEAU	0 02 35							
AC	298	FIEF DU COTEAU	0 03 15							
AC	299	FIEF DU COTEAU	0 03 63							
AC	300	FIEF DU COTEAU	0 03 66							
AC	321	FIEF DU COTEAU	0 03 90							
AC	327	FIEF DU COTEAU	0 03 61							
AC	329	FIEF DU COTEAU	0 04 02							
AC	354	FIEF DU COTEAU	0 13 37							
AC	414	LA COMBE SUD	0 03 73							
AE	127	BOIS SUR ROCHE	0 02 46							
AE	215	BOIS SUR ROCHE	0 07 07							
AE	220	BOIS SUR ROCHE	0 05 31							
AE	221	BOIS SUR ROCHE	0 02 50							
AE	236	BOIS SUR ROCHE	0 03 72							
AE	257	BOIS SUR ROCHE	0 06 74							
AE	265	BOIS SUR ROCHE	0 01 63							
AM	417	LES ARENNES	0 02 16							
AM	1252	LES GRANDES VALLEES	0 08 88							
AM	1260	LES GRANDES VALLEES	0 09 56							
AM	1373	LE SABLON	0 03 55							
AN	338	LA VALLEE CHALARD	0 01 70							
AN	406	PUMAIN	0 10 85							
AN	511	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 70							
AN	564	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 80							
AN	710	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 21 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 26 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8720

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GAUDRIAULT Mathieu, n.-prop.
470 CHE DE MARCHOUX
74800 - SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Mme GAUDRIAULT Elise, n.-prop.
52 RUE DES REIGNIERS
44120 - VERTOU

Mme GAUDRIAULT née MAINGRET Danielle, usuf.
7 RUE DES RIVIERES
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

Mme GAUDRIAULT Hélène
1656 RTE DE VURET
74930 - PERS-JUSSY

GAUDRIAULT Louis épx de LECHEVREL Ghislaine
60 RTE DE LA NOUE DU BOURG
85000 - ROCHE SUR YON (LA)

Mme LE BERRE Jean née GAUDRIAULT Marie-Françoise
7 RUE THALES
17440 - AYTRE

GAUDRIAULT Christophe épx de CHAPON Sylvie
17 CITE DES GALLY
86240 - SMARVES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	420	FIEF AUX ALOUETTES	0 03 88							
041 A	429	FIEF AUX ALOUETTES	0 03 91							
041 E	14	REDONNE	0 09 24							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8740

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GAULT Philippe épx de LECLECH Josiane
82 BD MURAT
75016 - PARIS 16

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	582	PUMAIN	0 03 50							
AN	626	PUMAIN	0 06 70							
AN	709	LES CASSES DE PUMAIN	0 03 04							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 24

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8760

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GEAIRON Philippe épx de GRANJON Sylvie, n.-prop.
7 RUE DES BERGERES
17530 - ARVERT

GEAIRON René, usuf.
2 RUE DE LA CHAPELLE
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1651	FIEF DU VIGNEAU	0 02 49							
C	1657	FIEF DU VIGNEAU	0 05 30							
C	1717	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1718	FIEF DU VIGNEAU	0 01 20							
C	1895	LE FOSSE	0 03 70							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 13 89

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8780

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GEAY Jean née MOREAU Marie-Thérèse
10 RUE DE LA FORGE
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	276	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 22 81							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 22 81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8800

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GEEROMS Martial née SAUVIGNON Françoise, n.-prop.
50 RTE DE PARTHENAY
86190 - AYRON

SAUVIGNON Baptiste, usuf.
53 RTE DE PARTHENAY
86190 - AYRON

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	886	SUR BEL AIR	0 17 94							
C	1553	FIEF DU VIGNEAU	0 01 10							
C	1581	FIEF DU VIGNEAU	0 01 80							
C	1640	FIEF DU VIGNEAU	0 06 50							
C	1647	FIEF DU VIGNEAU	0 03 60							
C	2433	FIEF DU VIGNEAU	0 01 60							
C	2435	FIEF DU VIGNEAU	0 02 50							
D	1223	PIED DE SAUMUR	0 09 99							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 45 03

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8820

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GELLE Jean-Lou
LOT LE CHATEAU 2 RUE DE LA PAITRAIE
79290 - BRION PRES THOUET

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AVAILLES-THOUARSAIS										
D	1846	VIEUX FIEF	0 00 80							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1176	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 69							
AM	1491	LE GENETAIS NORD	0 08 97							
AN	339	LA VALLEE CHALARD	0 00 84							
AN	347	LA VALLEE CHALARD	0 13 08							
AN	459	PUMAIN	0 03 18							
AN	698	SUR PHILIPPE	0 05 48							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 36 04

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8840

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GELLE Jean-Lou
LOT LE CHATEAU 2 RUE DE LA PAITRAIE
79290 - BRION PRES THOUET

Mme METAIS Fabrice née GELLE Rose-Noëlle
25 RUE DES CHENEVIERES
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	293	LE GENETAIS SUD	0 02 35							
AM	631	LA CHAGNEE	0 01 37							
AM	637	LA CHAGNEE	0 03 18							
AM	1048	LA VIEILLERESSE	0 03 22							
AM	1074	LA VIEILLERESSE	0 02 27							
AM	1257	LES GRANDES VALLEES	0 01 86							
AM	1580	LE GENETAIS NORD	0 07 08							
AN	198	LE MEILLEREAU	0 05 80							
AN	305	SUR PHILIPPE	0 03 16							
AN	505	PUMAIN	0 04 23							
AN	516	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 96							
AN	598	PUMAIN	0 04 63							
AN	713	PUMAIN	0 07 49							
YL	46	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 06 77							
YV	65	LE FIEF DE MADAME	0 02 97							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 61 34

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 15 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8860

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GELOT née BABIN Jeanne
10 RUE BEAUMARCHAIS
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	942	DERRIERE LE VIGNEAU.....	0 08 70							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	275	FIEF DU COTEAU.....	0 09 20							
AM	309	LE GENETAIS SUD.....	0 06 85							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 24 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8880

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GENET Dominique née PROUST Christelle, n.-prop.
2 RUE DE LA BRECHE A BARRET
79600 - AIRVAULT

PROUST Jean-Paul épx de RIDOUARD Annie, usuf.
1 IMP DE LA SEIGNEURIE
79600 - AIRVAULT

Mme PROUST Jean née RIDOUARD Annie, usuf.
1 IMP DE LA SEIGNEURIE
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	271	PIED FOURRE	0 04 90							
041 A	351	PIED FOURRE	0 01 07							
041 A	454	FIEF AUX ALOUETTES	0 14 82							
041 E	63	REDONNE	0 04 12							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 24 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8900

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GENEVOIS Jean-Patrice
50 RTE DE NIORT BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1536	LE GENETAIS NORD.....	0 03 99							
AM	1623	LE GENETAIS NORD.....	0 06 92							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 91

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8920

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GEORGET Clément épx de GAULT
LE BOURG
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YX	9	PUMAIN.....	0 05 44							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8940

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GEORGET Jean-Claude épx de DEBAES Charlise, n.-prop.

GEORGET Fabien, n.-prop.
4B RUE DES SABLONS
86140 - SCORBE-CLAIRVAUX

Mme GEORGET née GERMAIN Simonne, usuf.
15 RUE DE LA BOUTINE
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1294	LE SABLON	0 05 47							
AN	318	SUR PHILIPPE	0 06 00							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8960

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GERBAULT Christian
5 RUE DES CHENES
79600 - BOUSSAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	330	PIED FOURRE.....	0 07 20							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 20

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 8980

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GERMOND Alexandre épx de GERMOND

GUERIN Jean épx de MORTAUD Gisèle
10 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme BRAULT Georges née GUERIN Josette
4 RUE DE THIORS
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1720	LE GENETAIS NORD.....	0 08 47							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 47

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9000

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GERMOND Antonin épx de BIGOT
LE BOURG
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	2170p02	DERRIERE LA GARENNE.....	0 08 73							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 08 73

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9020

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GERMOND Jean épx de PAILLER Raymonde
9 RUE DE LA CITADELLE
79600 - IRAIS

Mme GERMOND Jean née PAILLER Raymonde
9 RUE DE LA CITADELLE
79600 - IRAIS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1504	SUR LA MALEGRATTE	0 02 18							
C	1542	FIEF DU VIGNEAU	0 01 45							
C	1565	FIEF DU VIGNEAU	0 05 30							
C	2189	DERRIERE LA GARENNE	0 03 19							
D	1560	LA GRANGE ADAM	0 89 21							
YC	54	MOQUEPOCHE	0 06 23							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 07 56

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9040

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GERMOND Jean-Louis épx de BOURDON Marie-Claude, n.-prop.
30B RUE MADELEINE VERNET
37270 - MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Mme GERMOND née LETARD Augusta, usuf.
APT 131 6 RUE GAMBETTA
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1902	LE FOSSE	0 01 90							
C	1903	LE FOSSE	0 02 10							
C	1931	SUR BEL AIR NORD	0 02 10							
C	2192	DERRIERE LA GARENNE	0 02 09							
C	2270	DERRIERE LA GARENNE	0 07 17							
D	1561	LA GRANGE ADAM	0 80 23							
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AC	274	FIEF DU COTEAU	0 05 54							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 01 13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 7 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9060

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GERMOND Jean-Louis épx de BOURDON Marie-Claude
30B RUE MADELEINE VERNET
37270 - MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Mme GERMOND Martine
29 RUE CAMILLE DESMOULINS
37700 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Mme VIDAL Patrice née GERMOND Sylvie
17 AV DE LA BOURDONNAIS
75007 - PARIS 07

VIDAL Patrice épx de GERMOND Sylvie
17 AV DE LA BOURDONNAIS
75007 - PARIS 07

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	867	SUR BEL AIR	0 10 03							
C	889	SUR BEL AIR	0 09 69							
C	892	SUR BEL AIR	0 07 59							
C	898	LA CALONNIERE NORD	0 10 21							
C	1001	DERRIERE LE VIGNEAU	0 11 35							
C	1036	DERRIERE LE VIGNEAU	0 05 04							
C	1401	LE HAUT DE DOURON	0 10 38							
C	1499	SUR LA MALEGRATTE	0 02 64							
C	1593	FIEF DU VIGNEAU	0 01 01							
C	1602	FIEF DU VIGNEAU	0 01 50							
C	1715	FIEF DU VIGNEAU	0 02 85							
C	1752	FIEF DU VIGNEAU	0 03 70							
C	1782	FIEF DU VIGNEAU	0 01 07							
C	1789	FIEF DU VIGNEAU	0 00 34							
C	1795	FIEF DU VIGNEAU	0 02 90							
C	1838	FIEF DU VIGNEAU	0 01 10							
C	1910	LE FOSSE	0 01 00							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 82 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 17 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9080

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GERMOND Martine, n.-prop.
29 RUE CAMILLE DESMOULINS
37700 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Mme GERMOND née LETARD Augusta, usuf.
APT 131 6 RUE GAMBETTA
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	284	LE GENETAIS SUD	0 04 55							
AM	424	LES ARENNES	0 06 24							
AM	801	LA CHAGNEE	0 01 50							
AM	850	LA CHAGNEE	0 05 16							
AM	1750	LA CROIX DES FORGES	0 10 18							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 27 63

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9100

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GERMOND Michel épx de DURAND Odette
27 RTE DE MONTEIL / BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	711	LES CASSES DE PUMAIN.....	0 04 67							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 67

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9120

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GERMOND Michel née DURAND Odette
27 RTE DE MONTEIL / BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

GERMOND Michel épx de DURAND Odette
27 RTE DE MONTEIL / BOUILLE
79330 - SAINT-VARENT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	170	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 05 72							
AM	182	LE GENETAIS SUD	0 07 48							
AM	193	LE GENETAIS SUD	0 03 96							
AM	362	LE GENETAIS SUD	0 02 24							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 19 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9140

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GIRARD Christophe née PITEAULT Nathalie, n.-prop.
4 RUE DU MOULIN ROUGE
44860 - PONT-SAINT-MARTIN

PITEAULT Michel, usuf.
THIORS 1 RUE DU CHATEAU
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1356	LE SABLON.....	0 03 40							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 03 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9160

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIRARD Yvon épx de MOREAU Françoise, n.-prop.
1 IMP DE BEL AIR
79600 - SAINT LOUP LAMAIRE

Mme GIRARD née RIDER-BIGOT Marie, usuf.
2 IMP DES MESANGES
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	391	PIED FOURRE.....	0 15 15							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 15

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9180

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GIRAULT née BOURREAU Olivia
MONTEIL 3 RUE DU PUITS
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	308	BOIS SUR ROCHE.....	0 09 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 09 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9220

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GIRAULT Camille, n.-prop.
MONTEIL 3 RUE DU PUITS
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme GIRAULT Anaëlle, n.-prop.
MONTEIL 3 RUE DU PUITS
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme GIRAULT née MENARD Odile, usuf.
2 RUE DE LA PREVOTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	105	BOIS SUR ROCHE	0 06 16							
AL	25	LES SUSSAIS	0 04 62							
AM	611	LA CHAGNEE	0 04 45							
AM	629	LA CHAGNEE	0 03 79							
AM	691	LA CHAGNEE	0 04 94							
AM	699	LA CHAGNEE	0 06 28							
AM	777	LA CHAGNEE	0 06 17							
AM	804	LA CHAGNEE	0 05 98							
AM	828	LA CHAGNEE	0 01 81							
AM	862	LA CHAGNEE	0 01 71							
AM	1136	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 81							
AM	1188	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 11 11							
AM	1197	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 03 01							
AM	1226	LES GRANDES VALLEES	0 06 17							
AM	1433p01	LE SABLON	0 00 31							
AM	1554	LE GENETAIS NORD	0 04 92							
AM	1739	LE GENETAIS NORD	0 03 90							
AM	1842	LE GENETAIS NORD	0 05 01							
AN	324	SUR PHILIPPE	0 03 06							
AN	371	PUMAIN	0 03 36							
AN	397	PUMAIN	0 05 78							
AN	480	PUMAIN	0 02 41							
AN	565	LES CASSES DE PUMAIN	0 02 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 1 01 16

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 23 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9240

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIRAULT Christian épx de CHARON Anne
30 RUE DE LA MAIRIE ST MARTIN
79500 - MELLE

Mme GIRAULT Marie
34 RUE DU CHATEAU VILAINE
79170 - PERIGNE

Mme GIRAULT Cécile
20 SAUMUR
87230 - LES CARS

GIRAULT Pierre
PAR UDAF 79 CS 58835 171 AV DE NANTES
79000 - NIORT

Mme GIRAULT Maurice née CHEVALIER Eliane

Mme LAURENTIN Jean née GIRAULT Annie
16 RUE DU LYCEE
79200 - PARTHENAY

GIRAULT Jean-Pierre épx de CHARON Marie
33 RUE ANDRE VIGNAU ANGLADE
33560 - CARBON BLANC

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE AIRVAULT										
317ZK	93	LE HAUT DROUET	0 06 30							
317ZK	97	LE HAUT DROUET	0 10 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 16 39

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9260

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GIRAULT Désiré née CHAIGNEAU
ARGENTINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	686	BOIS SUR ROCHE.....	0 01 66							
AL	34	LES SUSSAIS.....	0 03 09							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 75

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9280

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIRAULT Jean épx de DINDINAUD
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE IRAIS										
C	1476	SUR LA MALEGRATTE	0 04 90							
C	1559	FIEF DU VIGNEAU	0 03 30							
C	1899	LE FOSSE	0 05 60							
D	864	LES SAINTS BLAIS	0 20 80							
D	882	LES SAINTS BLAIS	0 16 89							
D	1130	LA CALONNIERE	0 23 58							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 75 07

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9320

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIRAULT Joël
4 RUE DE LA PREVOTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	130	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 09 96							
AM	466p01	LA VALLEE A BLOUX	0 04 29							
AM	551	LA CHAGNEE	0 03 70							
AM	1033	LA VIEILLERESSE	0 17 04							
AM	1092	LES GRANDES VALLEES LA CHA	0 04 28							
AM	1546	LE GENETAIS NORD	0 05 19							
AM	1736	LE GENETAIS NORD	0 05 33							
AN	543	LES CASSES DE PUMAIN	0 04 36							
YL	43	LE BOIS DE LA PRAIRE	0 10 72							
YW	34	LES GRAIS	0 06 32							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 71 19

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 10 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9340

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIRAULT Joël, n.-prop.
4 RUE DE LA PREVOTE
79600 - SAINT-GENEROUX

Mme GIRAULT née MENARD Odile, usuf.
2 RUE DE LA PREVOTE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AE	155	BOIS SUR ROCHE	0 03 27							
AE	353	BOIS SUR ROCHE	0 06 33							
AL	13	LES SUSSAIS	0 03 03							
AL	228	LES SUSSAIS	0 04 60							
AL	641	LES SUSSAIS	0 02 30							
AM	160	LE BOIS DE LA JAROUSSE	0 02 05							
AM	295	LE GENETAIS SUD	0 03 05							
AM	434	LES ARENNES	0 04 85							
AM	579	LA CHAGNEE	0 01 96							
AM	668	LA CHAGNEE	0 03 52							
AM	1025	LA VIEILLERESSE	0 12 64							
AM	1027	LA VIEILLERESSE	0 03 24							
AM	1268	LE SABLON	0 04 74							
AM	1347	LE SABLON	0 03 63							
AN	175	LE MEILLEREAU	0 04 60							
AN	555	LES CASSES DE PUMAIN	0 10 86							
AN	571	LES CASSES DE PUMAIN	0 08 44							
YV	84	LE FIEF DE MADAME	0 03 63							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 86 74

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 18 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9360

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIROIRE Bertrand épx de BARREAU Isabelle
9 RUE GRAND'RUE
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

Mme PERAULT Michel née GIROIRE Marie-Claire
21 RUE DE LA GENDARMERIE
79600 - AIRVAULT

Mme GAUVREAU Jean née GIROIRE Brigitte
LE MARAS
86300 - CHAUVIGNY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 E	35	REDONNE	0 02 55							
041 E	39	REDONNE	0 08 96							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 51

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9380

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GIROIRE Claire, n.-prop.

Mme GIROIRE Jean née PIPET Beatrice, usuf.
17 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

GIROIRE Jean-Luc épx de PIPET Beatrice, usuf.
17 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	921	LA VIEILLERESSE	0 03 71							
AM	947	LA VIEILLERESSE	0 06 43							
AM	1036	LA VIEILLERESSE	0 05 38							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 52

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9400

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GIROIRE Jean née PIPET Beatrice
17 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

GIROIRE Jean-Luc épx de PIPET Beatrice
17 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1473	L ORMEAU FRANCOIS NORD.....	0 15 23							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 15 23

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9420

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIROIRE Jean-Luc épx de PIPET Beatrice
17 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
ZE	243	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 06 16							
ZE	244	LA POINTE DES JUSTICES.....	0 11 94							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 10

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9440

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIROIRE Jean-Luc épx de PIPET Beatrice, n.-prop.
17 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

GIROIRE Robert épx de GEAIRON Marie, usuf.
8 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

Mme GIROIRE Robert née GEAIRON Marie, usuf.
8 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	1779	FIEF DU VIGNEAU	0 01 42							
C	1819	FIEF DU VIGNEAU	0 01 00							
C	1847	FIEF DU VIGNEAU	0 01 64							
C	2339	FIEF DU VIGNEAU	0 03 38							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 07 44

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 4 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9460

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIROIRE Patrick épx de AMILIEN Laurence, n.-prop.
DOURON 19 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

Mme GIROIRE Robert née GEAIRON Marie, usuf.
8 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	283	PIED FOURRE	0 03 17							
041 A	284	PIED FOURRE	0 12 81							
041 E	33	REDONNE	0 01 73							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 17 71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9480

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GIROIRE Patrick épx de AMILIEN Laurence, n.-prop.
DOURON 19 RUE PRINCIPALE
79600 - PLAINE-ET-VALLEES

GIROIRE Robert épx de GEAIRON Marie, usuf.
8 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

Mme GIROIRE Robert née GEAIRON Marie, usuf.
8 RUE DE BRELUCAN
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
D	1551	PIED DE SAUMUR.....	0 39 88							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 39 88

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9500

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GLORIAU Albert
AYANT DROIT M GLORIAU REGIS 15 RTE DE BOUGNON
70170 - PORT-SUR-SAONE

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	216	PIED FOURRE	0 04 03							
041 A	435	FIEF AUX ALOUETTES	0 07 27							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 11 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9520

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GOIMIER née BOISSINOT Micheline
ETG 3 APP 40 4 PL DES CAPUCINS
79000 - NIORT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AN	283	LE MEILLEREAU	0 02 61							
AN	321	SUR PHILIPPE	0 03 48							
AN	681	LA PLAINE DE MEILLEREAU	0 04 30							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 39

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 3 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9540

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GONORD née TOURAINE Marthe
PAR ME BAILLARGEAULT YVETTE 114 AV EMILE ZOLA
79100 - THOUARS

Mme BAILLARGEAULT née GONORD Yvette
PAR M GERARD BAILLARGEAULT CAP D'ERP
09200 - ERP

Mme GONORD Madeleine
SC MME AGNES DAUBISSE AV MARCONI
31470 - ST LYS

GONORD Yvon épx de AUDEBAUD Claudine
AUBOUE MAULAIS
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
YV	26	LE FIEF DE MADAME.....	0 31 43							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 31 43

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9560

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GORRY née CORNUAULT Jeanne
16 RUE VOLTAIRE
79100 - THOUARS

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**7a**	**7b**	**7c**	**8**
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1603	LE GENETAIS NORD.....	0 04 07							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 04 07

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9580

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GORRY Alain épx de LANDREAU Annie
LA COINDRIE 4 RUE DU MONASTERE
79100 - LUZAY

Mme GORRY Alain née LANDREAU Annie
LA COINDRIE 4 RUE DU MONASTERE
79100 - LUZAY

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	274	LE GENETAIS SUD.....	0 05 62							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 05 62

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9600

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GORRY Alain épx de BRECHAULT M Thérèse
5 RUE DE L'ARDILLON
79100 - SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN

GORRY Jacques épx de CHALON Thérèse
3 RUE DE LA BONNE DAME
79100 - PLAINE-ET-VALLEES

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	132	LE BOIS DE LA JAROUSSE.....	0 18 64							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 64

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

Logiciel INTEGREM

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9620

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GORRY Bernard
11 RUE DES RIVIERES
79600 - ASSAIS LES JUMEAUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	339	PIED FOURRE.....	0 18 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 18 40

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 1 PARCELLE,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9640

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GORRY Georges
9 RUE DES ACACIAS
79600 - AIRVAULT

Mme GORRY Georges née GARNIER Danièle
BORCQ RUE DES ACACIAS
79600 - AIRVAULT

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE AIRVAULT										
041 A	191	PIED FOURRE	0 05 62							
041 A	208	PIED FOURRE	0 00 23							
041 A	212	PIED FOURRE	0 12 35							
041 A	213	PIED FOURRE	0 02 89							
041 A	258	PIED FOURRE	0 05 57							
041 A	375	PIED FOURRE	0 04 66							
041 A	384	PIED FOURRE	0 07 70							
041 A	385	PIED FOURRE	0 04 40							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 43 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 8 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9660

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GORRY Marc épx de CRON Isabelle
35 RUE DU COTEAU D'ARGENTINE
79600 - SAINT-GENEROUX

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	1443	LE SABLON	0 07 40							
AM	1447	LE SABLON	0 03 04							
YV	47	LE FIEF DE MADAME	0 02 40							
YV	50	LE FIEF DE MADAME	0 04 72							
YV	73	LE FIEF DE MADAME	0 08 86							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 26 42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 5 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9680

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

GOUBEAU Lucien épx de CLEMENT Françoise
4 RUE D'ENSION
86330 - MONCONTOUR

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE IRAIS										
C	2256	LE HAUT DE DOURON	0 04 04							
C	2258	LE HAUT DE DOURON	0 06 26							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 10 30

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 2 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.

édité le 1/09/2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES

E.C.I.F. INTERCO DE ST-GENEROUX-AVAILLES-THOUARSAIS-IRAIS-AIRVAULT

État à retourner avant le , en Mairie de AIRVAULT

N° de Compte : 9700

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Mme GOUBY Yolande
17 RES DE L'EBEAUPIN
79200 - CHATILLON SUR THOUET

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale HA A CA	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition... Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte	éventuellement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... *(voir notice en première page)*
1	2	3	4	5	6	7	7a	7b	7c	8
COMMUNE DE SAINT-GENEROUX										
AM	677	LA CHAGNEE	0 14 09							
AM	1693	LE GENETAIS NORD	0 06 18							
AN	294	SUR PHILIPPE	0 02 35							
AN	298	SUR PHILIPPE	0 05 49							
AN	414	PUMAIN	0 02 04							
YV	20	LES PETITES BRUYERES	0 19 34							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER

TOTAUX : 0 49 49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT ÉTAT, COMPRENANT 6 PARCELLES,
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le *SIGNATURE :*

TRES IMPORTANT :

- Col. 5 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 6: Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIERE PAGE.